



Évaluation de l'impact sur le développement durable des Accords de partenariat économique UE-ACP*

Synthèse des principaux résultats, recommandations de politique et enseignements tirés



*connectedthinking

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

Remerciements

Responsable de l'équipe PwC : Jochen Krimphoff

Chef de projet EIDD et auteur principal de cette étude : Sarah Richardson (Maeander Ltd.)

Équipe EIDD (dans l'ordre alphabétique)

Les personnes ci-dessous ont été membres de l'équipe EIDD au cours des quatre années de durée de vie de ce projet (ou l'ont été à un moment) :

Arlène Alpha (GRET), Rémy Barbeault (PwC), Nicolas Boudeville (PwC), Anne Chetaille (GRET), Michel Courcelle (Forum pour l'Afrique), Benoît Faucheux (GRET), Adrien Guillemin (PwC), Pierre Habbard (anciennement Solagral), Bénédicte Hermelin (GRET), Hubert Kieken (PwC), Patrick Sevaistre (anciennement Institut de Prospective Africaine), Olivier Stintzy (Forum pour l'Afrique), et Marie-Cécile Thirion (anciennement Solagral).

Les auteurs tiennent à remercier les experts suivants qui ont contribué à la réalisation des études sectorielles :

Malwuli Ababio (Forum pour l'Afrique), Mourad Ayouz (CIRED), Reginald Burke (CPDC), Paul Brenton (Banque mondiale), Pierre Castella (ancien de Solagral), Prof. Joseph F. Francois (Université Erasmus Rotterdam), Prof. Philippe Hugon (Université Paris X), Eckart Naumann (TRALAC), Prof. Françoise Renversez (Université Paris X), Luc Savard (GREDI), Eckhard Siggel (Université Concordia), et Anne Wagner (GRET).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter <http://www.sia-acp.org> ou contacter

Jochen Krimphoff
jochen.krimphoff@fr.pwc.com

PricewaterhouseCoopers
Département Développement Durable
63, rue de Villiers
F-92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Tél. +33 1 56 57 60 16
Fax +33 1 56 57 16 36
sia-trade@fr.pwc.com

Verena Vahland
Verena.VAHLAND@ec.europa.eu

Commission européenne
Direction Générale du Commerce extérieur
Direction C, Unité D3
Bureau CHAR 9/248
Rue de la Loi 200 Wetstraat,
B-1049 Bruxelles
Belgium
Tél. +32-2-29-64857
Fax +32-2-29-21195



Ce rapport a été élaboré avec l'aide financière de la Commission des Communautés européennes. Les points de vue exprimés ici sont ceux des auteurs et ne représentent pas la position officielle de la Commission.

Ce document est la traduction en français d'un rapport élaboré par PwC France pour la Commission européenne, Direction Générale du Commerce extérieur, conformément au cahier des charges de l'accord spécifique n°6 dans le cadre du contrat-cadre TRADE-02-F03-02* et de notre lettre d'engagement signée le 31 décembre 2006.

Un projet de rapport a été présenté dans le cadre d'une réunion du Dialogue avec la Société Civile (DSC) organisé par la Commission, Direction pour le Commerce Extérieur le 23 mars 2007 à Bruxelles, Belgique. Une synthèse des commentaires sur ce projet de rapport reçus pendant la période de consultation avec les parties prenantes est disponible sur notre site internet : www.sia-acp.org.

Notre rapport a été finalisé le 30 avril 2007 sur la base des informations disponibles à cette date auxquelles nous avons eu accès, et le rapport a été accepté par la Commission le 7 mai 2007.

Nous ne prenons et n'acceptons aucune responsabilité ni d'obligation de conseil envers d'autres parties. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucune perte, dommage ou dépense de quelque nature pouvant découler de l'utilisation de ce rapport.

En cas de référence à ce document ou d'utilisation d'une citation prise dans ce document, veuillez utiliser la référence suivante :

PricewaterhouseCoopers, *“Évaluation de l'impact sur le développement durable des Accords de partenariat économique ACP-UE – Principaux résultats, recommandations et enseignements tirés”*, Paris, PricewaterhouseCoopers, mai 2007, 106 pages.

* Le cahier des charges pour ce projet a été publié par la Commission européenne, Direction Générale du Commerce Extérieur, en 2002 dans un appel d'offre compétitif. Suite à cet appel d'offre, le contrat-cadre TRADE-02-F03-02 de 5 ans a été accordé à PwC France en août 2002.







Table des matières

Note de synthèse	9
Executive summary	23
Introduction	39
L'approche de l'EIDD UE-ACP	45
La méthodologie de l'EIDD	46
Participation publique	49
Moyens électroniques	49
Ateliers participatifs dans les régions ACP	50
Réunions à Bruxelles	51
D'autres réunions pertinentes d'experts	51
Entretiens spécialisés et missions sur le terrain	52
Intégration régionale	53
Mesures commerciales	58
Accès au marché (commerce des marchandises)	58
Droits de douane dans l'UE	59
Droits de douane dans les pays ACP	64
Règles d'origine	68
Le commerce des services	71
Investissement direct étranger	75
Normes et accréditation	78
Facilitation du commerce	80
Mesures pour promouvoir le développement durable	83
Besoins prioritaires pour diversifier la production et créer une plus grande valeur ajoutée	84
Améliorer la collecte de données et l'analyse sur les échanges commerciaux et le développement durable aux niveaux national et régional	87
Renforcer les capacités pour un soutien humain et technique plus important en faveur du développement durable	88
Mécanismes institutionnels et surveillance	91
Enseignements tirés	94
Pour effectuer des EIDD	94
Pour les négociateurs et les autres parties prenantes	96






Note de synthèse

Ce document est une synthèse des principaux résultats, recommandations de politique et enseignements tirés de l'évaluation de l'impact sur le développement durable (EIDD) des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il a été élaboré à l'intention des négociateurs commerciaux et d'autres décideurs des pays ACP et de l'UE.

La conclusion des négociations des APE est fixée au 31 décembre 2007. Les APE visent un développement durable et la réduction de la pauvreté. Ils devront être compatibles avec les règles de l'OMC, mais demanderont un certain degré d'asymétrie au niveau du calendrier, de l'ampleur des réductions tarifaires et du champ d'application de ces accords. Les pays ACP sont dans une position commerciale relativement faible vis-à-vis de l'UE, dépendent souvent d'un seul produit de base et ont à relever des défis au niveau du développement. Pour aider les pays ACP à pleinement tirer parti de leur relation commerciale préférentielle avec l'UE, les APE comporteront un volet développement important. L'objectif de l'EIDD est de s'assurer que le commerce et le développement renforcés par les APE permettront un développement durable d'un point de vue économique, social et environnemental.

L'EIDD a été entamée il y a plus de quatre ans, fin 2002. Elle consistait à élaborer une méthodologie et à mener des études de cas dans des secteurs clés de l'ensemble des ACP, une dans chacune des configurations régionales de négociation. La méthodologie consistait à comparer un scénario de base avec un scénario APE, et à évaluer l'impact de modifications économiques générées par le commerce sur les principaux indicateurs économiques, environnementaux et sociaux. Chacune des six études sectorielles a permis de dégager des recommandations politiques dans trois catégories générales : les politiques concernant l'intégration régionale, les politiques portant sur les mesures commerciales (pour les négociateurs), et les politiques pour promouvoir un développement durable (pour un ensemble plus large de décideurs).

Tout au long du processus, l'EIDD a fortement mis l'accent sur la participation publique, pour diffuser les informations, sensibiliser aux enjeux en matière de développement durable et améliorer la transparence. Ceci impliquait d'établir un dialogue durable avec les parties prenantes, dans le cadre d'une série de forums portant sur des questions liées au développement durable et aux APE. L'équipe a utilisé des moyens électroniques (avec une base de données importante et un site web dédié), en organisant des réunions avec des parties prenantes dans les régions ACP, des réunions dans l'UE avec les parties prenantes et les négociateurs, d'autres réunions d'experts et en pratiquant des interviews spécialisées et des missions sur le terrain.



L'EIDD a permis de dégager plusieurs conclusions et recommandations à l'intention des négociateurs et d'autres parties prenantes, permettant de s'assurer que les APE encouragent un développement durable en termes économiques, sociaux et environnementaux. En découlent douze recommandations considérées comme s'appliquant de façon générale aux diverses régions et pays des ACP. Les recommandations sont accompagnées d'une brève synthèse des enseignements tirés tout au long de l'EIDD, tant sur la façon de mener des EIDD que sur la façon dont elles ont déjà pu avoir un impact sur les parties prenantes et les négociateurs commerciaux.


Intégration régionale

Recommandation n°1 : Les pays de l'Union européenne et des régions ACP devraient chercher à assurer une cohérence entre les configurations de négociation des APE et les efforts d'intégration régionale existants et devraient adopter des stratégies régionales pour développer les secteurs économiques et industriels et viser un développement durable.

L'EIDD souligne l'importance de l'intégration régionale pour aider les pays ACP à développer leurs marchés internes, à répondre aux contraintes de l'offre et à profiter pleinement des APE. L'intégration régionale est un outil essentiel pour l'extension économique des marchés domestiques des pays ACP et pour réduire le coût des activités commerciales dans les régions ACP. Comme les marchés domestiques sont en eux-mêmes relativement petits et souvent peu compétitifs sur le plan international, les initiatives actuelles d'intégration régionale sont un élément important pour le développement de marchés plus intégrés et plus compétitifs.

Cependant, l'intégration régionale dans les pays ACP se trouve confrontée à des défis. Dans toutes les régions ACP, les configurations de négociation des APE sont plus ou moins fondées sur les initiatives régionales d'intégration qui existent. Un des défis posés par les initiatives d'intégration régionale concerne l'appartenance d'un pays à plusieurs groupes déjà existants, et le fait que les configurations de négociation ne sont pas forcément cohérentes avec les efforts d'intégration existants. Les enjeux sont particulièrement pointus pour le processus de négociation là où les groupes actuels de pays ont œuvré ou œuvrent à la création d'une union douanière, où tous les membres n'appartiennent pas à la même configuration de négociation des APE et où il pourrait y avoir des accords commerciaux régionaux qui se superposent.

Il s'est néanmoins avéré que les APE peuvent jouer un rôle dans le renforcement ou l'accélération des efforts actuels d'intégration. L'intégration régionale implique de s'intéresser aux institutions et d'instaurer une coopération pour fournir les éléments de base nécessaires à des économies régionales plus efficaces. Cela demande des institutions nationales et des programmes pour harmoniser les politiques régionales et nationales afin de réduire le coût des activités économiques, et de permettre aux régions ACP d'attirer l'investissement national, régional et étranger, et d'encourager une certaine convergence politique. Dans le cadre des efforts d'intégration régionale, les



pays ACP devraient élaborer des stratégies régionales pour leurs secteurs économiques et industriels. Il faudrait également des stratégies régionales pour promouvoir un développement durable d'un point de vue environnemental et social.


Mesures commerciales

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, et auparavant des Conventions de Lomé, les pays ACP ont longtemps bénéficié d'un accès préférentiel au marché de l'UE. L'accès au marché reste une mesure commerciale fondamentale dans le cadre des APE. Cependant, les négociations APE couvrent une gamme plus large de mesures commerciales. Prises ensemble, les mesures commerciales peuvent aider à concrétiser les opportunités de développement offertes par les APE pour, entre autres, encourager l'investissement en dehors des secteurs de ressources traditionnels, diversifier les exportations et créer une base industrielle qui favorise la transformation et offre une valeur ajoutée au niveau national dans les pays ACP.

Accès au marché : Droits de douane dans l'UE

Recommandation n°2 :
Tous les pays ACP devraient conserver un accès au marché de l'UE sans droit de douane ni contingent tarifaires et il faudrait améliorer l'accès au marché de l'UE pour les quelques produits qui ne bénéficient pas encore d'une libéralisation complète.

Concernant l'accès au marché de l'UE, le point crucial soulevé par l'EIDD est le maintien des préférences tarifaires actuelles pour les pays les moins avancés (PMA) comme pour les non PMA. Sans APE, les PMA conservent l'accès aux marchés de l'UE, sans droit de douane et sans contingent dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). Sans APE, les pays non PMA sont ceux qui auraient le plus à perdre. Cependant, étant données les contraintes actuelles, notamment les faibles niveaux de compétitivité, les faibles marges de bénéfice et les coûts de transport élevés, tous les pays ACP cherchent à conserver un libre accès au marché de l'UE et à le négocier dans les APE, au risque sinon de devenir moins compétitifs. L'étude sectorielle sur l'horticulture indique que sans les préférences tarifaires actuelles, le secteur de l'horticulture au Kenya, leader régional en Afrique orientale et australe (AfOA), s'écroulerait. Une telle situation aurait, à court terme, de sérieuses répercussions négatives sur le plan économique et social. De plus, en tant que leader régional, le Kenya est bien placé pour diffuser les meilleures pratiques et élaborer des codes de bonne conduite dans le secteur, que partagent d'autres pays (notamment les PMA) cherchant à développer leur secteur horticole.



Même dans le cadre de l'accord de Cotonou, il reste quelques produits (en majorité agricoles) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une libéralisation complète (en majorité des produits agricoles), et pour lesquels l'UE maintient un droit de douane. Éliminer les quelques droits restants de l'UE pourrait permettre de développer des industries de transformation viables dans les pays ACP, d'apporter une valeur ajoutée à leur production et de créer des emplois, notamment pour les femmes qui ont tendance à être majoritaires dans le secteur de la transformation. Cependant, les industries de production et de transformation devraient être régies par de solides réglementations environnementales et sociales pour s'attaquer aux impacts environnementaux qui pourrait découler d'un accroissement de l'activité économique. De plus, la recherche de marchés de niche (comme les produits biologiques ou de commerce équitable) permettrait de réduire la contrainte environnementale du développement économique, notamment les pressions sur l'utilisation des sols.

Accès au marché : droits de douane dans les pays ACP

Recommandation n°3 :
Pour limiter les impacts négatifs potentiels de la réciprocité et encourager les impacts positifs, les négociateurs devraient classer certains produits dans la catégorie des produits « sensibles », et s'assurer qu'il existe un mécanisme de sauvegarde adéquat tenant compte des enjeux du développement durable.

Concernant l'accès aux marchés des pays ACP, l'important est de gérer les effets de la réciprocité, en particulier au niveau des produits sensibles. Les APE exigent une réciprocité, et les pays ACP doivent réduire les droits de douane sur une part substantielle des échanges, en dépit d'une certaine possibilité d'asymétrie dans le résultat final des APE, tant au niveau du contenu que du calendrier de transition vers la libéralisation. La réciprocité est un enjeu plus important pour les pays où les importations de l'UE font concurrence à la production nationale (et pourraient la menacer) et où le budget gouvernemental dépend fortement des recettes douanières (et où l'abolition des droits de douane entraînerait une perte de revenus pour le gouvernement). Les dégâts sur la production locale pourraient peser de façon disproportionnée sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations rurales.

L'EIDD indique que l'asymétrie de réduction tarifaire devrait être concentrée sur les productions menacées par une libéralisation complète. L'analyse montre la nécessité de couvrir « l'essentiel des échanges » tout en offrant la possibilité d'exclure des produits sensibles de la libéralisation. Une libéralisation à 80 pour cent permettrait d'exclure plusieurs produits sensibles. Dans le choix des critères pour décider si un produit est considéré comme « sensible » ou non, il est essentiel de tenir compte non seulement des enjeux économiques, mais aussi des impératifs environnementaux ou sociaux du développement durable.

Pour d'autres produits, les négociateurs des APE devraient envisager l'élimination des droits de douane sur les machines, les intrants agricoles et autres dans les principaux secteurs de fabrication et de transformation, remplacer les mécanismes de remboursement des taxes à l'importation par



des droits de douane nuls, et accélérer la réduction des barrières tarifaires pour les biens favorisant le développement durable dans des secteurs qui entre autres, diversifieront la production et encourageront l'intégration verticale, la transformation et la valeur ajoutée.

Règles d'origine

Recommandation n°4 :
Les négociateurs devraient étudier des options politiques pour simplifier et assouplir les règles d'origine ce qui favorisera le commerce des produits transformés.

Les règles d'origine (RO) ne sont en général pas un problème important dans les pays où les exportations sont des produits primaires et/ou lorsque les matières premières sont entièrement produites dans les pays ACP. Néanmoins, elles peuvent jouer un rôle lorsque l'obtention d'une production efficace implique de sélectionner des intrants au niveau mondial et d'appartenir à des filières mondiales. Ceci ressort clairement dans l'EIDD grâce à une étude de cas sur l'industrie textile au Lesotho où des RO strictes empêchent l'exportation vers l'UE de vêtements produits au Lesotho, à partir de tissu non UE ou non ACP. Si les pays ou les régions ACP qui n'ont pas la capacité de fabriquer des tissus, si cette production n'est pas compétitive, ou s'ils dépendent de fournisseurs d'un pays tiers (comme l'Asie de l'est), ils ne peuvent pas exporter des vêtements vers l'UE en dépit de préférences tarifaires favorables. Ici, les RO ont pour effet d'exiger une fourniture de matières premières nationales ou régionales plus intégrées que ce qui est actuellement économiquement possible. La médiocrité des réseaux de transport décourage l'établissement de sources d'approvisionnement régionales de tissus, et la création d'une production textile nationale demande des investissements importants. L'expérience montre que ce type d'investissement peut s'accompagner de coûts environnementaux élevés que l'utilisation d'une technologie et d'une infrastructure de pointe pourrait limiter.

Les RO existantes peuvent également intervenir dans le développement de secteurs primaires où prévalent des règles spécifiques, comme le secteur de la pêche. Dans ce secteur, les RO de l'UE précisées dans l'Accord de Cotonou sont complexes dans le cadre de l'Accord de Cotonou, et incluent une définition de la « pleine propriété » des entreprises relativement restreinte, à laquelle s'ajoutent d'autres contraintes comme notamment un niveau de propriété locale (ou de l'UE) élevé des flottes et de la nationalité de l'équipage. Les RO existantes peuvent créer des obstacles pour les pays n'ayant pas d'industrie de pêche commerciale bien établie, où la structure du secteur de la pêche est basée par exemple, sur des accords d'affrètement pour les navires ou des co-entreprises. En Namibie, le pays étudié dans le cadre de l'EIDD, l'intervention du gouvernement et les politiques nationales pour promouvoir la conservation et la participation nationale (en termes de propriété et d'équipages) dans la pêche, sont utilisées comme exemple, pour montrer comment les pays ACP peuvent se conformer efficacement aux règles d'origine de l'UE dans ce secteur.



Des RO plus flexibles encourageraient le développement au travers d'une production et d'une transformation orientées vers le marché de l'UE. Toute modification aux RO existantes devrait tenir compte des réalités économiques sur le terrain et devrait se faire tout en améliorant les contacts d'affaires, en encourageant l'intégration régionale et les investissements régionaux stratégiques pour accroître les possibilités de sélection de fournisseurs régionaux et locaux de matières premières. Un tel tournant devrait tenir compte des effets sociaux et environnementaux d'un accroissement de l'activité économique, et être accompagné de politiques pour promouvoir un développement durable.


Recommandation n°5 :
Les négociateurs devraient accroître les engagements dans les catégories de services analysés dans l'EIDD pour améliorer la confiance et la transparence, encourager les échanges et soutenir le développement durable.

Le commerce des services

Les services jouent un rôle d'intermédiaire crucial dans les économies en tant que condition préalable au développement et à la performance économique, en contribuant à instaurer un climat d'affaires plus efficace pour les autres secteurs économiques. Les études sectorielles dans l'EIDD, essentiellement axées sur les services touristiques dans les Caraïbes et les services financiers en Afrique centrale indiquent que bien que, le marché de l'UE soit ouvert, les fournisseurs de services ACP n'arrivent pas à pénétrer le marché de l'UE. Cette incapacité est liée à l'environnement réglementaire européen relativement complexe (notamment pour les services financiers) et à l'absence de capacité et d'expérience chez les fournisseurs potentiels de services des pays ACP. Les pays ACP ont de façon générale peu d'engagements de libéralisation dans le secteur des services. Cependant, ceci ne reflète pas nécessairement la réalité, car la libéralisation existe *de facto*. La codifier en intégrant les services dans un APE renforcerait les engagements et accroîtrait la confiance des investisseurs cherchant à entrer sur les marchés ACP.

Cependant, des engagements plus importants dans les services peuvent impliquer des enjeux et des opportunités pour le développement durable. Les perspectives de créations importantes d'emplois dans des secteurs comme le tourisme s'accompagnent également de risques liés à une présence commerciale plus importante, à un développement et à une pollution non maîtrisés. Par ailleurs, l'étude sectorielle dans les Caraïbes indique qu'une plus forte présence commerciale pourrait aussi entraîner l'adoption de codes de conduite pour améliorer les normes dans l'industrie touristique et encourager les pratiques responsables. De plus, l'EIDD a montré que l'arrivée de fournisseurs de services dans le tourisme au travers d'une libéralisation de la liberté de circulation temporaire des personnes (qui est un mode de fourniture de services) pour fournir des services, avait dans l'ensemble des impacts positifs sur ce secteur.

Toutes les études sectorielles de l'EIDD donnent un aperçu des avantages pour le commerce et le développement durable de la réalisation d'engagements dans




diverses catégories de services. Des liaisons de transport médiocres contribuent à l'absence de compétitivité de certains pays ACP. L'amélioration du transport intra-régional et international est un élément essentiel pour l'amélioration du commerce, du développement et de l'intégration régionale. En outre, la libéralisation des services financiers peut permettre d'avoir plus facilement accès à un crédit abordable, notamment pour les petites et moyennes entreprises, favorisant le développement. Une attention particulière a également été apportée au développement des télécommunications, de services environnementaux et professionnels (comme le conseil, la certification et le marketing). Cependant, il est essentiel de disposer d'un cadre réglementaire solide pour s'assurer que les fournisseurs de services et les investisseurs se comportent de façon responsable sur le plan social et environnemental. Des réglementations nationales ajoutées aux codes de conduite et aux mesures volontaires contribueront à offrir un environnement stable pour l'investissement.

Investissement direct étranger

Recommandation n°6 :
Les APE devraient contribuer à créer un climat stable pour les IDE et encourager les IDE et les investissements régionaux qui soutiennent le développement durable au travers, entre autres, de mécanismes de coopération pour assurer que les investisseurs se conforment aux réglementations environnementales et sociales.

L'investissement direct étranger (IDE) est un moyen de créer le développement et de soutenir le commerce des biens et des services et est essentiel pour le développement là où les ressources financières locales sont limitées. L'IDE est en général considéré comme un élément positif des APE, porteur, entre autres, d'une promesse de création d'emplois, de développement industriel, de transfert de compétences et de connaissances, de technologie de pointe et de pratiques de gestion, et d'amélioration de l'infrastructure. Cependant, il existe à l'intérieur des pays ACP divers obstacles à l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'IDE, parmi eux, la petite taille des pays ACP, l'instabilité perçue, la concentration des investissements dans le secteur des ressources naturelles, et des incitations financière ou fiscales qui peuvent saper la contribution de l'IDE à l'économie locale.

Les APE peuvent aider à surmonter ces obstacles en encourageant entre autres, l'intégration régionale pour dépasser la petite taille des marchés des pays ACP individuels, un environnement plus stable pour l'IDE avec des règles pour protéger les investissements et améliorer la transparence. Cependant, les APE devraient également contenir des protections pour s'assurer que l'IDE soutient les efforts en faveur d'un développement durable, comme l'interdiction d'abaisser les normes environnementales et sociales pour attirer l'investissement, ou d'offrir des incitations financière ou fiscales qui finalement ne contribuent pas à un investissement durable à long terme. En outre, l'IDE devrait faire l'objet d'une surveillance environnementale à haut niveau (notamment une évaluation de l'impact sur l'environnement et le développement durable) et être régi par des exigences obligatoires et des codes de conduite volontaires qui accordent une priorité au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



Recommandation N°7 :
La coopération UE-ACP sur les normes devrait être axée sur les obstacles au commerce, le maintien de niveaux de protection élevés pour les consommateurs et l'environnement et aider les pays ACP à élaborer leurs propres approches nationales et régionales des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des obstacles techniques au commerce (OTC).

Recommandation n°8 :
L'UE devrait s'engager dans une coopération permanente avec les ACP dans divers domaines liés à la facilitation des échanges, notamment entre autres, les douanes, le transport, la technologie, les informations commerciales et les ressources humaines.

Normes et accréditation


Contrairement à l'UE, les pays ACP n'ont mis en place que peu de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), d'exigences en matière de sécurité alimentaire ou d'obstacles techniques au commerce (OTC). Les normes peuvent avoir un impact économique négatif lorsque les producteurs sont dans l'incapacité de respecter les exigences imposées par l'UE ou les importateurs privés de l'UE (comme les chaînes de grande distribution) par manque d'informations, absence de compétence, ou de laboratoire de contrôle. D'une façon générale, pour les exportateurs des ACP qui exportent déjà vers l'UE, l'EIDD révèle que les mesures SPS ne sont pas considérées comme un obstacle majeur au commerce. Par ailleurs, les OTC comme les normes d'étiquetage et d'emballage sont considérées comme posant de plus en plus de problèmes. La quantité de normes (privées ou publiques) dans certains secteurs, ainsi que les procédures onéreuses d'inspection sont données comme responsables de retards coûteux dans des secteurs comme les produits frais, où le produit doit arriver aux consommateurs en temps opportun.

Les APE peuvent permettre de faire face aux contraintes grâce à une plus grande coopération et à une assistance plus importante aux pays et aux régions ACP pour leur permettre d'élaborer des normes et de créer les organismes adéquats. Les pays ACP devraient élaborer leurs propres normes aux niveaux national et régional, adaptées à la production et aux priorités locales. En outre, créer des SPS, des OTC et s'occuper des questions de sécurité sanitaire des aliments au niveau régional offre des avantages pour l'intégration régionale. Des initiatives régionales et des organismes d'accréditation reconnus faciliteraient la question des inspections dans les pays ACP. Les APE peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs en encourageant le partage d'informations, le renforcement des capacités et une coopération technique avec l'UE.

Facilitation des échanges

Faciliter les échanges implique l'allègement des charges administratives et réglementaires pesant sur les importateurs et les exportateurs. Les pertes encourues par les entreprises suite aux retards aux frontières, aux exigences de documents compliqués et inutiles, et l'absence d'automatisation des procédures commerciales mandatées par le gouvernement peuvent dépasser le montant des droits de douane. Pour soutenir le commerce et le développement, l'EIDD souligne la nécessité de faciliter les échanges, d'améliorer les capacités et la gouvernance, et de soutenir les institutions fragiles.

Faciliter les échanges signifie aborder des questions comme une plus grande transparence et l'accès aux informations (sur les règles en matière d'importation et d'exportation des autres pays) et simplifier les questions administratives associées aux procédures douanières et autres formalités. Rationaliser les



procédures douanières, réduire les coûts et les formalités administratives et améliorer le transit pourrait encourager le commerce régional. En outre, les synergies créées par les progrès réalisés au niveau de la facilitation des échanges viendront s'ajouter à d'autres mesures commerciales comme l'investissement pour alléger certaines contraintes pesant sur la multiplication des échanges entre l'UE et les ACP, l'intégration régionale et le commerce sud-sud. Tout accord sur la facilitation des échanges peut également contribuer à créer un climat favorisant la croissance des flux commerciaux, attirant les investissements et développant les industries.

Mesures pour promouvoir le développement durable

Les mesures commerciales abordées dans l'EIDD ne pourront à elles seules promouvoir un développement durable ou même accroître les échanges. Que le développement se produise et qu'il soit durable ou non dépend non seulement du commerce mais d'une série d'autres facteurs qui expliquent l'importance vitale du volet développement des APE. La priorité porte sur trois domaines où à court terme, l'assistance technique et la coopération pour le développement pourraient permettre aux APE d'encourager le commerce et un développement durable à long terme. Mener des politiques dans ces domaines impliquera les décideurs de l'ensemble des ministères concernés du gouvernement et bénéficierait de l'apport de la société civile.

Besoins prioritaires pour diversifier la production et créer une plus grande valeur ajoutée

Rechercher une valeur ajoutée par une augmentation de la transformation peut aider les pays à diversifier leurs économies. Cependant, les pays ACP qui souhaitent diversifier leur production et y apporter une valeur ajoutée ont plusieurs défis à relever. Parmi les principaux enjeux, on peut citer l'absence de capacités logistiques et l'absence d'infrastructures. Les faibles niveaux d'échanges, l'intégration régionale et l'absence de compétitivité dans le secteur manufacturier des pays ACP sont en partie le résultat d'infrastructures physiques relativement sous développées. Par exemple, la modernisation des installations de transformation ou d'autres industries pourrait améliorer la compétitivité dans divers secteurs. L'intégration régionale et le développement sont également bloqués par la faiblesse des infrastructures de transport qui a un effet négatif sur la compétitivité dans certains secteurs.

La coopération pour le développement pourrait se révéler essentielle dans plusieurs domaines pour soutenir un développement favorisant la diversification et une plus grande valeur ajoutée dans la production. Outre les transports, cela inclut entre autres la technologie et la capacité à gérer les déchets (y compris les déchets dangereux) et à fournir, traiter et/ou recycler l'eau, parmi les

Recommandation n°9 :
La coopération pour le développement devrait se concentrer sur les besoins prioritaires pour diversifier la production et les exportations vers des produits à plus forte valeur ajoutée, en mettant l'accent sur le renforcement des secteurs économiques et industriels touchés par les APE, tout en assurant un développement durable.




technologies qui permettent de réduire les impacts négatifs de l'industrialisation sur l'environnement. Cela inclut également les infrastructures urbaines, pour la création de zones industrielles et offrir des services essentiels aux résidents et aux travailleurs migrants, et pour créer des services essentiels soutenant le développement, comme les télécommunications. Cependant, l'EIDD propose qu'un tel développement fasse l'objet d'une étude d'impact sur le développement durable qui prenne en compte les impacts environnementaux et sociaux et qui permette de mieux comprendre les besoins environnementaux et sociaux nécessaires pour accompagner le développement industriel et assurer sa durabilité.

Améliorer la collecte de données et l'analyse sur les échanges commerciaux et le développement durable aux niveaux national et régional

Recommandation n°10 :
La coopération pour le développement devrait se concentrer sur l'assistance technique pour collecter les informations et les données sur le commerce et le développement durable en appui des décisions politiques.

L'EIDD montre la nécessité d'avoir accès à des données fiables sur le commerce et le développement durable dans les régions ACP pour favoriser l'élaboration d'une politique dans ces deux domaines, de développer des politiques et des positions commerciales et de fixer des priorités pour assurer un développement durable. Ceci est le résultat d'insuffisances au niveau des systèmes de recueil d'informations et de l'absence de capacités à améliorer ces systèmes au niveau national et au niveau régional. En dépit des efforts déployés dans le cadre d'initiatives existantes d'intégration régionale pour améliorer la collecte des données, cela n'est pas nécessairement cohérent avec les configurations APE, et même lorsque l'intégration régionale est suffisamment avancée, la collecte de données reste médiocre.

C'est un domaine où le soutien et l'assistance techniques pourraient entraîner des résultats positifs relativement rapides pour le commerce et pour l'établissement de priorités pour les questions essentielles du développement durable. Le recueil d'informations relatives au commerce pourrait avoir un impact positif sur la facilitation des échanges. Grâce à l'achat d'équipements et à une assistance technique appropriée et continue, il pourrait être possible de développer des systèmes améliorés pouvant accroître les échanges commerciaux, faisant progresser l'objectif de développement économique dans la région et soutenant l'intégration régionale. En outre, une amélioration des données permettra à l'avenir d'assurer le suivi de la mise en œuvre des APE.



Renforcer les capacités pour un soutien humain et technique plus important en faveur du développement durable

Recommandation n°11 :
La coopération pour le développement devrait se concentrer sur le renforcement des capacités pour promouvoir un développement durable dans les secteurs public et privé, en mettant l'accent sur la formation, la recherche et le développement, et un cadre réglementaire solide.


Renforcer les capacités pour assurer un soutien humain et technique plus important en faveur du développement durable est important tant pour le secteur privé que pour le secteur public. L'EIDD cite plusieurs exemples, comme les services de formation et de vulgarisation pour les paysans, la formation des responsables de services de tourisme et l'aide à la création de régimes efficaces de gestion et de conservation de la pêche. Le renforcement des capacités et le soutien sont également importants dans le cadre de la diffusion des codes de conduite et de la formation pour améliorer les capacités à trouver des marchés de niche à valeur ajoutée dans l'UE. En outre, l'EIDD a mis en lumière la nécessité de développer les relations humaines et de renforcer les capacités de marketing et de réseautage dans le secteur privé. Des partenariats pourraient être créés dans le secteur privé ou en conjonction avec le secteur public pour appliquer la recherche et le développement dans les secteurs clés et promouvoir un développement durable. L'importance des centres de formation dans des secteurs spécifiques (comme l'horticulture) est également soulignée.

Dans le secteur public, il faudrait mettre en place un cadre réglementaire national qui soutienne le développement durable, comme une législation pour s'assurer que les IDE et d'autres investissements dans l'infrastructure sont effectués de façon à soutenir le développement durable. Ou encore, lorsque la réciprocité représente une sérieuse menace pour les revenus du gouvernement, mettre en place des systèmes d'imposition réalistes, efficaces et applicables pour diversifier les sources de revenus fiscaux et réduire l'impact négatif de la baisse des droits de douane. En élaborant un cadre politique pour soutenir le développement durable, les pays devraient envisager un mélange de mesures de contrôle et d'incitations économiques.

Mécanismes institutionnels et de surveillance

Recommandation n°12 :
Il faudrait développer un mécanisme institutionnel permanent pour suivre la mise en œuvre des APE sur le plan de la durabilité économique, environnementale et sociale.

Il est important de disposer de mécanismes institutionnels impliquant les diverses parties prenantes pour assurer une approche intégrée des futures négociations commerciales et pour suivre la mise en œuvre des APE afin d'évaluer leur contribution au développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Les parties prenantes essaient d'apporter leur contribution à la réalisation des négociations commerciales. Pour ce faire, il faut créer, s'ils n'existent pas déjà, ou renforcer des mécanismes encourageant la transparence et les opportunités de dialogue entre les négociateurs et la société civile au cours du processus de négociations commerciales. Entre les deux parties impliquées dans les négociations, des groupes de travail sur le




commerce pourraient être créés pour faire progresser le dialogue réglementaire tout comme un programme coopératif dans le cadre des APE sur les préoccupations communes, comme la facilitation des échanges commerciaux et l'accréditation.

L'objectif des APE est de promouvoir un commerce et un développement durables. Les acteurs de la société civile disposant d'informations, de connaissances et de compétences appropriées peuvent contribuer efficacement à la coopération ACP-UE dans le cadre des APE pour soutenir le développement durable. A moyen et à plus long terme, ceci pourrait se produire au travers d'un mécanisme de suivi efficace impliquant les diverses parties prenantes pour suivre la mise en œuvre des APE. Un tel suivi et contrôle pourrait inciter à établir des priorités au niveau de la coopération pour le développement en cours et offrirait des enseignements importants pour les négociations et les accords commerciaux futurs. L'EIDD a proposé l'instauration d'un dialogue coopératif permanent UE-ACP sur la participation publique et le renforcement des capacités pour un développement durable afin d'apporter un soutien permanent au développement durable dans les APE. En coopération avec les autorités nationales et régionales, et avec une participation importante des parties prenantes, il pourrait entre autres, compiler et diffuser les informations sur le commerce et le développement durable, coordonner l'assistance technique pour soutenir un développement durable et élaborer des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre des APE et évaluer leur contribution permanente au développement durable.

Enseignements tirés

Outre les recommandations, l'EIDD dégage plusieurs enseignements sur l'importance d'instaurer des relations constructives dans les régions ACP et un dialogue substantiel avec les négociateurs et les parties prenantes. Elle a contribué aux débats autour des APE tant au niveau des négociateurs que des parties prenantes et a aidé à définir et/ou à renforcer le programme de coopération pour le développement ACP-UE.

Pour les EIDD à venir, l'équipe dégage plusieurs enseignements, comme : choisir des secteurs en fonction de critères prédéfinis ; accorder un délai et des ressources suffisants pour entreprendre des missions sur le terrain ; travailler en étroite collaboration avec des organisations régionales crédibles et pertinentes ; et maintenir une flexibilité concernant la composition de l'équipe de l'EIDD et les consultations. En matière de consultations, les grandes consultations impliquant les diverses parties prenantes donnent de meilleurs résultats dans les régions où la participation publique existe déjà, alors que des réunions plus restreintes avec des parties prenantes partageant les mêmes idées ou des entretiens individuels pourraient se révéler plus efficaces dans des régions où la confiance entre les



parties prenantes est moins affirmée. Les consultations sont utiles tout au long du processus d'EIDD et il serait bon de prévoir des échanges réguliers avec les négociateurs de toutes les parties aux négociations.

Il est difficile à ce stade d'apporter la preuve d'un lien de cause à effet entre les recommandations de l'EIDD et les négociations en cours sur les APE. Dans certains domaines il existe une certaine cohérence entre l'EIDD et les politiques visées dans les négociations et il est également clair que l'EIDD a eu une influence sur le mode de pensée de certains négociateurs. De plus, les négociateurs de l'UE ont déjà utilisé l'EIDD à plusieurs fins, comme pour préparer des présentations ou aborder le volet du développement durable associé aux APE. Les EIDD ont donc permis une prise de conscience dans des domaines en rapport avec les négociations. Les négociateurs et les parties prenantes des régions ACP ont également utilisé ces études comme documents d'information dans des réunions.

Il est également clair que l'EIDD a été un point de départ important pour identifier les questions et les mécanismes pour encourager le volet développement durable des APE. Dans certains cas, l'EIDD a renforcé et participé aux débats existants, comme la discussion sur les produits « sensibles ». L'EIDD peut aider à fixer des priorités pour l'aide technique liée au commerce et la coopération pour le développement. Elle a également mis en lumière des questions importantes liées à l'intégration régionale, notamment les avantages à soutenir une approche régionale de la formulation des politiques, et à assurer la compatibilité des règles commerciales pour promouvoir l'intégration régionale et le fonctionnement efficace de ces règles.

L'EIDD a inspiré les débats et a fait partie de la discussion entre les négociateurs et les parties prenantes de la société civile. Le processus de l'EIDD s'est révélé utile pour créer une plus grande sensibilisation, engager les parties prenantes, accroître la transparence et élever le niveau du dialogue et encourager la discussion au niveau européen comme dans les ateliers dans les régions ACP.





Executive summary


This document is a summary of the key findings, policy recommendations and lessons learned, derived from the Sustainability Impact Assessment (SIA) of the negotiations of Economic Partnership Agreements (EPAs) between the European Union (EU) and the Africa, Caribbean and Pacific (ACP) Group of States. It is aimed at trade negotiators and other policy makers in both the EU and in the ACP countries.

The EPAs should be negotiated by 31 December 2007. EPAs aim to promote sustainable development and poverty alleviation. They should be WTO-compatible, but will require a degree of asymmetry in terms of the timetable and extent of tariff dismantling and the scope of the agreements. The ACP countries are relatively weak in terms of their trading position with the EU, are often highly dependent on single commodities, and face challenges related to development. In order to help ACP countries take full advantage of their preferential trading relationship with the EU, the EPAs will have a strong development component. This SIA aims to help ensure that the trade and development fostered by the EPAs support economic, social and environmental sustainability.

The SIA was undertaken over four years, beginning in late 2002. It involved developing a methodology and undertaking case studies in key sectors throughout the ACP, one in each of the six regional negotiating configurations. The methodology involved comparing a baseline scenario with an EPA scenario, and assessing the impact of trade-induced economic change on core economic, environmental and social indicators. For each of the six sector studies, policy recommendations were developed in three general categories: policies related to regional integration, policies that address trade-related measures (aimed at negotiators), and policies to promote sustainability (aimed at a broader range of decision makers).

An important element of the SIA was a strong focus on public participation throughout the process to disseminate information, raise awareness, and increase transparency. This involved the development of a sustained dialogue with stakeholders, in a range of fora, about issues related to sustainability and the EPAs. The team employed electronic mechanisms (through a large data base and a dedicated internet web site), stakeholder meetings in the ACP regions, meetings in the EU with stakeholders and negotiators, other expert meetings, and specialised interviews and field missions.

The SIA has yielded several conclusions and recommendations for negotiators and other stakeholders that can help ensure that the EPAs promote development that supports economic, social and environmental sustainability. Twelve recommendations are highlighted as broadly relevant for the diverse regions and countries of the ACP. Following the recommendations, is a brief summary



of the lessons learned throughout the course of the SIA both in terms of conducting SIAs, and with respect to how it may have already had an impact on stakeholders and trade negotiators.

Regional integration

**Recommendation #1:
The EU and ACP countries should strive to ensure coherence between EPA negotiating configurations and overlapping efforts at regional integration and should ultimately pursue, at regional level, strategies for the developing key economic and industrial sectors and for promoting sustainability.**

The SIA emphasised regional integration as a means to help ACP countries develop internal markets, address supply side constraints, and take full advantage of the EPAs. Regional integration is a vital tool for providing an economic extension to domestic markets in ACP countries and for reducing the cost of doing business in the ACP regions. Since the domestic markets in ACP countries are, on their own, relatively small and in many instances internationally uncompetitive, the current regional integration initiatives in the ACP regions are a key component in the development of more integrated and competitive markets.

However, there are challenges facing regional integration in the ACP. In all the ACP regions, EPA negotiating configurations are based to a greater or lesser extent on existing regional integration initiatives. One challenge presented by existing regional integration initiatives concerns the overlapping membership among some groups and the additional complication posed by negotiating configurations that are not consistent with existing integration efforts. Challenges to the negotiating process are particularly acute where existing country groupings have, or are working towards, a customs union but where not all members belong to the same EPA negotiating configuration and where there may be overlapping regional trade agreements.

Nevertheless, there is some evidence that the EPAs can play a role in reinforcing or accelerating existing integration efforts. However, regional integration requires attention to institutions and cooperation to provide the building blocks for more efficient regional economies. This includes national institutions and programmes to harmonise national and regional policies to ultimately lower the cost of doing business, making the ACP regions more attractive to domestic, regional and foreign investment, and to assist in bringing about a degree of political convergence. As part of regional integration efforts, the ACP countries should develop regional strategies for their economic and industrial sectors. Regional strategies to promote environmental and social sustainability should also be pursued.



Trade measures


Recommendation #2:
All ACP countries should retain duty free and quota-free access to the EU market and access to the EU should be improved for the few products not yet fully liberalised.

Under the Cotonou Agreement, and previously the Lomé Conventions, the ACP countries have long enjoyed preferential market access to the EU. Market access continues to be a core trade measure under the EPAs. However, the EPA negotiations cover a broader range of trade measures. Working together, the full range of trade measures can help bring about the development opportunities provided by the EPAs to, inter alia, encourage investment outside to traditional resource sectors, diversify exports, and develop an industrial base that encourages transformation and domestic value-added in the ACP countries.

Market access: tariffs in the EU

The key issue raised in the SIA with respect to market access to the EU relates to maintaining the existing tariff preferences for Least-Developed Countries (LDCs) and non-LDCs alike. With no EPA, LDCs still have duty free and quota-free access to the EU under the “Everything-but-arms (EBA)” initiative. Non-LDCs have the most to lose in the absence of an EPA. However, given existing constraints including low levels of competitiveness, small profit margins and high transportation costs, all ACP countries seek to retain duty free and quota free access to the EU market, and to negotiate such access into the EPAs, or risk becoming less competitive. The sector study on horticulture indicated that without the current tariff preferences, the horticulture sector in Kenya, the regional leader in Eastern and Southern Africa, would collapse. Such a collapse would have serious negative impacts from an economic and social perspective in the short term. Moreover, as the regional leader, Kenya is at the forefront of disseminating best practices and developing codes of conduct for responsible behaviour in the sector, which are being shared with other countries (including LDCs) seeking to enter the sector.

Even under the Cotonou Agreement, there remain some products (mostly agricultural), which are not fully liberalised and where EU tariffs remain. Removing the few remaining EU tariffs could help develop viable processing industries in the ACP countries, help them add value to their production and create employment, including employment for women who tend to dominate employment in the processing sector. However, production and processing industries should be governed by sound environmental and social regulations to help address pollution that might come about as a result of increased economic activity. Moreover, any attempts to pursue “niche” markets (such as organic or fair trade products) would help alleviate environmental stress of economic development, including pressures on land use.



Recommendation #3: To mitigate potential negative impacts of reciprocity and encourage positive impacts, negotiators should classify some products as “sensitive” and ensure that there is a safeguard provision taking into account the goal of promoting sustainable development.

Market access: tariffs in the ACP countries

The key issue with respect to market access to the ACP countries is managing the impacts of reciprocity, particularly with respect to sensitive products. The EPAs require reciprocity, and ACP countries are under pressure to lower import tariffs on substantially all trade, although there is some scope for asymmetry in the final outcome of the EPAs both in terms of what is included, and transitional timelines for liberalisation. Reciprocity is most challenging for countries where EU imports compete with domestic production (and could threaten that production) and where government relies heavily on revenues from import tariffs (and where the removal of tariffs would lead to loss in government revenue). Damage to local production could disproportionately threaten the livelihoods and food security of rural populations.


The SIA indicated that asymmetric tariff reductions should focus on production where existing gains could be most rapidly eroded as a result of full liberalisation, as well as those where the largest losses in government revenue might come about as a result of complete liberalisation. The analysis showed that there is scope for defining “substantially all trade” in a way that allows for the exclusion of sensitive products from liberalisation. Liberalisation at a level of 80 per cent, would allow for the exclusion of several sensitive products. In classifying product as “sensitive” it is vital to develop relevant criteria, which reflect the equally important roles of economic, environmental and social performance in supporting sustainable.

For other products the EPA negotiators should consider the removal of tariffs on machinery, agro-chemicals and other inputs into key processing and manufacturing sectors, replace duty-drawback schemes with zero tariffs, and accelerate tariff reduction for goods that support sustainable development in sectors that will, inter alia, diversify production, and promote vertical integration, processing, and value added.

Rules of origin

Recommendation #4: Negotiators should explore policy options to simplify and relax RoO that will encourage increased trade in transformed products.

Rules of origin (RoO) are typically not a significant issue where exports are made up of primary products and/or where raw materials are wholly obtained in the ACP countries. However, they can play a role when efficient production requires the global sourcing of inputs and participation in global value chains. This is illustrated in the SIA through a case study on the garment industry in Lesotho, where strict RoO prevent the export to the EU of garments produced using non-EU or non-ACP fabric. Where countries or ACP regions lack capacity to produce fabric, or where that production is uncompetitive, and where a domestic garment industry relies on third party sourcing (such as from East Asia), they are unable to export garments to the EU, despite favourable tariff preferences.



Where this occurs, RoO have the effect of requiring more integrated domestic and regional sourcing and production than may be currently economically feasible. Poor transportation networks discourage the regional sourcing of fabrics and developing a domestic textile production requires high levels of investment. Experience shows, that this type of investment can come with high environmental costs, although these can be mitigated through the use of advanced technology and infrastructure.

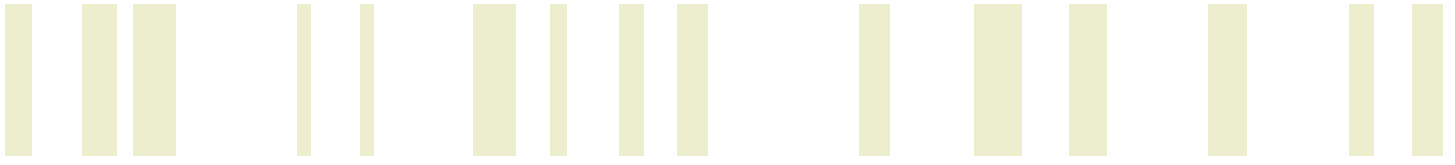
Existing RoO can also be a factor in the development of primary sectors where unique rules exist, such as in the fishery sector. EU RoO in the fishery sector are complex under the Cotonou Agreement and include a relatively restricted definition of “wholly owned”, along with other restrictions including, inter alia, a high degree of local (or EU) ownership of fleets and nationality of crews. Existing RoO can create obstacles for countries that do not have an established commercial fishing industry, where the structure of the fishery sector is based on vessel-chartering arrangements or joint ventures, for example. In Namibia, the subject of the case study in the SIA, government intervention and domestic policies to promote conservation and national participation (in terms of both ownership and crews) in the fishery, are presented as an example of how ACP countries can effectively comply with EU RoO in this sector.

More relaxed RoO could encourage development through production and transformation directed towards the EU market. Any changes to the existing RoO should take into account regional realities on the ground and should occur in conjunction with improving business contacts, encouraging regional integration, and promoting strategic regional investments to improve the prospects for regional and local sourcing of materials. Such a shift should take into account the social and environmental impacts of increased economic activity, and be pursued in conjunction with policies to promote sustainability.

Trade in services

Services play a vital intermediate role in economies as a prerequisite for economic performance and development, by contributing to a more efficient business climate for other economic sectors. The sector studies in the SIA that focused primarily on services (tourism services in the Caribbean and financial services in Central Africa) indicated that although the EU market is open, a lack of ability by ACP service providers to penetrate the EU market was linked to the relatively complex regulatory environment in Europe (for financial services, in particular) and to the lack of capacity and experience among potential service providers in the ACP countries. ACP countries typically have very few commitments in the services sector. However, this does not necessarily reflect the practice where often *de facto* liberalisation exists. Codifying this liberalisation through the inclusion of services in an EPA would reinforce the commitments and increase certainty for investors seeking to enter the ACP markets.

**Recommendation #5:
Negotiators should increase commitments in all categories of services to improve certainty and transparency, encourage trade, and support sustainable development.**



However, increasing commitments in services can present challenges and opportunities for sustainability. While it offers the prospect of creating high levels of employment in sectors such as tourism, there are also dangers associated with increasing commercial presence, uncontrolled development and pollution. On the other hand, the sector study in the Caribbean indicated that increasing levels of commercial presence could also lead to the adoption of codes of conduct to raise standards within the industry and encourage responsible practices. Moreover, an inflow of tourism service providers, through liberalisation in the temporary movement of people as a mode of delivering services, was shown in the SIA to have overall positive impacts for the industry.

Throughout the SIA sector studies, there were perceived benefits to be gained for trade and sustainability by making commitments in several categories of services. Poor transportation linkages contribute to the lack of competitiveness of some ACP countries. Improved intra-regional and international transportation is a key component of improving trade, development and regional integration. Moreover, liberalisation of financial services can increase access to affordable credit, particularly for small and medium sized enterprises, to encourage development. Particular attention was also paid to the development of telecommunications, environmental services, and professional services (such as consulting, certification, and marketing). However, a strong regulatory framework is crucial to ensure that service providers and investors behave in a way that is environmentally and socially responsible. In addition to codes of conduct and voluntary measures, domestic regulations will help provide a stable environment for investment.

Foreign direct investment

Recommendation #6:
The EPAs should contribute to a stable climate for FDI and encourage FDI and regional investment that support sustainability through, inter alia, including means of cooperation to achieve compliance with the enforcement of environmental and social regulations at the national level.

Foreign direct investment (FDI) is a means for delivering development and supporting trade in both goods and services and is vital for development where few local financial resources exist. FDI is generally considered a positive component of the EPAs, holding out the promise of, inter alia, job creation, industrial development, the transfer of skills and knowledge, state-of-the-art technologies and management practices, and upgrading infrastructure. However, within the ACP, there are several obstacles to improving the quantity and the quality of FDI. These include the small size of ACP countries, perceived instability, the concentration of investment in the natural resources sector, and generous incentives, which can undermine the contribution of the FDI to the local economy.

The EPAs can help address these obstacles through, inter alia, encouraging regional integration to help address the small market size of individual ACP countries, promoting a more stable environment for FDI by including rules to



protect investment and improving transparency. However, there should also be protections within the EPAs to help ensure that FDI supports efforts to develop sustainably. This might include a prohibition against lowering environmental and social standards to attract investment, or against providing incentives that ultimately make the investment unsustainable in the long term. Moreover, FDI should be subject to high levels of environmental scrutiny (including sustainability assessment) and governed by mandatory requirements and voluntary codes of conduct that prioritise sustainability.

Standards and accreditation

**Recommendation #7:
EU-ACP cooperation on
standards should focus on
addressing obstacles to trade,
maintaining high levels of
protection for consumers and
the environment and assisting
ACP countries to develop their
own national and regional
approaches to SPS and TBT.**

Unlike the EU, countries in the ACP tend to have in place few sanitary and phytosanitary (SPS) measures, food safety requirements or technical barriers to trade (TBT). Standards can have a negative economic impact when producers find themselves unable to meet requirements imposed by the EU and private importers in the EU (such as major retail chains) as a result of lack of information, lack of capacity, or lack of testing facilities. Generally, for ACP producers already exporting to the EU, the SIA revealed that SPS measures were not considered to be a major obstacle to trade. On the other hand, TBTs, such as labelling and packaging standards, were considered increasingly to pose challenges. The numbers of standards (both private and public) in some sectors, along with onerous procedures for inspection, were cited as creating costly delays in sectors, such as fresh produce, where the product must reach consumers on a timely basis.

The EPAs can help address constraints through increased cooperation and assistance to ACP countries and regions to develop standards and related bodies. The ACP countries should develop their own standards at the national and regional levels, tailor-made for local priorities and production. Moreover, there are benefits for regional integration brought about by developing SPS, TBT and food safety issues at regional level. Moreover, to help address the issues of inspections development in the ACP would be facilitated by regional initiatives and recognised accreditation bodies. The EPAs can contribute to achieving these goals by encouraging information sharing, capacity building and technical cooperation with the EU.



Recommendation #8:
The EU should engage in ongoing cooperation with the ACP in several areas related to trade facilitation including, inter alia, customs, transportation, technology, business information and human resources.

Trade facilitation

Trade facilitation involves reducing administrative and regulatory burdens on importers and exporters. Losses that businesses suffer through delays at borders, complicated and unnecessary documentation requirements, and lack of automation of government-mandated trade procedures, can exceed the costs of tariffs. To support trade and development, the SIA identified the need to address trade facilitation, improve capacity and governance, and support weak institutions.

Trade facilitation requires attention to issues such as increasing transparency and access to information (of other countries' importing and exporting regulations), and simplifying and administrative issues associated with customs procedures and other formalities. Streamlining customs procedures, cutting costs and red tape, and improving transit could encourage regional trade. Moreover, advances in trade facilitation will work in synergy with other trade measures, such as investment, to alleviate some constraints on increasing levels of trade between the EU and the ACP, regional integration and south-south trade. Any agreement on trade facilitation can also contribute to a climate that would encourage growth in trade flows, attract investment, and enhance manufacturing.

Measures to promote sustainability

The trade measures discussed in the SIA will not necessarily, alone, promote sustainability or even lead to increased trade. Whether development occurs and whether or not it is sustainable, depends not only on trade, but on a host of other factors, which speaks to the vital importance of the development component of the EPAs. Three areas have been prioritised, where technical assistance and development cooperation in the short term could help ensure that the EPAs encourage trade and development that is sustainable in the long term. Pursuing policies in these areas will involve decision makers throughout relevant government departments and would benefit from input from civil society.

Recommendation #9:
Development cooperation should focus on priority needs for diversification of production and exports towards higher value-added products, with an emphasis on reinforcing economic and industrial sectors impacted by the EPAs, while ensuring the sustainability of new development.

Priority needs for diversification and increased value added in production

Pursuing value added through increased processing can help countries diversify their economies. However, there are several challenges facing ACP countries seeking to diversify and add value to production. Among the major challenges



are a lack of logistical capacity and a lack of infrastructure. Low levels of trade, regional integration and lack of competitiveness in the manufacturing sector in the ACP countries are the result, in part, of relatively under-developed physical infrastructure. Physical infrastructure such as improved facilities for processing and other factories could improve competitiveness in several sectors. Regional integration and development is also hampered by lack of transportation infrastructure, which negatively affects competitiveness in some sectors.

There are several areas where development cooperation could be focused to support development that promotes diversification and increased value added in production. In addition to transportation infrastructure, this includes, inter alia, technology and capacity to handle waste (including hazardous waste), and to deliver, treat and/or recycle water among other technologies which have been shown to reduce negative environmental impacts of processing. It also includes attention to urban infrastructure, for the development of industrial zones as well as providing basic services to residents and migrant workers and developing basic services to support development, such as telecommunications. However, the SIA suggested that such development should be subject to sustainability assessments that take into account environmental and social impacts and can provide an understanding of the environmental and social infrastructure necessary to accompany industrial development in order to assure its sustainable operation.

Improving data collection and analysis on trade and on sustainability at the national and regional levels

Recommendation #10:
Development cooperation should focus on technical assistance to collect information and data on trade and sustainability to support sound policy development.

The SIA identified the need for access to more reliable data on both trade and on sustainability in the ACP regions to support policy development in both these areas; to develop trade policy and positions and to set priorities for pursuing sustainable development. This is a result of deficiencies in information gathering systems and lack of capacity to improve these systems at the national level and the regional level. Although through existing regional integration initiatives there are efforts to improve data collection at the regional level, this is not necessarily consistent with the EPA configurations, and even where regional integration is relatively well advanced, data collection is poor.

This is an area where technical assistance and support is likely to lead to relatively rapid positive results for both trade and for prioritising vital sustainability issues. Collecting information related to trade could have a positive impact on trade facilitation. Coupled with assistance for equipment purchase and appropriate technical assistance, on an ongoing basis, improved systems could be developed that enhance the trade process, further the objective of economic development in the region and support regional integration. Moreover, improved data will assist future efforts to monitor the implementation of the EPAs.



Capacity building to strengthen human and technical support for sustainability

Recommendation #11:
Development cooperation should focus on capacity building to promote sustainable development in both the private and public sectors, with an emphasis on training, research and development, and a sound regulatory framework.


Capacity building to strengthen human and technical support for sustainability is important for both the private sector and the public sector. Several examples were raised in the SIA including, inter alia, training and extension services for farmers, training for tourism service providers and assistance developing effective fishery management and conservation regimes. Capacity building and support is also important in the context of disseminating codes of conduct and best practices related to production practices and technologies to support sustainability and training to improve capacity to pursue value-added niche markets in the EU. Moreover, the SIA identified a need to develop human relations and capacity building in the private sector for marketing and networking. Partnerships could be established in the private sector, or in conjunction with the public sector to implement research and development in key sectors to promote sustainability development. The importance of training centres in specific sectors (such as horticulture) was also raised.

In the public sector, a domestic regulatory framework that supports sustainability should be put in place and enforced. This includes, for example, legislation to ensure that FDI and other investment in infrastructure occurs in a way that supports sustainability or, where reciprocity threatens to erode significantly government revenues, countries may need to diversify their sources of revenue and establish realistic, effective and enforceable taxation systems to mitigate any negative fiscal impacts of declining tariffs. In considering the policy framework to support sustainability, countries should consider a mix of command-and-control measures and economic incentives.

Institutional mechanisms and oversight

Recommendation #12:
A permanent institutional mechanism should be developed to monitor the implementation of the EPAs from the perspective of economic, environmental and social sustainability.

Multi-stakeholder institutional mechanisms are vital for ensuring an integrated approach to future trade negotiations and monitoring the implementation of the EPAs to assess their contributions to economic, social and environmental sustainability. Stakeholders seek to have input into trade negotiations. To do this, where they do not already exist, mechanisms should be established and/or strengthened that encourage transparency and opportunities for dialogue between negotiators and civil society during the process of trade negotiations. Between the parties to the negotiations, trade-related working groups could advance a regulatory dialogue and a cooperative agenda under the EPAs on trade-related issues of common concern such as, for example, trade facilitation and standards and accreditation.




The aim of the EPAs is to promote trade and development that is sustainable. Civil society actors equipped with the appropriate information, knowledge and skill can make effective contributions to ACP-EU cooperation under the EPAs to support sustainability. In the medium and longer terms, this could occur through an effective, multistakeholder monitoring mechanism to follow-up on the implementation of the EPAs. Such follow-up and monitoring could suggest priorities for ongoing development cooperation and provide valuable lessons for future trade negotiations and agreements. The SIA suggested the establishment of a permanent EU-ACP Cooperative Dialogue for Public Participation and Capacity Building for Sustainability to support sustainability under the EPAs on an on-going basis. In cooperation with national and regional authorities, and with a high degree of stakeholder participation, it could, inter alia, compile and disseminate information with regard to trade and sustainable development, coordinate technical assistance in support of sustainability, and develop indicators to monitor the implementation of the EPAs and assess their ongoing contribution to sustainability.

Lessons learned

In addition to the recommendations, the SIA has yielded several lessons emphasising the importance of developing meaningful connections in the ACP regions and a sustained dialogue with negotiators and stakeholders. It has contributed to the debate surrounding the EPAs for both negotiators and stakeholders and has helped define and/or reinforce the agenda for ACP-EU development cooperation.

With respect to undertaking SIAs in the future, the team has identified several lessons. These include: select sectors based on defined criteria; allow sufficient time and resources to undertake field missions; work in close cooperation with credible and relevant regional organisations; and, maintain flexibility with respect to both the composition of the SIA team and with respect to the consultations. With respect to consultations, large multistakeholder consultations work best in regions with a history of public participation while smaller meetings with like-minded stakeholders or one-on-one interviews may be more effective in regions where there is less trust built up among stakeholders. Consultations are useful throughout the SIA process and should include regular exchanges with negotiators from all parties to the negotiations.

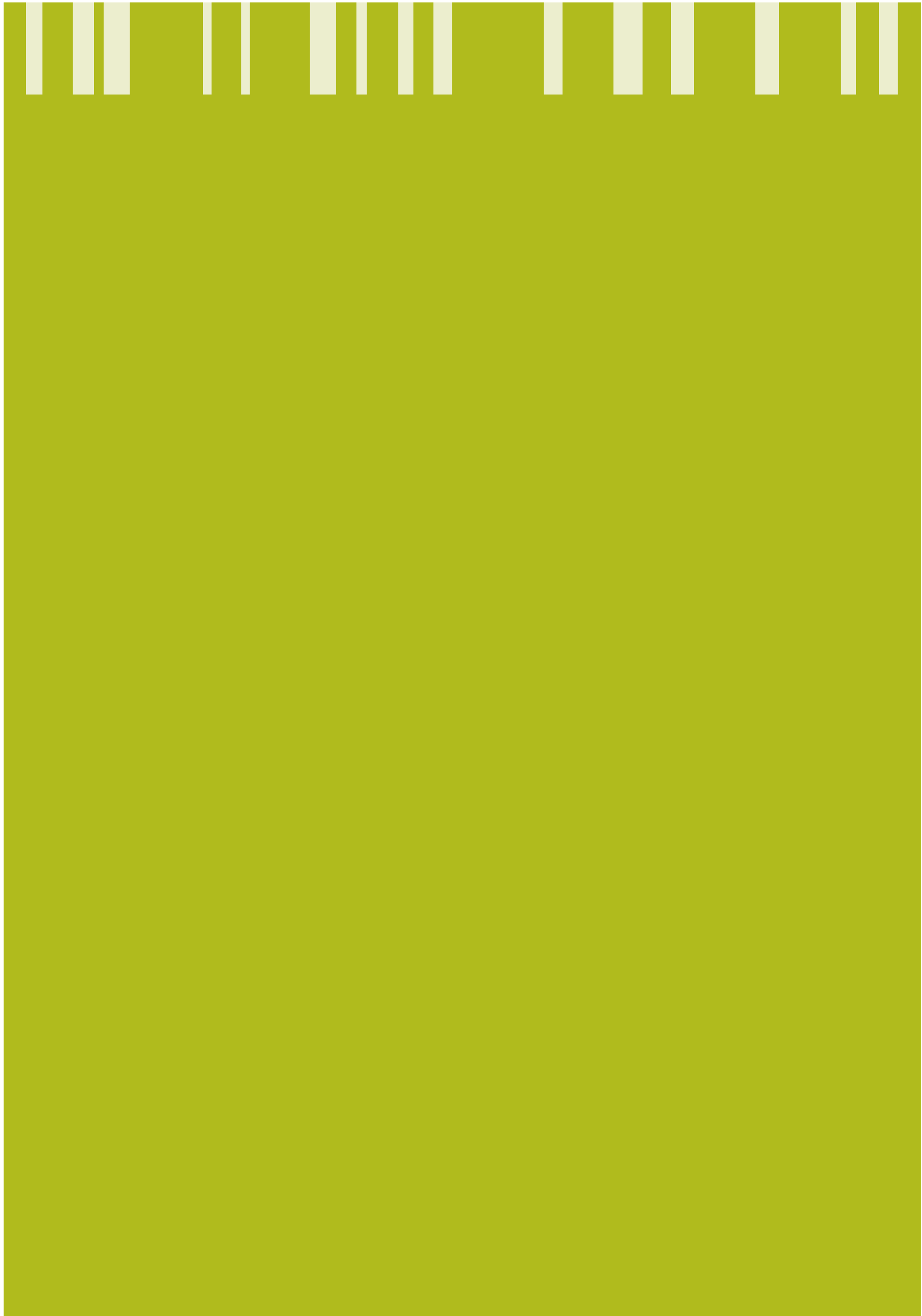
It is difficult to demonstrate a causal link between recommendations made in the SIA and the ongoing ACP-EU negotiations on the EPAs at this stage. In several areas there is some consistency in the SIA with policies being pursued in the negotiations and it is also clear that the SIA has had an influence on the thinking of some negotiators. Moreover, negotiators in the EU have already used the



SIA for a variety of purposes including preparing presentations and addressing sustainability elements associated with the EPAs. The SIAs have thus helped raise awareness in areas that are relevant for the negotiations. The studies have also been used by negotiators and stakeholders in the ACP regions as background documents in meetings.

It is also clear that the SIA has served as a vital starting point for identifying issues and mechanisms to encourage the sustainable development component of the EPAs. In some cases the SIA reinforced the importance of, and elaborated on, existing debates, such as the discussion of “sensitive” products. The SIA can help set priorities for trade-related technical assistance and development cooperation. It has also highlighted important issues related to regional integration, including the benefits of supporting a regional approach to policy making, and ensuring the general compatibility of trade rules to promote regional integration and the effective operation of those rules.

The SIA has inspired debate and has been part of the discussion among negotiators and stakeholders from civil society. The SIA process has already been useful to increase awareness, engage stakeholders, increase transparency and raise the level of the dialogue and encourage discussion both in the EU and at workshops in the ACP regions.





Liste des encadrés

Encadré 1	Déterminer les priorités de l'EIDD
Encadré 2	Modes de fournitures de services de l'AGCS
Encadré 3	Quelques obstacles à l'IDE dans les ACP

Liste des tableaux

Tableau 1	Configurations de négociation des APE
Tableau 2	Vue général de l'EIDD
Tableau 3	Droits de douane et quotas de l'UE pour les 12 principales exportations des ACP vers l'UE
Tableau 4	Produits sélectionnés non entièrement libéralisés dans le cadre de l'Accord de Cotonou
Tableau 5	Résumé de la sensibilité de produits agricoles sélectionnés dans la région Afrique de l'Ouest
Tableau 6	Flux des échanges de l'UE vers la CEDEAO pour des produits sélectionnés

Liste des figures

Figure 1	Régions ACP
Figure 2	Droits de douane et quotas à l'entrée dans l'UE pour des fournisseurs de roses sélectionnés (HS 06031010) jusqu'à la fin 2007
Figure 3	Part des principaux fournisseurs de roses (HS 06031010) exportant vers l'UE des 15
Figure 4	Exportations de vêtements du Lesotho vers l'UE et les États-Unis

Liste des abréviations

ACR	Accord commercial régional
AfOA	Afrique Orientale et Australe
APE	Accord de partenariat économique
CARICOM	Marché commun des Caraïbes
CARIFORUM	Forum caribéen
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CES	Comité économique et social ACP-UE
COMESA	Common Market of Eastern and Southern Africa
CSME	CARICOM Single Market Economy
DG	Direction Générale (Commission européenne)
MEGC	Modèle d'équilibre général calculable
EIDD	Evaluation de l'impact sur le développement durable
EP	Equilibre partiel
FED	Fonds européen de développement
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
IDE	Investissement direct étranger
KEPHIS	Kenya Plant Health Inspectorate Services
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OTC	Obstacles techniques au commerce
PMA	Pays les moins avancés
RO	Règles d'origine
RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
SACU	Southern Africa Customs Union
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SPG	Système de préférences généralisé
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SWOT	Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TSA	Tout sauf les armes
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive





L'EIDD des APE UE-ACP a permis de dégager plusieurs conclusions et recommandations à l'intention des négociateurs et des autres parties prenantes visant à assurer que les APE encouragent un développement durable sur le plan économique, social et environnemental.


Introduction

L'Union européenne s'est engagée à évaluer les impacts du commerce au niveau économique, environnemental et social.

Depuis 1999, l'Union européenne (UE) s'est engagée à entreprendre des évaluations de l'impact sur le développement durable (EIDD) de ses négociations commerciales pour identifier leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux et intégrer le développement durable dans les négociations de ses relations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales. Ce rapport synthétise les principales conclusions et recommandations des EIDD des négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays du Groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). Il est conçu à l'intention des négociateurs commerciaux et d'autres décideurs politiques des pays ACP et de l'UE.

La majorité des pays ACP sont des PMA et sont confrontés à des enjeux particuliers en matière de développement.

Les 77 pays qui composent les ACP, pays en développement et pays moins avancés (PMA), pays enclavés et petits états insulaires en développement, sont confrontés à des enjeux particuliers en matière de développement. Trente-huit pays ACP relèvent de la catégorie des PMA selon le classement établi par les Nations Unies. Cinq PMA sont situés dans la région Pacifique, un (Haïti) est situé dans la région des Caraïbes et les 32 autres sont situés en Afrique. La position commerciale de la majorité des pays ACP est relativement faible vis-à-vis de l'UE et du reste du monde. Ils dépendent fortement d'un seul produit de base (dont le prix international est souvent en baisse) et enregistrent un faible niveau d'intégration régionale, ce qui aggrave les contraintes pesant sur l'offre.



Les APE remplaceront les préférences commerciales des Conventions de Lomé, qui ont été provisoirement maintenues dans l'Accord de Cotonou.

Les APE couvriront « l'essentiel des échanges commerciaux », seront compatibles avec les règles de l'OMC, et demanderont un certain degré d'asymétrie.

Les négociations devraient être conclues pour le 31 décembre 2007.

Les APE comporteront un important volet développement.

Les APE sont négociés dans le cadre de l'Accord de Cotonou. L'Accord de Cotonou a remplacé provisoirement la Convention de Lomé IV en 2000 et prévoit le même accès préférentiel non réciproque au marché de l'UE pour la plupart des produits agricoles et non agricoles des ACP jusqu'à la fin 2007. Les dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou ont été autorisées par une dérogation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹.

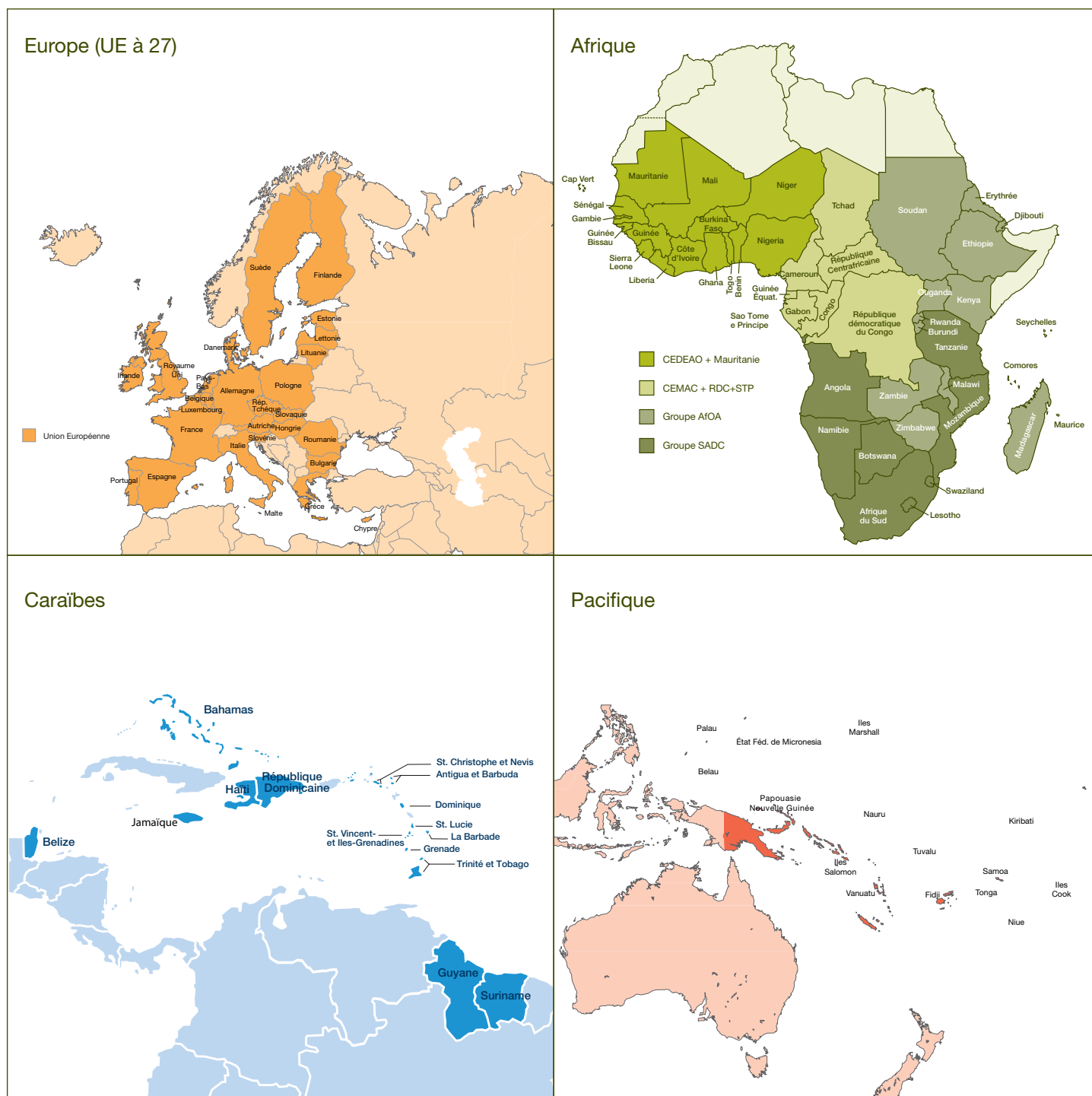
Les APE seront réciproques, couvriront « l'essentiel des échanges commerciaux » et seront compatibles avec les règles de l'OMC. Ils prendront en compte le niveau de développement des deux Parties et les contraintes économiques, sociales et environnementales spécifiques auxquelles sont confrontés les pays ACP au niveau de leur capacité à s'adapter aux nouveaux accords commerciaux. C'est ce qui figure à l'Article 37(7) de l'Accord de Cotonou qui stipule que « en ce qui concerne la Communauté, la libéralisation des échanges reposera sur l'acquis et visera à améliorer l'accès actuel des pays ACP au marché ». Les négociations seront flexibles au sujet de la période transitoire qui devra être suffisamment longue et au niveau du nombre de produits concernés (qui tiendra compte des secteurs sensibles). Ceci exige un certain degré d'asymétrie au niveau du calendrier et de l'ampleur des réductions tarifaires, ce qui exige un demande attentif de ce que recouvre « l'essentiel des échanges commerciaux ».

Les négociations des APE ont démarré en septembre 2002 et devraient se conclure le 31 décembre 2007. Les APE seront mis en œuvre entre 2008 et 2020.

Les APE devraient comporter un important volet développement et un certain nombre des principes régissant les négociations font référence au rôle que les APE peuvent jouer pour promouvoir un développement durable. Les APE, qui s'inscrivent dans le cadre plus large de l'Accord de Cotonou, sont peut-être plus à même de s'attaquer aux défis du développement durable que nombre d'autres accords commerciaux. Les principaux objectifs de la coopération ACP-UE figurant dans l'Accord de Cotonou sont : « la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté ; le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale » (Article 19).

¹ Les préférences commerciales universelles pour les importations en provenance de tous les pays en développement, telles que figurant dans le Système généralisé de préférences (SPG), sont cohérentes avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans le cadre de la Clause d'habilitation. Il en est de même des préférences accordées à tous les PMA (comme l'initiative "tout sauf les armes" (TSA)). Des préférences commerciales spécifiques pour des groupes limités de pays en développement, comme celles prévues dans le cadre des Conventions de Lomé ne sont pas en accord avec le GATT, même si l'OMC a dans le passé accordé des dérogations qui ont permis à l'UE de maintenir ces préférences particulières.

Figure 1 - L'Union européenne et les régions ACP



Pour les négociations des APE, les ACP ont été divisés en six configurations régionales de négociations qui sont reprises de façon détaillée dans le tableau 1.

Tableau 1 - Configurations de négociation pour les APE

Union européenne (UE à 27)	Afrique de l'Ouest	Afrique Centrale	Afrique Orientale et Australe (AfOA)	Afrique australe « Groupe SADC »	Caraïbes	Pacifique
Allemagne	Bénin	Cameroun	Burundi	Afrique du Sud ³	Antigua & Barbuda	Îles Cook
Autriche	Burkina Faso	Congo	Comores	Angola	Bahamas	Îles Marshall
Belgique	Cap Vert	Gabon	Djibouti	Botswana	Barbade	Îles Salomon
Bulgarie ²	Côte d'Ivoire	Guinée Equatoriale	Erythrée	Lesotho	Belize	Fidji
Chypre ¹	Gambie	République Centrafricaine	Ethiopie	Mozambique	Dominique	Kiribati
Danemark	Ghana	République démocratique du Congo	Kenya	Namibie	Grenadines	Micronésie
Espagne	Guinée	Sao Tomé & Príncipe	Malawi	Swaziland	Guyane	Nauru
Estonie ¹	Guinée Bissau	Tchad	Maurice	Tanzanie	Haïti	Niue
Finlande	Libéria		Madagascar		Jamaïque	Palau
France	Mali		Rwanda		République Dominicaine	Papouasie N. G.
Grèce	Mauritanie		Seychelles		St. Christophe & Nevis	Samoa
Hongrie ¹	Niger		Soudan		St. Lucie	Tonga
Irlande	Nigéria		Ouganda		St. Vincent	Tuvalu
Italie	Sénégal		Zambie		Surinam	Vanuatu
Lettonie ¹	Sierra Leone		Zimbabwe		Trinité & Tobago	
Lituanie	Togo					
Luxembourg						
Malte						
Pays-Bas						
Pologne ¹						
Portugal						
République Tchèque ¹						
Roumanie ²						
Royaume Uni						
Slovaquie ¹						
Slovénie ¹						
Suède						

Notes : Les PMA sont indiqués en gras. Les Etats membres de l'UE qui ont adhéré à l'UE après le démarrage des négociations ACP-UE en 2002 sont désignés par : 1 : membres depuis 2004 ; 2 : membres depuis 2007, 3 : En réponse à la proposition avancée par la SADC en mars 2006, le Conseil des Ministres de l'UE a inclus le 12 février 2007 l'Afrique du Sud dans le Groupe SADC des négociations des APE, juste après l'achèvement de la phase III de l'EIDD.

Comment les pays ACP peuvent-ils promouvoir une croissance économique et un développement durable au travers du commerce ?

L'objectif de l'EIDD est d'encourager un commerce qui favorise un développement durable au niveau économique, social et environnemental.

L'EIDD devrait permettre d'aider à la prise en compte du développement durable dans les négociations des APE.

Les APE offrent aux pays ACP de nouvelles opportunités commerciales, des possibilités d'augmenter les investissements et des flux de capitaux, et des opportunités pour permettre des avancées technologiques (notamment les technologies de l'information) et pour promouvoir la croissance économique, le développement et améliorer le niveau de vie des populations dans les régions ACP. La réalisation ou non de ces gains potentiels dépend, entre autres, de l'amélioration de la compétitivité, de la productivité, de la diversification horizontale, de l'intégration verticale, de l'offre de services de base, et de l'amélioration des infrastructures (comme le transport, les communications et les services financiers).

Ce sont là quelques points qui ont été examinés par l'EIDD. L'objectif principal du programme EIDD de la Commission européenne est d'aider à permettre aux échanges commerciaux entre l'UE et le groupe des pays ACP de favoriser un développement durable au niveau économique, social et environnemental. Point fondamental, l'EIDD part de l'hypothèse qu'une intégration régionale renforcée peut constituer un outil permettant de réaliser le développement durable.

L'EIDD UE-ACP a pour objectifs spécifiques de :

- Renforcer chez les négociateurs une prise de conscience et une compréhension des liens entre la libéralisation du commerce (et les APE en particulier) et le développement durable pour garantir une prise en compte du développement durable dans les négociations des APE.
- Contribuer aux efforts de recherche et de politique en rapport avec les négociations des APE et encourager les négociateurs à adopter des positions qui pourraient promouvoir le développement durable dans l'UE et dans les pays ACP.
- Aider à définir et contribuer aux mesures de politique élaborées par l'UE et par les pays ACP pour accompagner les APE et faire en sorte que les résultats des négociations contribuent au développement durable.
- Assurer une plus grande transparence en établissant une base de discussion avec les parties prenantes européennes et ACP.


Ce rapport comprend une synthèse des principaux résultats et conclusions de l'EIDD. La **Section 2 (Approche de l'EIDD UE-ACP)** présente un résumé de l'approche EIDD UE-ACP, notamment la méthodologie et le processus employés pour entreprendre l'analyse, qui a permis un haut niveau de participation publique.

Les principaux résultats et recommandations de l'EIDD sont résumés dans les **Section 3 (Intégration régionale)** à **Section 6 (Mécanismes institutionnels et de surveillance)**, chaque section représentant un volet de l'analyse de l'EIDD.

Ce document a pour objet de présenter un nombre limité de recommandations ; douze au total sont indiquées en marge du texte. Elles sont citées en fonction de leur pertinence par rapport à chaque section du rapport plutôt que par ordre de priorité.

La **Section 3 (Intégration régionale)** présente les principaux résultats sur l'intégration régionale, une question transversale analysée dans toutes les études sectorielles entreprises dans le cadre de l'EIDD. La **Section 4 (Mesures commerciales)** examine les principales mesures commerciales examinées dans l'EIDD et présente des conclusions et des recommandations importantes qui, prises dans leur ensemble, constituent les principaux résultats de ces études sectorielles. La **Section 5 (Mesures pour promouvoir le développement durable)** identifie trois domaines prioritaires permettant de favoriser un développement durable au travers des APE. La **Section 6 (Mécanismes institutionnels et de surveillance)** présente des considérations institutionnelles résultant de l'expérience de l'équipe et des consultations. La dernière section, la **Section 7 (enseignements tirés)**, se penche sur les enseignements tirés tout au long du processus pour voir comment les résultats de l'EIDD peuvent influencer les négociateurs et les décideurs, et montrer où leur influence s'est déjà exercée.





L'EIDD s'est déroulée sur plus de quatre ans et impliquait l'élaboration d'une méthodologie, des études de cas menées dans des secteurs clés dans toutes les régions ACP et une large consultation des négociateurs, des experts et des parties prenantes concernées dans la société civile de l'UE et les régions ACP.

L'approche de l'EIDD UE-ACP

L'EIDD impliquait un processus qui s'est déroulé sur plus de quatre ans en parallèle des négociations commerciales ACP-UE.

L'EIDD UE-ACP s'est déroulée en trois phases, en parallèle des négociations commerciales des APE, entre décembre 2002 et décembre 2006. L'ensemble de la méthodologie employée au cours de l'EIDD a été élaboré pendant la Phase I. Dans les Phases II et III, l'équipe a utilisé le cadre élaboré par l'EIDD et a entrepris six études sectorielles sur une série de questions, une dans chacune des configurations régionales de négociation des ACP. Dans cette Phase IV, dernière phase de l'EIDD, l'équipe a cherché à diffuser les résultats et les recommandations élaborés au travers des études sectorielles auprès des négociateurs et des parties prenantes des ACP et de l'UE.

Tableau 2 - Vue générale de l'EIDD

Phase I	Dialogue avec les parties prenantes Elaboration d'un cadre pour l'EIDD Identification des priorités préliminaires pour l'EIDD UE-ACP
Phase II	Agro-industrie en Afrique de l'Ouest Services touristiques dans les Caraïbes Pêche dans le Pacifique
Phase III	Règles d'origine dans le groupe de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) Horticulture en Afrique Orientale et Australe (AfOA) Services financiers en Afrique Centrale
Phase IV	Conclusions, recommandations et enseignements principaux Diffusion des résultats

La méthodologie de l'EIDD

L'EIDD s'est concentrée sur les secteurs prioritaires et les mesures commerciales en se basant sur des considérations de durabilité.

La première étape de la méthodologie consistait à déterminer des priorités. La volonté d'offrir des exemples concrets qui illustrent les impacts environnementaux et sociaux potentiels des APE amène à considérer que l'EIDD s'applique plus utilement à des secteurs spécifiques ou à des mesures commerciales dans des régions sélectionnées, en conformité avec les configurations de négociation des APE. Des critères ont été définis pour aider à sélectionner des secteurs clés, en se basant sur les priorités du développement durable (économiques, environnementales et sociales), les flux commerciaux correspondants, et le potentiel des APE à agir sur les flux commerciaux au travers, entre autres, de réductions tarifaires (encadré 1). Puis, des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux associés au secteur/et ou aux régions ont été identifiés pour servir de base à l'analyse du développement durable.

Encadré 1 - Déterminer les priorités de l'EIDD

Secteurs prioritaires

- Ce secteur est important sur le plan économique, environnemental et social;
- Ce secteur est important sur le plan du volume et de la valeur des flux commerciaux;
- Ce secteur peut être touché par l'évolution des mesures commerciales contenues dans l'APE;
- Ce secteur est un secteur où on peut s'attendre à des impacts potentiels sur le développement durable au niveau local, régional ou national ou pour des acteurs spécifiques.

Mesures commerciales prioritaires

- La mesure est une composante essentielle de l'Accord de Cotonou;
- La mesure pourra vraisemblablement faire l'objet de négociations en rapport avec la libéralisation;
- La mesure est une mesure qui pourra avoir une incidence significative sur des secteurs stratégiques du commerce entre l'UE et les ACP;
- La mesure est une mesure pour laquelle on pourrait, a priori, s'attendre à ce qu'il y ait d'importants impacts sur le développement durable.

Source : PricewaterhouseCoopers. "EIDD préliminaire conditionnelle UE-ACP des APE : Phase Une" Paris : PricewaterhouseCoopers, février 2004.


L'EIDD compare un "scénario de base" avec un "scénario APE".

La seconde partie de la méthodologie présente une approche analytique pour identifier les impacts des changements induits par le commerce sur l'activité économique et par la suite l'impact de ces modifications sur les conditions environnementales et sociales. L'approche analytique prend en compte :

- les impacts sur le développement durable d'un "scénario de base" tenant compte de l'état actuel de l'intégration régionale et de la libéralisation du commerce entre l'UE et les ACP;
- les impacts sur le développement durable d'un "scénario APE" : l'intégration régionale conjointement à la libéralisation (des biens et/ou des services).

Il n'existe pas "d'approche unique" de l'EIDD.

L'expérience confirme qu'il n'existe pas une "approche unique pour tous" qui pourrait être utilisée pour analyser l'ensemble des points inclus dans une EIDD. L'approche employée dans l'EIDD, en conformité avec une bonne partie du travail dans ce domaine, combinait des techniques quantitatives et qualitatives. Le choix des techniques variait selon les secteurs et les régions, et dépendait du champ du secteur étudié, de son poids économique, des données disponibles et des ressources humaines et financières nécessaires par rapport à la valeur ajoutée espérée pour le résultat.



La modélisation quantitative est possible lorsque les données sont disponibles et lorsque cela est techniquement possible.

Les approches qualitatives pour illustrer les impacts d'un changement induit par le commerce sur les conditions sociales et environnementales incluaient une "chaîne de causalité" et une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Une bonne analyse dépend de la disponibilité des données et d'une recherche fondée sur des entretiens approfondis.

Les recommandations de politique à l'intention des négociateurs et les décideurs nationaux sont axées sur des mesures commerciales, l'intégration régionale et le développement durable.

Par exemple, l'étude des Caraïbes a pu utiliser un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) pour examiner les impacts potentiels d'un APE sur les services touristiques, car c'est un secteur économique extrêmement important dans la région, ayant des liens avec de nombreux autres secteurs. D'autre part, des données relativement exhaustives étaient disponibles. En revanche, lors de l'évaluation des impacts d'un APE sur le secteur horticole en Afrique Orientale et Australe, la très petite taille de ce secteur par rapport aux économies de la région ne permettait pas l'utilisation d'un MEGC qui n'aurait pu donner des résultats significatifs, et l'approche utilisée a été celle de l'équilibre partiel (EP).

Lorsque les questions ne peuvent être modélisées, la méthodologie propose une série de variables qui peuvent être utilisées seules ou en combinaison, pour comprendre les impacts potentiels des changements économiques induits par le commerce sur le développement durable social et environnemental, au travers d'une analyse de la chaîne de causalité. Les variables ne sont pas exclusives, dans certains cas elles se chevauchent, et elles ne sont peut-être pas toutes pertinentes pour un seul secteur ou une seule mesure commerciale. Elles incluent : l'échelle ; les produits/services ; la structure ; les pratiques de production ; la technologie et le savoir ; l'infrastructure ; le transport ; les recettes publiques (et mettent l'accent sur l'érosion des recettes générées par les droits de douane), les politiques et la réglementation. La seconde technique qualitative employée était l'analyse des « forces, faiblesses, opportunités et menaces » (SWOT).

Les techniques qualitatives reposent toutes fortement sur la collecte d'informations fiables et opportunes. Pour cela, l'EIDD a employé des études de cas ciblées pour générer des informations empiriques concrètes et illustrer les liens de causalité entre les impacts liés au commerce dans des secteurs spécifiques, et le développement durable au niveau économique, social et environnemental. Pour compléter la recherche documentaire, des interviews spécialisées ont été organisées avec les personnes concernées en Europe et dans les régions ACP. Les missions sur le terrain constituent une composante importante de ces études sectorielles.

La dernière section de la méthodologie concerne l'élaboration de recommandations politiques à l'intention des négociateurs commerciaux et des décideurs nationaux de l'UE et des régions ACP pour aider à définir les politiques accompagnant les APE et garantir que le résultat des négociations contribue au développement durable. Des recommandations ont été élaborées dans chaque étude sectorielle afin d'atténuer un éventuel impact négatif sur le développement durable et de renforcer les impacts positifs des APE. Des recommandations de politique sont proposées sur trois thèmes : les politiques se rapportant à l'intégration régionale, les politiques portant sur les mesures liées au commerce (à l'intention des négociateurs), et les politiques pour promouvoir un développement durable (à l'intention d'un éventail plus large de décideurs).

Des montants importants de financement sont disponibles pour la mise en œuvre.

La participation du public est un élément important de l'EIDD.

Dans les ACP, les connaissances sur les négociations des APE et l'EIDD sont limitées.

L'information sur l'EIDD était postée sur un site web dédié.

La dernière catégorie de recommandations, qui vise à promouvoir le développement durable, concerne le renforcement des capacités et la coopération pour le développement, pour lesquels des sources de financement importantes ont été identifiées².

Participation publique

Un élément important de l'EIDD est l'accent fortement mis sur la participation publique tout au long du processus pour diffuser des informations, créer une plus grande prise de conscience, améliorer la transparence, et assurer que le travail est pertinent et répond aux préoccupations majeures des parties prenantes. Ceci impliquait l'instauration d'un dialogue durable avec les parties prenantes, dans le cadre d'une série de forums, et sur des questions relatives au développement durable et aux APE.

Suite aux premières consultations de la Phase I, il est ressorti clairement que les régions ACP ont une maigre connaissance des négociations des APE, que l'information ne circule pas toujours de façon efficace, et que peu de personnes connaissent l'EIDD. L'équipe a donc fait un effort concerté au cours des Phases II et III pour atteindre un éventail aussi large que possible de parties prenantes en utilisant tous les moyens disponibles pour diffuser l'information et promouvoir une participation active.

Moyens électroniques

Un site internet dédié a été créé (www.sia-acp.org) pour permettre aux parties prenantes d'avoir accès à l'information sur le projet, de recevoir les dernières nouvelles sur l'état d'avancement, de faire des commentaires et d'apporter leur contribution à l'équipe. Le site web incluait les éléments suivants :

- des informations sur le projet (comme ses objectifs et les évolutions de la méthodologie de l'EIDD) ;
- la possibilité pour les parties prenantes de faire leurs commentaires, d'apporter leurs contributions à l'EIDD, via le site ;

² En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une enveloppe financière pour le 10^e Fonds européen de développement (FED) de 22,7 milliards d'€ sur la période 2008-2013 (le 9^e FED, couvrant la période 2002-2007, avait reçu une allocation de 13,5 milliards). La Commission européenne a récemment annoncé un fonds de 2 milliards d'€ annuels "d'aide au commerce" promise conjointement par la Commission et les Etats membres de l'UE. Une grande partie de ce fonds ira aux pays ACP négociant des APE. Ce fonds vient s'ajouter à ceux déjà annoncés dans le 10^e FED.

Des ateliers pour les parties prenantes ont été organisés dans les régions ACP.

- des possibilités de s'inscrire dans des groupes de discussion électronique, utilisés comme outil de consultation dans plusieurs études sectorielles. Les groupes de discussion avaient pour objectif une meilleure prise de conscience, une discussion des résultats préliminaires des études sectorielles et la possibilité d'offrir une collaboration avec les chercheurs, notamment des recommandations pratiques de politique ;
- des liens électroniques avec les sites web d'autres EIDD, et en particulier le site Internet créé par la DG-Commerce extérieur de la Commission européenne.

Une base de données regroupant près de 1 500 parties prenantes associées à l'EIDD a été tenue à jour de façon à diffuser des informations.

Ateliers participatifs dans les régions ACP

Plusieurs ateliers pour les parties prenantes ont été organisés dans les régions ACP pour discuter l'EIDD et les études sectorielles spécifiques. Certains ont été organisés par l'équipe en partenariat avec des organisations locales.

Dans d'autres cas, l'équipe a pu profiter d'initiatives existantes organisées par des institutions, des négociateurs commerciaux ou des acteurs non étatiques.

Une liste de certains de ces ateliers organisés dans des régions ACP pour encourager le dialogue et diffuser des informations est présentée ci-dessous.

- En Afrique de l'Ouest, deux ateliers régionaux ont été organisés par l'équipe EIDD. Ils se sont tenus à Dakar (Sénégal), les 10-11 novembre 2003 et le 2 mai 2005.
- L'atelier EIDD pour la région des Caraïbes a été organisé en coopération avec le Caribbean Policy Development Centre (un réseau local d'organisations non gouvernementales). Il s'est tenu à Trinidad, du 11 au 13 novembre 2003. En juillet 2003, les résultats préliminaires de l'EIDD ont été présentés à l'atelier sur les négociations commerciales organisé par le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA).
- *Dialogue sous-régional AfOA* sur la Floriculture (Nairobi, 24 novembre 2005) organisé par Union Fleurs et le Kenya Flower Council. La réunion a été suivie de visites de terrain qui ont permis à l'équipe d'identifier les principaux enjeux de développement durable dans le secteur et d'établir des contacts. Un second "Atelier sur un accord de partenariat économique entre l'AfOA et l'UE : le cas de l'Horticulture" a été organisé par le Kenya Flower Council en collaboration avec l'Unité de gestion du projet ACP-UE du 4 au 6 décembre 2006, au cours duquel les résultats de l'étude sectorielle ont été présentés aux parties prenantes.
- *Négociateur des APE pour le Développement*, la Conférence annuelle du Trade Law Centre for Southern Africa (TRALAC), les 5 et 6 octobre 2006, Le Cap,



Afrique du Sud. Cette conférence axée sur les APE, a réuni un éventail de parties prenantes du groupe des pays de la SADC, d'Afrique du Sud et d'autres pays ACP dans la région. Les membres de l'équipe ont présenté l'étude sectorielle sur les règles d'origine, en insistant sur les résultats importants et les options politiques éventuelles.

Réunions à Bruxelles

Des consultations ont été organisées avec les négociateurs de l'UE et des ACP.

Des réunions ont été organisées régulièrement avec des négociateurs et d'autres DG concernées de la Commission européenne et avec les négociateurs ACP pour discuter de questions spécifiques relatives au commerce, l'EIDD et les études sectorielles spécifiques. Par exemple, le 4 février 2005, l'étude sectorielle sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest a été présentée aux négociateurs de la Commission européenne et de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Bruxelles. L'étude sectorielle sur les services financiers en Afrique Centrale a été présentée pour discussion aux négociateurs APE de la Commission européenne, de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale au cours d'un atelier organisé à Bruxelles par la Commission le 9 février 2007.

De plus, depuis la fin de 2002, la Commission européenne a organisé des réunions à Bruxelles dans le cadre du Dialogue avec la Société Civile avec des parties prenantes en Europe, où elles ont un accès direct à l'équipe de projet et aux négociateurs. La documentation est postée à l'avance sur le site web de la Commission avec une date limite pour l'envoi de commentaires par écrit, auxquels l'équipe répond soit par écrit soit par téléphone³.

D'autres réunions pertinentes d'experts

L'équipe a profité de réunions d'experts concernés pour collecter des informations, discuter l'EIDD, et diffuser les résultats.

L'équipe a travaillé avec des organisations et des Etats membres de l'UE pour organiser et assister à des réunions et à des ateliers pour diffuser l'information sur l'EIDD et encourager des discussions sur les principaux résultats et recommandations politiques. Des synergies ont été créées avec les études nationales d'impact effectuées à la demande de divers gouvernements ACP.

- L'étude sectorielle sur les services touristiques a été présentée lors d'une réunion de lancement du réseau Caribéen des acteurs non étatiques le 13 novembre 2004, après la réunion des Principaux Négociateurs. Cette réunion rassemblait des membres de la société civile, ainsi que des négociateurs commerciaux de l'UE et des Caraïbes.

³ Ceci était par exemple le cas pour les commentaires du WWF, concernant l'étude sectorielle sur l'horticulture. Les commentaires portaient essentiellement sur les pressions environnementales liées aux problèmes de ressources et à la gouvernance dans l'industrie, en particulier dans la région du Lac Naivasha au Kenya. Les commentaires soulignaient l'importance de programmes tournés vers l'avenir et de politiques pour aider les pays ACP à commencer à s'attaquer aux enjeux environnementaux et sociaux associés au commerce avant la mise en œuvre des APE.




- Les résultats de l'étude sur les services de tourisme ont également été discutés lors de l'*atelier des Caraïbes sur l'instauration d'un développement durable dans les Accords de partenariat économiques (APE)* les 24 et 25 juillet 2006 à Montego Bay, Jamaïque.
- L'équipe a participé à des réunions organisées par les Etats membres de l'UE, comme l'atelier d'information du 12 juillet 2006 à Paris pour le Gouvernement français et la réunion internationale d'experts accueillie par le Ministère français de l'écologie et du développement durable le 14 avril 2005 à Paris, qui a réuni des experts impliqués dans l'évaluation de l'impact et du développement durable.
- Les membres de l'équipe ont assisté à des réunions comme l'atelier sur les *Méthodologies pour évaluer l'impact des Accords de Partenariat économique sur les économies africaines* organisé à Genève par le Fondation Friedrich Ebert du 27 au 30 septembre 2004.
- Le Comité économique et social ACP-UE (CES) a permis la mise en place de consultations. Les membres de l'équipe ont assisté à la réunion du Comité de suivi ACP-UE à Bruxelles le 14 mars 2003 et du *Huitième séminaire régional des groupes d'intérêt économique et social ACP-UE* à Bamako (Mali) du 22 au 24 mai 2006, pour présenter les résultats de l'EIDD.

Entretiens spécialisés et missions sur le terrain

Des missions sur le terrain et des entretiens spécialisés ont permis de recueillir des données et d'établir des contacts pour les études sectorielles.

Enfin, les membres de l'équipe réalisant les études sectorielles ont organisé un certain nombre d'entretiens spécialisés, en Europe et au cours de missions sur le terrain dans les régions ACP, avec le double objectif de collecter des informations et des données, tout en diffusant des informations sur les APE et l'EIDD à des petits groupes et à des personnes concernées.



Les efforts actuels pour une intégration régionale dans l'ensemble des ACP posent des défis au processus APE, mais les APE peuvent également jouer un rôle dans le renforcement des initiatives actuelles et pour aider à promouvoir une coopération régionale qui soutienne le développement durable.

Intégration régionale

Les APE peuvent jouer un rôle dans le renforcement et l'accélération des efforts actuels visant l'intégration régionale.

Tout au long de l'EIDD, l'accent a été mis sur l'intégration régionale pour aider les pays ACP à développer leurs marchés intérieurs, à faire face aux contraintes pesant sur l'offre (pour accroître le commerce et la production), et à tirer pleinement parti des APE. L'accent a été mis sur les obstacles à l'intégration régionale et la façon dont les APE pourraient aider à surmonter ces obstacles. Tout indique que les APE peuvent jouer un rôle dans le renforcement ou l'accélération des efforts actuels. Ceci est par exemple le cas pour la CEDEAO en Afrique de l'Ouest avec une accélération de la mise en place du marché commun (adoption du tarif extérieur commun (TEC) et de la mise en œuvre des politiques sectorielles régionales). Les négociations des APE ont également eu un impact positif en renforçant les avancées de la mise en place de l'économie de marché unique du CARICOM (CSME) et du CARIFORUM, la configuration de négociation régionale des APE dans les Caraïbes.

L'intégration régionale est un outil essentiel au développement de marchés plus compétitifs et viables.

L'intégration régionale est un outil important pour l'extension économique des marchés domestiques des pays ACP et pour réduire le coût des activités économiques dans les régions ACP. Des marchés efficaces, d'un point de vue institutionnel et sur le plan du coût de transaction, permettent aux entreprises d'améliorer leur compétitivité et la taille de leur marché, ce qui peut ensuite avoir des retombées positives sur les exportations.



Le chevauchement des accords commerciaux régionaux apporte une complication supplémentaire, en particulier en Afrique.

Dans toutes les régions ACP, les configurations de négociation des APE sont plus ou moins fondées sur des initiatives régionales d'intégration. Cependant, certains pays appartiennent à plusieurs groupes régionaux, et les configurations de négociation des APE ne sont pas forcément cohérentes avec les efforts d'intégration actuels, ce qui apporte une complication supplémentaire. La question de l'adhésion multiple se ressent particulièrement en Afrique. Par exemple, la moitié seulement des pays de la SADC font partie de la configuration de négociation du groupe SADC, les autres négociant sous la bannière du COMESA. Et au sein du groupe de la SADC, à l'exception du Mozambique (qui envisage d'adhérer à la South African Customs Union), tous les pays adhèrent à au moins un autre Accord commercial régional (ACR)).

Plusieurs blocs régionaux sont à des étapes diverses de la création d'unions douanières.

Les groupements régionaux des pays ACP présentent différents niveaux d'intégration avec des variations selon les secteurs. Les enjeux sont particulièrement aigus là où les regroupements actuels ont ou vont vers une union douanière, mais où tous les membres n'appartiennent pas à la même configuration de négociation des APE et où il peut y avoir des ACR qui font double emploi. Les conflits d'adhésion devraient être réglés au cours des négociations des APE car techniquement, un pays ne peut pas être membre de plus d'une union douanière. En outre, dans certains cas, les membres des ACR ne peuvent négocier avec des pays tiers des ACR qui ne seraient pas cohérents avec les objectifs de l'ACR concerné, bien que la conclusion d'un ACR en soi ne soit pas interdite. Sur ce point, les pays sont guidés par leurs ACR respectifs.

L'incohérence des règles commerciales constitue un défi pour l'intégration régionale.

Un deuxième défi portant sur l'harmonisation des objectifs d'intégration régionale dans le cadre des APE veut qu'un APE n'impose pas de barrières intra régionales supplémentaires. Ce scénario pourrait se produire si des pays membres d'un même groupement régional existant sont soumis à des règles commerciales différentes dans les configurations des APE. Dans le cadre de l'intégration régionale, cette question pourrait également se poser si les règles commerciales négociées dans les APE diffèrent fondamentalement de celles des ACR existants. Il est extrêmement important que les APE concernant des pays qui font partie d'intégrations existantes présentent une forte cohérence entre eux.

Dans les groupements régionaux, les intérêts nationaux entre les PMA et les non PMA peuvent varier

Les APE devraient également prendre en compte les accords commerciaux existants entre les pays ACP et les pays développés voisins. Cette question a été abordée dans l'étude sectorielle de la région du Pacifique où les pays ACP ont de fortes relations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, et ont même conclu des accords commerciaux avec ces pays. En outre, dans les négociations des APE, il n'existe pas toujours de cohérence claire entre intérêts régionaux et nationaux dans une même configuration de négociation. Le classement d'un pays dans la catégorie PMA ou pays en développement peut par exemple avoir une incidence sur l'intérêt à envisager un APE régional.



Néanmoins, comme les marchés domestiques dans les pays ACP sont relativement petits et à de nombreux égards non compétitifs sur le plan international, les initiatives actuelles d'intégration régionale dans les ACP constituent un élément essentiel pour le développement de marchés plus intégrés et plus compétitifs. L'intégration des marchés permet le développement de filières d'approvisionnement régionales qui à leur tour sont importantes pour la compétitivité des producteurs sur les marchés domestiques, régionaux et internationaux. L'étude sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest portant sur les pommes de terre et les oignons en est une bonne illustration. De même, des filières d'approvisionnement régional efficaces (résultant d'une combinaison de facteurs) encourageraient la fourniture d'intrants locaux et à l'intérieur d'une région. L'étude sectorielle sur le Groupe de la SADC insiste sur ce point car il permet d'accroître la capacité des producteurs à tirer pleinement parti de l'accès préférentiel au marché de l'UE en respectant les règles d'origine.

Les initiatives d'intégration régionale sont essentielles pour développer des marchés régionaux et nationaux plus compétitifs.

L'intégration régionale implique de créer des zones de libre échange, et demande également de s'intéresser aux institutions et à la convergence des politiques.

Pour promouvoir l'intégration régionale, les pays ACP devraient continuer à œuvrer pour la création d'une zone de libre échange, et lorsque cela est pertinent, à encourager des efforts continus pour instaurer un TEC. Cependant, l'intégration régionale implique de s'intéresser aux institutions et d'instaurer une coopération pour fournir les éléments de base nécessaires à des économies régionales plus efficaces. Ceci exige des institutions nationales et des programmes pour harmoniser les politiques régionales et nationales afin de réduire le coût des activités économiques, et de permettre aux régions ACP d'attirer l'investissement national, régional et étranger, et d'encourager une certaine convergence des politiques. Un certain nombre de ces institutions et politiques sont d'une grande importance, notamment des autorités de concurrence et de réglementation fortes, des politiques solides, des institutions financières qui fonctionnent bien, des capacités pour instaurer des lois commerciales et à participer efficacement aux efforts régionaux et internationaux, des organismes de normalisation, et des autorités douanières et fiscales. Au travers de mesures de soutien ciblé à l'intention des institutions nationales et régionales, et de programmes pour accroître leurs capacités à offrir des services efficaces (ou offrir un cadre politique approprié), l'UE peut jouer un rôle pour réaliser l'objectif de soutien et d'approfondissement de l'intégration régionale.

Recommandation n°1 :
Les pays de l'Union européenne et des régions ACP devraient chercher à assurer une cohérence entre les configurations de négociation des APE et les efforts d'intégration régionale existants et devraient adopter des stratégies régionales pour développer les secteurs économiques et industriels et viser un développement durable.

Les priorités incluent l'agriculture, les textiles et l'habillement, l'énergie, l'investissement, le tourisme, les services financiers et les informations

Des stratégies régionales devraient être développées pour le commerce des biens et des services pour promouvoir le développement durable au niveau environnemental et social.

Dans le cadre des efforts régionaux d'intégration, les pays devraient viser des stratégies régionales pour leurs secteurs économiques et industriels. L'EIDD recommande particulièrement l'élaboration de stratégies régionales et/ou de politiques coopératives dans les domaines suivants : l'agriculture, les textiles et les vêtements, l'énergie, l'investissement, et le tourisme. Une approche régionale est également proposée pour le développement et l'harmonisation des règlements dans le secteur des services financiers et pour l'amélioration de l'information sur le commerce, l'investissement et le développement durable au niveau régional. Toutes les études sectorielles soulignent les avantages de l'élaboration de telles politiques au niveau régional. Lorsque les pays commencent à dépasser le stade des industries primaires de base, les avantages d'une approche régionale ressortent très nettement. Par exemple, dans l'étude sur le groupe SADC qui analysait les règles d'origine, cette stratégie a été proposée pour le secteur de l'habillement et des textiles avec une coopération pour développer des filières intégrées sur le plan régional afin de trouver des sources de matières premières et de produits intermédiaires dans la région (selon les possibilités), de mettre l'accent sur les produits de haute valeur ajoutée, et d'échanger des informations et la technologie permettant d'améliorer les capacités industrielles.

L'étude sectorielle dans les Caraïbes recommande l'élaboration d'une politique régionale du tourisme qui instaurerait des normes régionales, des classements, une certification environnementale, des programmes de formation et des politiques sur le tourisme de croisière. Cette approche serait utile dans d'autres régions ACP et réduirait les disparités entre les pays au niveau du développement du tourisme et encouragerait les investissements directs étrangers (IDE). En janvier 2005, la CEDEAO a adopté une politique agricole régionale. En Afrique Centrale, des initiatives sont en cours pour une harmonisation régionale des télécommunications en Afrique (et plus largement dans les ACP).

De même, la coopération régionale dans des domaines comme les normes, la certification, la vérification, l'étiquetage, et l'élaboration de politiques et de stratégies sectorielles communes pour l'investissement pourrait avoir des retombées dans les domaines économiques ayant un réel potentiel d'exportation. Les études sectorielles recommandent que toute approche régionale de politique économique et industrielle prenne en compte et intègre des mesures associées pour assurer une protection environnementale et sociale et un dialogue réglementaire coopératif en parallèle sur des questions d'intérêt commun qui peuvent promouvoir un développement durable. L'accent était mis sur la coopération dans les domaines suivants :

- La coopération régionale sur les questions environnementales transfrontalières ;




- L'élaboration d'une approche régionale des mesures SPS et des questions de sûreté alimentaire ;
- L'élaboration d'une approche régionale de l'étiquetage et de la certification ;
- L'élaboration de directives pour un développement du tourisme durable sur le plan économique, social et environnemental ;
- L'amélioration de l'information sur le développement durable au niveau régional.

Se pencher sur les besoins de renforcement des capacités et prendre en compte les points de vue des parties prenantes.

Toutes les études sectorielles notent que l'intégration régionale dépend fortement du renforcement des capacités, incluant entre autres le développement d'institutions solides et la mise en œuvre de politiques régionales. En outre, le processus d'élaboration de stratégies régionales devrait prendre en compte le point de vue des principales parties prenantes, dont les entreprises, les associations du secteur privé, les gouvernements, les banques, les activités portuaires, les services douaniers, les syndicats, les organisations paysannes, et les ONG environnementales et sociales.





Les mesures commerciales, prises dans leur ensemble au-delà de l'accès au marché, peuvent aider les pays à profiter des préférences (qui seront définies en permettant une certaine asymétrie) et permettre de réaliser les opportunités de développement offertes par les APE.

Mesures commerciales

La coopération commerciale économique est un pilier essentiel de l'Accord de Cotonou qui se réalisera au travers des APE.

L'Accord de Cotonou propose une approche exhaustive et intégrée pour la réalisation de ses objectifs principaux. Un des cinq piliers sur lequel il repose est un nouveau cadre de coopération commerciale économique entre l'UE et les ACP. Les APE en sont un élément important, et les mesures commerciales sont, entre autres, au cœur des APE. Ainsi, dès le début, l'ensemble des mesures commerciales pouvant être négociées dans les APE a fait partie intégrante de l'EIDD. Cette section identifie les mesures commerciales au centre d'études sectorielles spécifiques, ou le plus étroitement associées aux secteurs qui sont examinés dans l'EIDD.

Accès au marché (commerce des marchandises)

Le maintien des préférences pour les PMA et non PMA ainsi que la réciprocité, sont des questions essentielles.

L'accès au marché est lié aux exportations des ACP vers l'UE et vice versa. Pour l'accès au marché de l'UE, l'important est le maintien des préférences tarifaires actuelles tant pour les PMA que pour les non PMA. Pour l'accès au marché des ACP, l'enjeu se pose en termes de gestion des impacts de la réciprocité, notamment pour les produits sensibles.

Sans APE, les PMA conservent un accès sans droits de douane et sans quotas dans l'UE dans le cadre de l'initiative « tout sauf les armes » ; les non PMA auraient le plus à perdre en l'absence d'APE.

Droits de douane dans l'UE

Il existe peu de barrières tarifaires pour les pays ACP qui souhaitent exporter vers l'UE. Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, plus de 90 pour cent (en valeur) des exportations ACP vers l'UE entrent déjà sur le marché intérieur européen sans droit de douane ni quota. Dans le pire des cas, (scénario maximaliste), à la fin 2007 si aucun APE n'est négocié et que les conditions de l'Accord de Cotonou expirent, tous les PMA continueraient à avoir accès sans droits de douane et sans quotas au marché de l'UE dans le cadre de l'initiative « tout sauf les armes » (TSA), qui ne s'applique qu'aux PMA. De ce fait, l'accès au marché est une préoccupation immédiate pour les seuls non PMA dans les ACP, qui jusqu'ici ont bénéficié d'un accès préférentiel à l'UE dans le cadre de l'Accord de Cotonou ou des Protocoles produits (comme les bananes provenant du Cameroun par exemple). Pour les pays ACP non PMA, sans APE les droits de douane pourraient revenir aux niveaux établis par le Système de préférences généralisées (SPG), qui comporte pour certains produits des échelles tarifaires, c'est-à-dire une augmentation des droits de douane en fonction du degré de transformation du produit (comme pour le cacao). Le tableau 3 illustre quelques différences entre les préférences de Cotonou, le SPG, et les droits de douane régissant les relations commerciales de l'UE avec des pays tiers sélectionnés.



Tableau 3 - Droits de douanes et quotas de l'UE pour les 12 principales exportations des ACP vers l'UE

	Total des exportations ACP de l'UE à 25 en 2003 (1000 €)	ACP	SPG	SPG+	Accord Bilatéral	Pays tiers
Cacao en fèves et brisures de fèves brutes ou torréfiées	2254992	0 %	0 %	0 %		0 %
Sucre de canne, brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, destinés à être raffiné.	767886	0%			0% (quota)	€ 98/1000 kg (quota) € 339/1000kg (quota)
Aluminium non allié, sous forme brute	620905	0 %			0 %	6 %
Bananes fraîches (à l'exception des plantains)	490257	0 % protocole	€ 176/ 1000 kg			€ 176/1000 kg
Café, non torréfié, non décaféiné	489425	0%	0%	0%		0%
Préparations et conserves de thons et de listaos (à l'exception des conserves de darnes, des préparations et conserves à l'huile végétale et des préparations et conserves de thons ou de listaos hachés)	358444	0%	20,5%	0%		24%
Bois ou bois tropicaux sciés	287222	0 %	0 %			2 %
Crevettes du genre <i>Penaeus</i> , même décortiquées, congelées, y compris crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur	274417	0 %	4,20 %			12 %
Rhum	273960	0 %				0 %
Roses et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets et pour ornements	238188	0 %	5 %	0 %	0 % - 8,5 %	8,5 %
Filets surgelés de merlu du Cap	179602	0%	4%			7,5%
Tabac, non écôté/tabac jaune de type Virginie décortiqué	161394	0 %	0 %			18,4 % min € 22/100 kg max € 24/100 kg

Source : DG Commerce, base de données Comext / Export Helpdesk

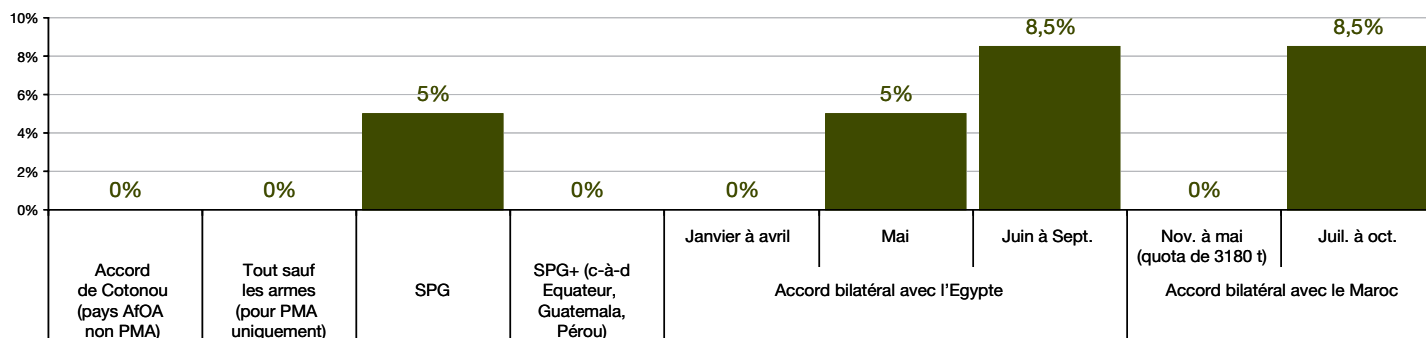
Recommandation n°2 :
Tous les pays ACP devraient conserver un accès au marché de l'UE sans droit de douane ni contingent tarifaires et il faudrait améliorer l'accès au marché de l'UE pour les quelques produits qui ne bénéficient pas encore d'une libéralisation complète

Les pays en développement se reposent sur des préférences commerciales existantes.

L'EIDD comportait des études sectorielles dans des domaines où les pays ACP exportent vers l'UE et/ou l'inverse, et où les questions d'accès au marché relatives aux droits de douanes sont essentielles pour certains produits ou pays spécifiques. Etant donné les contraintes actuelles, notamment les faibles niveaux de compétitivité, les faibles marges de bénéfice et les coûts de transport élevés, tous les pays ACP cherchent à conserver un accès au marché de l'UE sans droit de douane ni contingent tarifaires, et à négocier ces aspects dans les APE, au risque sinon de devenir moins compétitifs.

L'étude horticole effectuée dans la région AfOA illustre l'importance pour les pays en développement de conserver un accès libre au marché dans le cadre d'un APE; ceci a été clairement évoqué lors des consultations réalisées. Le Kenya, un pays en développement, est leader régional dans le développement de l'horticulture. Il exporte des légumes et des fleurs coupées et a profité des préférences commerciales de l'Accord de Cotonou, qui sont plus généreuses que celles appliquées à ses concurrents non ACP et non PMA. La figure 2 montre que le Kenya (et d'autres pays ACP) bénéficie de droits de douane nuls sur les fleurs coupées, et n'est pas soumis aux variations saisonnières des droits de douane appliquées à certains de ses principaux concurrents.

Figure 2 - Droits de douane et quotas à l'entrée dans l'UE pour certains fournisseurs de roses (HS 06031010) jusqu'à fin 2007

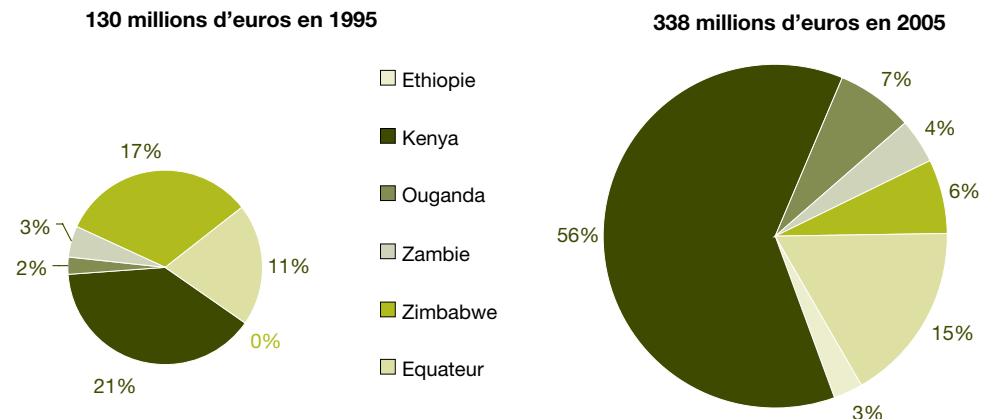


Source : DG Commerce, base de données Comext / Export Helpdesk

Le Kenya est un fournisseur important de fleurs coupées pour l'UE et a enregistré une croissance rapide au cours de la dernière décennie.

Du fait de ces préférences, les producteurs kenyans ont gagné une part de marché importante dans l'UE au cours de la dernière décennie, contre leurs principaux concurrents. Entre 1995 et 2005, la valeur des exportations de fleurs du Kenya est passée de 21 pour cent à 56 pour cent et plus de la moitié de toutes les roses importées dans l'UE proviennent actuellement du Kenya (Figure 3).

Figure 3 - Part des principaux fournisseurs de roses (SH 06031010) exportant vers l'UE des 15



Source : Eurostat Comext.

Sans les préférences tarifaires actuelles, le secteur de l'horticulture au Kenya s'effondrerait.

En dépit de ces succès, le secteur horticole kenyan est confronté à des coûts de transport élevés, à des investissements importants et fonctionne avec des marges bénéficiaires trop faibles pour supporter une augmentation des droits de douane de l'UE. Non seulement la perte d'un accès préférentiel à l'UE aurait un impact négatif sur la compétitivité de l'industrie, mais cela mettrait les fleurs kenyanes en concurrence directe avec les producteurs d'Amérique latine qui peuvent importer vers l'UE dans le cadre des préférences SPG+. Les avantages du SPG+ ne sont accessibles qu'à un petit nombre de pays qui se sont engagés à ratifier et à mettre en œuvre les accords internationaux sur le développement durable et seuls quelques pays ACP figurent sur cette liste⁴. L'étude sectorielle de l'horticulture indique que sans les préférences tarifaires actuelles, ce secteur du Kenya s'effondrerait.

Dans le secteur de l'horticulture, si le Kenya n'est plus compétitif et que les PMA reprennent des parts de marché, cela n'augurerait rien de bon pour le développement durable car les producteurs kenyans se comportent comme des leaders sectoriels régionaux.

Un tel effondrement aurait à court terme des impacts négatifs sérieux sur le plan économique et social. Le secteur contribue de façon importante aux revenus de l'exportation et constitue un exemple de diversification réussie qui s'écarte des produits traditionnels. Il est régi par des codes de conduite sectoriels qui ont permis de créer des emplois bien payés, et l'accès pour les travailleurs aux services de santé, au logement et au transport. Du point de vue de l'environnement, s'il existe toujours des problèmes majeurs au niveau de l'utilisation de l'eau et des produits chimiques dans la production de roses, l'adoption croissante de codes de conduite responsable des entreprises crée une plus grande prise de conscience et encourage les producteurs à chercher des solutions à moyen terme pour modifier les techniques de production. Le fait que les PMA dans la configuration de négociation de l'AfOA puissent gagner des parts de marché si le Kenya n'était plus compétitif, n'augure rien de bon

⁴ Les pays ACP actuellement éligibles au SPG+ sont : le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, la Guinée, le Lesotho, le Mali, le Sénégal, les Seychelles, le Togo, l'Ouganda (Source : Commission européenne, DG-Commerce extérieur).

Éliminer les rares droits de douane de l'UE sur certains produits pourrait aider à créer des industries de transformation viables dans les pays ACP, à apporter une valeur ajoutée à la production, et à créer des emplois.

pour le développement durable dans la région. Le secteur au Kenya a atteint une certaine maturité et les producteurs kenyans se comportent comme des leaders régionaux dans ce secteur. Ils sont responsables de l'élaboration de codes de conduite rigoureux et de la diffusion des connaissances, de l'expérience, et de bonnes pratiques vers d'autres pays de la région souhaitant entrer dans le secteur horticole.

Même dans le cadre de l'Accord de Cotonou, il reste quelques produits (en majorité agricoles) qui n'ont pas encore été totalement libéralisés. Le Tableau 4 en indique quelques uns. Par exemple, un taux de 12,90 € / 100 kg s'applique au jus de mangue importé dans l'UE. L'élimination des droits de douane pourrait apporter localement une valeur ajoutée à la production et créer des emplois, notamment pour les femmes qui sont majoritaires dans le secteur de la transformation.


Tableau 4 - Produits sélectionnés non entièrement libéralisés dans le cadre de l'Accord de Cotonou

Catégorie de Produits	Droits de douane
Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux, surgelés, d'une teneur en sucres additionnels excédant 13 % en poids	0 % + € 5,3/100 kg
Fruits tropicaux (à l'exception du fruit de la passion et de la goyave) préparés autrement ou en conserve, non spécifiés ou inclus ailleurs, contenant de l'alcool, d'une teneur en sucres additionnels excédant 9 % en poids	0 % + € 2,6/100 kg
Jus de mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits de jacquier (pain des singes), sapotilles, caramboles et pitahayas	0 % + € 12,9/100 kg
Mélanges de jus d'ananas, de papayes et de grenadilles	0 % + € 20,6/100 kg
Mélange de jus d'agrumes et de jus d'ananas d'une teneur en sucres additionnels excédant 30 % en poids	0% + € 20,6/100 kg
Mélanges de jus d'ananas, de papayes et de fruits de la passion ou d'autres fruits tropicaux d'une teneur en sucres additionnels excédant 30 % en poids	1 % + € 20,6/100 kg

Source : DG Commerce, Export helpdesk

La production et les industries de transformation devraient être régies par de solides réglementations environnementales et sociales.

L'étude sectorielle sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest indique que d'un point de vue environnemental, le développement d'industries de transformation viables dans cette région pourrait engendrer des impacts négatifs (notamment avec l'utilisation accrue de combustible fossile et la production de déchets). Ceci pourrait être atténué par une réglementation environnementale solide avec des mécanismes d'application efficaces. Il est peu probable que la libéralisation en soi entraîne des changements majeurs associés à l'utilisation du foncier. Cependant, la production de fruits, de légumes et de céréales augmente déjà dans la région, et dans la mesure où il n'existe pas d'amélioration concomitante des techniques de culture, cela pourrait exacerber les pressions foncières actuelles.



Les « marchés de niche » de l'UE offrent une opportunité pour encourager une production durable.

Une production ayant une valeur plus importante peut réduire les pressions environnementales.

Les APE exigent la réciprocité et les pays ACP sont sous pression pour réduire les droits douane à l'importation sur « l'essentiel des échanges commerciaux » bien qu'il existe une possibilité d'asymétrie.

La réciprocité représente un enjeu plus important pour les pays où les importations de l'UE font concurrence à la production domestique et où les budgets gouvernementaux dépendent fortement des recettes générées par les droits de douane sur les importations.

Ceci est un résultat commun à plusieurs études sectorielles. En d'autres termes, un accroissement de la production dans les secteurs agricoles et dans d'autres secteurs pourrait entraîner une pression plus importante sur l'environnement. Dans certains cas il est possible de développer des produits dits de « niche », à plus grande valeur ajoutée, qui pourraient permettre de diminuer les pressions environnementales supplémentaires engendrées par le développement économique. Ces « niches » dans des domaines comme les produits alimentaires « biologiques », « du commerce équitable » ou « ethniques » sont suffisamment vastes pour permettre d'obtenir des prix supérieurs.

En dehors des marchés de « niches », l'étude sectorielle sur la pêche dans la région du Pacifique a constaté que l'industrie des produits halieutiques transformés a eu des impacts positifs sur la création d'emplois, offrant en particulier des opportunités d'emplois pour les femmes. Elle a également encouragé la production de produits à plus grande valeur ajoutée. En apportant une valeur ajoutée aux exportations du fait d'une transformation plus importante, la performance économique du secteur pourrait continuer à augmenter sans nécessairement accroître le niveau des captures. Ainsi, à long terme, ce type de développement pourrait réduire la pression sur les stocks halieutiques fragiles. Par ailleurs, le développement d'une infrastructure nécessaire pour accroître les exportations pourrait avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Droits de douane dans les pays ACP

L'accès au marché est également important pour les exportations de l'UE vers les pays ACP. Jusque là, les relations commerciales entre l'UE et les pays ACP n'étaient pas réciproques. Cela signifie qu'en dépit de l'accès sans droit de douane et sans quota relativement exhaustif des pays ACP au marché de l'UE, les pays ACP devaient seulement appliquer le traitement de la nation la plus favorisée aux importations de l'UE et ne pas pratiquer de discrimination entre eux. Les APE modifieront cela, car ils exigent la réciprocité. Cependant, la réciprocité est nuancée par le fait que les APE couvriront « l'essentiel des échanges commerciaux » (et non tous les échanges), et qu'il est prévu un certain degré d'asymétrie dans le résultat final des APE, tant sur le plan du nombre de produits soumis à la libéralisation que des délais de transition pour la libéralisation.

L'EIDD a été utile grâce à son analyse des questions associées à la réciprocité. Elle est extrêmement importante lorsque les ACP importent des produits de l'UE qui font concurrence à la production domestique (au niveau de la consommation nationale, régionale ou des exportations) et là où les recettes publiques dépendent fortement des droits de douane sur les importations. Ceci était le cas de l'étude sectorielle sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest où les importations sont soumises à des droits de douane élevés dans le



double objectif de protéger les industries nationales et d'accroître les recettes publiques. Dans le cadre des APE, une pression s'exercera sur les pays ACP pour les amener à réduire leurs droits de douane sur les importations sur « l'essentiel des échanges commerciaux ».

Les consultations ont mis en exergue la nécessité d'une asymétrie et de l'inclusion des produits sensibles dans les APE.

L'étude sectorielle sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest a constaté que les dégâts économiques et fiscaux potentiels (perte de recettes publiques pour le gouvernement) générés par l'élimination des droits de douane sur certains produits agricoles à court terme, seraient sévères là où les produits provenant de l'UE faisaient concurrence à la production domestique. Dans ce cas, lorsque les produits de l'UE sont moins chers, ils constituent une menace pour la production locale. Les consultations associées à cette étude ont souligné l'importance de l'asymétrie et de la définition des produits sensibles.

Recommandation n°3 : Pour limiter les impacts négatifs potentiels de la réciprocité et encourager les impacts positifs, les négociateurs devraient classer certains produits dans la catégorie des produits « sensibles », et s'assurer qu'il existe un mécanisme de sauvegarde adéquat tenant compte des enjeux du développement durable.


Une évaluation de l'impact potentiel de la libéralisation des importations agricoles envisagée dans l'étude sectorielle ouest africaine a constaté que certains produits devraient être exclus de la libéralisation en raison de dégâts éventuels sur la production locale et la production pour le marché régional engendrés par un accroissement de la concurrence. Ces produits sont les suivants : la farine de blé, la viande bovine, la volaille, les oignons, les pommes de terre et le concentré de tomate (Tableau 5). Une plus grande concurrence des produits européens pourrait entraîner une chute de la production locale, un niveau de dépendance plus élevé par rapport aux produits alimentaires importés, et une sécurité alimentaire moindre. De ce fait, l'étude sectorielle propose de protéger certains produits contre un afflux d'importations à bas prix (comme cela a été le cas avec les découpes de poulet).

Tableau 5 - Résumé de la sensibilité de produits agricoles sélectionnés dans la région de l'Afrique de l'Ouest

Produits	Sensibilité à la perte du revenu fiscal	Sensibilité à la concurrence	Sensibilité Globale
Blé	+++	0	Moyenne
Farine de blé	++	+++	Très élevée
Oignons	+	+++	Élevée
Pommes de terre	+	+++	Élevée
Viande bovine	0	+++	Moyenne
Viande de volailles	+++	+++	Très élevée
Concentré de tomate	++	+	Faible

Notes : Degrés de sensibilité : nulle = 0, faible = +, moyenne = ++, élevée = +++.

Source : Informations rassemblées par les auteurs sur la base d'informations à la disposition de PricewaterhouseCoopers. "Evaluation de l'impact sur le développement durable des Accords de partenariat économique UE-ACP, Phase II" Paris : PricewaterhouseCoopers, juillet 2005.



Il faut gérer les menaces sur la production domestique, les risques pour la sécurité alimentaire, et les impacts sur la pauvreté dans les zones rurales.

Une certaine asymétrie sera possible, permettant aux pays ACP d'exclure de la libéralisation certains produits sensibles sélectionnés.

Les approches acceptables de l'asymétrie dépendent de la définition de « l'essentiel des échanges commerciaux »

« L'essentiel des échanges commerciaux » défini à un niveau de 80 pour cent permettrait l'exclusion de plusieurs produits sensibles.

A long terme, les impacts négatifs peuvent être atténués par un choix plus vaste et des prix plus bas pour les consommateurs, à condition que les importateurs ne gardent pas le bénéfice de ces baisses, mais qu'elles soient répercutées sur les consommateurs finaux. Cependant, si les populations urbaines bénéficient d'un accès à des denrées alimentaires meilleur marché, cela pourrait avoir des impacts négatifs sur la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les zones rurales où vivent les populations les plus pauvres, du fait du déclin des productions locales et de l'absence de développement des capacités locales de transformation.

Des réductions tarifaires asymétriques pourraient se concentrer sur la production là où pourrait se produire une érosion rapide des revenus suite à la libéralisation complète. Pour certains produits, les pays ACP ne sont peut-être pas encore prêts à ouvrir leurs marchés à une concurrence directe de l'UE. Ces produits pourraient être identifiés et retirés des négociations, ou soumis à un calendrier en vue d'une libéralisation à long terme. Il est également d'une importance vitale de développer des critères de classification de produits sensibles qui tiennent non seulement compte des enjeux économiques mais également des enjeux environnementaux et sociaux du développement durable.

L'application de mesures de protection pourrait également se fonder sur des critères qui ne se limitent pas aux dégâts économiques mais incluent également les dégâts envers le développement durable.

L'importance de l'asymétrie accordée aux pays ACP dépendra de la définition que les négociateurs, et en dernier lieu les APE, donnent de « l'essentiel des échanges commerciaux ». Il se dégage un certain accord sur le fait que « l'essentiel des échanges commerciaux » fait référence à un niveau d'environ 80 pour cent ; en d'autres termes, seuls 20 pour cent des échanges pourraient ne pas être touchés par une libéralisation réciproque. Ces niveaux reflètent l'analyse entreprise dans l'étude sectorielle sur l'agro-industrie. Dans cette étude, un scénario de libéralisation asymétrique a été examiné, dans lequel on supposait que l'UE libéraliserait 100 pour cent de ses importations, alors que les pays d'Afrique de l'Ouest libéraliseraient 80 pour cent de leurs marchés, après une période de transition de 10 à 15 ans, ce qui reviendrait à libéraliser 90 pour cent de tous les flux d'échanges commerciaux.

Les produits identifiés « sensibles » dans ce secteur représentent moins de cinq pour cent du total des importations en provenance de l'UE dans la région de la CEDEAO (Tableau 6). Ceci signifie que dans le cadre de ce scénario, tous les produits dits « sensibles » pourraient être exclus des négociations des APE sans aller à l'encontre de la règle de la libéralisation de « l'essentiel des échanges commerciaux ». L'analyse a montré que les impacts sur les recettes publiques seraient le plus fort pour les produits qui pourraient être exclus de la libéralisation (volaille, blé, concentré de tomate, oignons et pommes de terre), ce qui atténue l'impact négatif potentiel sur les recettes publiques.

Tableau 6 - Flux des échanges de l'UE vers la CEDEAO pour des produits sélectionnés

	Euros (millions)	Pourcentage
Total des flux de l'UE vers la CEDEAO en 2003	12 132	100 %
Part éventuelle de produits pouvant être exclus de la libéralisation (20 %)	2 426	20 %
Viande bovine (SH 0201 et SH 0202)	6	0 %
Viande de volaille (SH 0207)	90	1 %
Pommes de terre (SH 0701)	16	0 %
Oignons (SH 0703)	24	0 %
Blé (SH 1001)	145	1 %
Farine de blé (SH 1101)	54	0 %
Tomates en conserve (SH 2002)	138	1 %
Vêtements usagés (SH 6309)	104	1 %
Total des produits sélectionnés	578	5%

Source : PricewaterhouseCoopers. "Évaluation de l'impact sur le développement durable des Accords de partenariat économique UE-ACP, Phase II" Paris : PricewaterhouseCoopers, juillet 2005.

Pour d'autres produits, les APE devraient envisager l'abolition des droits de douane sur les machines, les intrants agricoles et d'autres intrants dans les secteurs manufacturiers et de l'agroalimentaire.

Pour d'autres produits, comme le blé (dans l'étude sectorielle sur l'Afrique de l'Ouest), la libéralisation des intrants permettrait aux transformateurs de réduire leurs coûts et d'améliorer la compétitivité de leurs industries locales. Le blé est un intrant important pour les transformateurs en Afrique de l'Ouest qui le transforment en farine dans les meuneries locales. Pour ces produits, la libéralisation réciproque pourrait présenter quelques avantages, même si les études sectorielles montrent qu'ils seront minimes, du moins à court terme. Cependant, dans la région du Pacifique, le secteur de transformation des produits halieutiques pourrait bénéficier de réductions tarifaires sur les importations de machines. Dans le secteur de l'agro-industrie de l'Afrique de l'Ouest, les engrais importés de l'UE sont soumis à un droit de douane de 5 %, qui, s'il était aboli, pourrait réduire le coût des intrants agricoles. L'étude sur l'Afrique de l'Ouest indique également que si les importations de machines et d'équipements étaient libéralisées, l'impact en serait positif, en dépit d'une perte temporaire au niveau des recettes publiques (la taille importante du secteur informel a une incidence plus importante sur les pertes de recettes publiques dans cette région).

Accélérer la réduction tarifaire pour certains produits et services qui soutiennent des pratiques de production durable.

De nombreux intrants importés par les pays ACP en provenance de l'UE bénéficient déjà d'un traitement favorable, soit au niveau des droits de douane, soit au travers de mécanismes de remboursement des droits de douane. Cependant, ces mécanismes demandent du temps et sont lourds à appliquer sur le plan administratif. Donc, du point de vue économique et du développement, l'accélération des réductions tarifaires pour les produits (comme les machines industrielles et le conditionnement) et la libéralisation des services (comme



l'expertise) qui soutiennent le développement dans des secteurs comme la pêche ou la transformation des denrées alimentaires, pourraient avoir des impacts positifs sur les efforts pour diversifier la production et promouvoir l'intégration verticale, la transformation et la valeur ajoutée.

Règles d'origine

L'accès préférentiel au marché à lui seul, ne permettra pas d'accroître et/ou d'améliorer et/ou de diversifier le commerce et l'investissement et ne favorisera pas nécessairement le développement durable.

Les pays ACP ont longtemps bénéficié d'un accès préférentiel au marché de l'UE, mais n'ont pas attiré de niveaux suffisants d'IDE en dehors des secteurs des matières premières, n'ont pas diversifié leurs exportations au-delà d'un nombre limité de produits primaires, et n'ont pas créé une base industrielle importante qui permettrait la transformation et la création d'une valeur ajoutée dans le pays. Ceci suggère qu'il existe des mesures commerciales et d'autres mesures importantes qui doivent être traitées en conjonction avec le traitement préférentiel pour assurer le développement, et en particulier un développement durable.

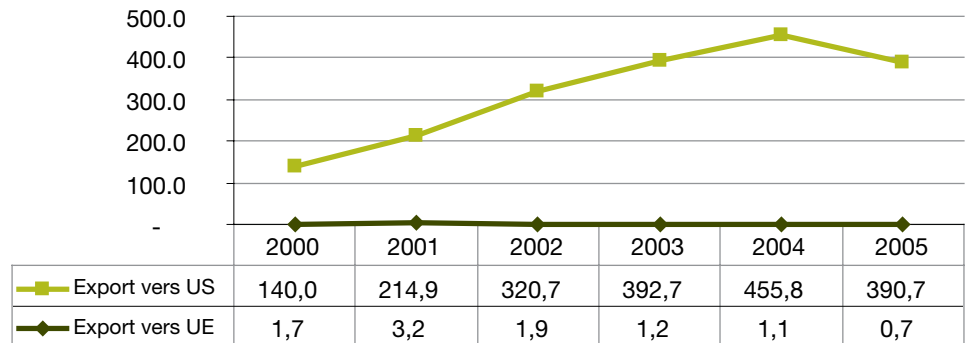
Les règles d'origine existantes peuvent constituer un obstacle lorsqu'il faut trouver des fournisseurs compétitifs.

Les règles d'origine (RO) sont une de ces mesures commerciales. L'étude sectorielle sur les RO était axée sur deux études de cas : l'habillement au Lesotho et la pêche en Namibie. Normalement, les RO ne posent pas de problème lorsque les matières premières sont entièrement produites dans les pays ACP. Cependant, elles sont importantes lorsque pour être efficace, la production exige de trouver des fournisseurs d'intrants au niveau mondial et d'appartenir à des filières mondiales (illustré dans l'EIDD au travers de l'étude de cas sur l'habillement) ou lorsqu'il existe des règles uniques pour les secteurs primaires (comme le secteur de la pêche).

Les RO de l'UE empêchent d'exporter vers l'UE des vêtements fabriqués avec du tissu non-UE ou non-ACP.

Dans le secteur de l'habillement, les RO de l'UE sont assez strictes et jouent un rôle important dans la sous-utilisation actuelle des préférences dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Les RO de l'UE pour les vêtements en coton exigent que les entreprises « fabriquent avec du fil de coton », impliquant que le tissu seul est insuffisant pour conférer une origine et que le fil doit également être de provenance locale. L'étude sur le Groupe SADC indique que l'absence de capacités à fabriquer des tissés signifie que le tissu est importé au Lesotho en provenance essentiellement des pays d'Asie (et dans une moindre mesure de ses voisins de la SACU) pour fabriquer des vêtements qui seront exportés. Ceci explique l'incapacité du Lesotho à entrer sur le marché de l'UE (Figure 4). Les exigences d'origine dans le cadre de Cotonou, du SPG et de TSA (le Lesotho est classé PMA) nécessitent une double transformation locale (ou dans les pays couverts par les règles du cumul de l'Accord de Cotonou).

Figure 4 - Exportation de vêtements du Lesotho vers l'UE et les États-Unis, en millions de dollars US




Source : US OTEXA/EUROSTAT.

Les RO actuelles ont pour effet d'exiger des sources d'approvisionnement et une production domestiques et régionales le plus intégrées possible sur le plan commercial.

Les données commerciales du Lesotho suggèrent qu'en dépit des préférences commerciales généreuses de l'UE, le pays ne dispose pas d'installations de production textile suffisantes au niveau national, ni d'un accès suffisant à l'approvisionnement régional en tissus et ne peut fournir l'UE ou d'autres marchés internationaux en grandes quantités (ni même être compétitif sur le plan national) sans une certaine flexibilité au niveau des RO. Les RO actuelles dans le cadre de l'Accord de Cotonou ont pour effet d'exiger un approvisionnement domestique et régional en tissu et des liens de production beaucoup plus intégrés que cela n'est actuellement et commercialement possible dans la région de la SADC. En outre, les fabricants de vêtements au Lesotho ne connaissent en général pas le marché de l'UE et n'ont que de rares contacts avec les acheteurs. Il en va différemment avec les acheteurs des États-Unis avec lesquels ils entretiennent des relations de longue date.

Une production très mobile et la « quête de la rentabilité » peuvent placer les pays dans une situation très précaire.

En dépit de la contribution positive de la production et des exportations de vêtements sur l'économie du Lesotho, la dépendance du pays par rapport à un seul secteur manufacturé et un seul marché le place dans une position extrêmement précaire. Le secteur de l'habillement est connu pour être fluctuant, aussi bien en termes de dynamique mondiale, qu'en termes de forte mobilité. Il n'est pas inhabituel d'entendre parler de fabricants de vêtements qui en quelques jours ou semaines délocalisent leur production pour aller dans un autre pays selon l'évolution des conditions économiques. « La quête de la rentabilité » aggrave la situation. Le secteur est connu pour non seulement produire là où les bases économiques permettent une rentabilité à court et à moyen terme, mais également là où le terrain industriel, les services et les incitations financières et fiscales sont les plus favorables. Cependant, le secteur de l'habillement est une source indispensable d'emplois dans des pays comme le Lesotho où le niveau du chômage est très élevé.



Développer des sources d'approvisionnement en matières premières compétitives demanderait des niveaux d'investissement élevés et pourrait engendrer des impacts négatifs sur l'environnement.

L'investissement nécessaire pour encourager des sources d'approvisionnement compétitives pour les matières premières et la production de tissus dans la région de la SADC est élevé et ne semble peut-être pas réaliste à court terme. Tout investissement devrait prendre en compte les dégâts éventuels des usines de tissage sur l'environnement. Au Lesotho, les impacts sur l'environnement d'une production orientée vers l'exportation ont été importants et tendent à être négatifs. En particulier, l'ouverture en 2004 de la seule usine de jean du Lesotho a eu des impacts négatifs importants sur l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées, l'élimination des déchets solides et la qualité de l'air. Les infrastructures adéquates pour éliminer en toute sécurité les effluents industriels manquent, même si on commence à se pencher sur le problème.

Les RO dans le secteur de la pêche sont complexes avec des restrictions s'appliquant aux lieux de capture, à la propriété de la flotte et à la nationalité de l'équipage.

Le second cas examiné dans l'étude sur les RO est celui de la pêche, et plus particulièrement de la Namibie. Les RO de l'UE sont relativement complexes dans le cadre de l'Accord de Cotonou. La définition de "en toute propriété" s'applique aux poissons capturés dans les eaux territoriales d'un pays, mais n'inclut pas les poissons capturés dans la Zone économique exclusive (ZEE) d'un pays ou en haute mer. Lorsque les poissons ne sont pas capturés dans les eaux territoriales d'un pays, les RO de l'UE demandent entre autres, un fort niveau de propriété locale (ou UE) et des équipages nationaux pour se conformer aux RO.

La définition de "en toute propriété" est indûment considérée comme restrictive par certains pays ACP, et il peut s'avérer difficile de se conformer aux limites sur la propriété des navires et la nationalité de l'équipage.

Les restrictions imposées par les RO dans le secteur de la pêche ont été à l'origine de différends dans les relations de pêche entre l'UE et les ACP. La définition de « en toute propriété » telle qu'elle s'applique aux produits halieutiques est plus restrictive que nécessaire aux vues de certains pays ACP, ce qui favorise une approche selon laquelle toute capture réalisée dans leurs eaux (notamment leur ZEE) devrait bénéficier du statut d'originaire. En outre, les RO existants posent des problèmes particuliers dans les pays ACP où la structure du secteur de la pêche est basée sur des accords d'affrètements, des joints ventures (co-entreprises) et des accords de pêche qui rendent la conformité beaucoup plus difficile pour eux.

Le secteur de la pêche en Namibie est un exemple de la façon dont les pays ACP peuvent se conformer aux RO en mettant en place des politiques nationales appropriées.

Pour la majorité des pays ACP, des RO plus souples pourraient encourager la production et la transformation pour le marché de l'UE. Pour des pays n'ayant pas une industrie de pêche commerciale bien établie, l'étude sectorielle suggère que les négociateurs pourraient envisager d'étendre leur principe du « en toute propriété » à la ZEE, ce qui réduirait l'aspect restrictif actuel et permettrait aux pays ACP d'utiliser des navires loués ou affrétés, ou de conclure des accords avec d'autres armateurs (et vraisemblablement d'attirer des flux d'IDE) tout en se conformant aux règles d'origine. Sur le plan administratif, un tel accord permet également de libérer des ressources précieuses. Un système fiable de surveillance des navires (utilisant la technologie disponible) appliqué aux navires de pêche devrait être utilisé pour réguler et protéger les ressources

Elargir le principe « en toute propriété » à la ZEE réduirait le caractère restrictif actuel et permettrait aux pays ACP qui ne possèdent pas une industrie de la pêche bien établie d'avoir recours à des navires loués ou affrétés, tout en respectant les RO.

Recommandation n° 4 : Les négociateurs devraient étudier des options politiques pour simplifier et assouplir les règles d'origine ce qui favorisera le commerce des produits transformés.

Deux études sectorielles dans l'EIDD ont essentiellement porté sur les échanges dans les services : les services touristiques dans les Caraïbes et les services financiers en Afrique Centrale.

Lorsqu'il existe une libéralisation de facto, elle pourrait être renforcée et codifiée grâce à une inclusion dans les APE, ce qui apporterait plus de certitude aux investisseurs.

halieutiques des ACP et les intérêts de pêche de l'UE. Les restrictions actuelles au niveau de la propriété et de l'équipage pourraient également être assouplies, par exemple en demandant la possibilité d'un seuil pour l'équipage ou d'un seuil pour la propriété (sans les règlements supplémentaires relatifs au conseil d'administration et autres). Pour les captures de poisson en dehors de la ZEE (en haute mer), il serait raisonnable (également en raison de l'objectif d'un volet développement dans la future RO) de demander à ce que ce poisson soit débarqué et transformé localement, ou soit capturé par des navires de pêche et un équipage de propriété locale pour bénéficier du statut d'originaire.

Les RO devraient tenir compte des réalités régionales sur le terrain, sinon cela pourrait empêcher les pays ACP de trouver des sources d'approvisionnement et des réseaux de production compétitifs et de se tourner vers une production à plus forte valeur ajoutée. Conjointement à l'amélioration des liens commerciaux avec les régions ACP, et à l'encouragement de l'intégration régionale et des investissements stratégiques régionaux pour améliorer les possibilités d'approvisionnement régional et local en matériels, des RO plus souples pourraient encourager le développement. Un tel changement devrait prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux d'une plus forte activité économique, et se mettre en place en étant accompagnés de politiques pour promouvoir le développement durable.

Le commerce des services

Deux études sectorielles étaient essentiellement axées sur l'impact de la libéralisation des services sur le développement durable : les services touristiques dans les Caraïbes et les services financiers en Afrique Centrale. Les deux études ont porté sur la fourniture de services par des fournisseurs de services européens dans les régions ACP, étant donné que les capacités actuelles des fournisseurs de services des ACP pour pénétrer avec succès le marché de l'UE sont considérées comme faibles (et axées sur des « niches » de marchés), en dépit d'un régime de services relativement ouvert dans l'UE. L'absence de capacités à pénétrer le marché de l'UE est liée à l'environnement réglementaire relativement complexe en Europe (pour les services financiers en particulier) et à l'absence de capacités et d'expérience des fournisseurs de services dans les pays ACP.

Les études sectorielles se basaient sur les classements des fournitures de services fixées par l'Accord Général sur le commerce des services (AGCS) (encadré 2). Plus particulièrement, l'étude sur les services touristiques dans les Caraïbes a constaté que si dans la pratique, les services étaient largement libéralisés, il existait des possibilités pour une plus grande libéralisation dans le cadre des modes 3 et 4. Dans l'étude sur les services financiers en Afrique Centrale, les opportunités de libéralisation existaient dans le cadre du mode 1 et

du mode 3. Le nombre relativement faible d'engagements des pays ACP dans le secteur des services ne reflète pas nécessairement le fonctionnement de ces services dans la pratique. Dans les deux cas, la libéralisation existe de facto, et pourrait être renforcée et codifiée si elle était incluse dans les APE.

Encadré 2 - Mode de fourniture de services de l'AGCS

- **Mode 1 - Fourniture transfrontalière.** Ce mode concerne les services consommés de l'autre côté de la frontière. Il couvre par exemple, la fourniture de services financiers par les entreprises de l'UE dans la région d'Afrique Centrale, ou par une entreprise d'Afrique centrale dans l'UE. Dans l'étude sectorielle sur les services financiers, ceci est très important en matière de transferts de fonds entre l'UE et l'Afrique centrale et vice versa.
- **Mode 2 - Consommation à l'étranger.** Ce mode est important pour un large éventail de services lorsqu'un touriste quitte son pays de résidence et consomme des services dans un autre pays (par exemple, le logement à l'hôtel). Ceci est un mode important pour la fourniture de services de tourisme dans les Caraïbes.
- **Mode 3 - Présence commerciale.** Ce mode implique de servir les marchés étrangers en montant des opérations locales au travers d'IDE ou de contrats de licences. Il constitue une composante essentielle de l'étude sectorielle sur les services financiers. Les services financiers comptent traditionnellement comme le plus gros fournisseur de services d'IDE.
- **Mode 4 - Présence des personnes physiques.** Ceci est pertinent dans la mesure où il inclut les accompagnateurs et des responsables de voyages ou des guides de l'étranger, par exemple l'employé d'une société européenne de tourisme travaillant comme accompagnateur ou guide touristique dans un hôtel club caribéen ou le commercial d'un fournisseur caribéen se rendant à une foire commerciale internationale en Europe.

Une rapproche régionale relative à l'investissement peut permettre de surmonter l'obstacle de la taille relativement petites des économies des pays ACP.

Accroître les investissements dans les services touristiques dans le cadre du mode 3 dans les Caraïbes présente des défis et des opportunités pour le développement durable. Le tourisme est un élément important de l'économie régionale, même si la région des Caraïbes risque de devenir trop dépendante du tourisme, ce qui la rend très vulnérable à une diminution des voyages à l'échelle internationale. Le tourisme permet de créer un nombre plus important d'emplois (notamment pour les femmes). Même s'il existe une certaine demande pour des employés hautement qualifiés pour les échelons de direction, la majorité des emplois dans le secteur exigent peu de compétences et sont très saisonniers. Le développement du tourisme a engendré des impacts négatifs sur la pollution marine, une forte utilisation d'énergie et d'eau, une perte de biodiversité et la production de grandes quantités de déchets solides. Cependant, un secteur du tourisme ouvert peut encourager l'adoption de codes de conduite pour relever les normes dans ce secteur et encourager des pratiques cohérentes avec une responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui respectent les



codes de conduites internationaux pour des entreprises multinationales, comme par exemples ceux développés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁵ ou l'Organisation Internationale du travail (OIT)⁶.

L'IDE devrait faire l'objet d'une surveillance environnementale forte (y compris des études d'impact) et devrait être régi par des obligations réglementaires et des codes de conduite volontaires.

Outre les codes de conduite et des mesures volontaires, les réglementations internes sont essentielles pour offrir un environnement stable pour l'investissement. Les gouvernements nationaux devraient également mettre en place des mesures de protection pour assurer que l'investissement est effectué en respectant un développement durable au niveau environnemental et social. Ceci permettra d'atténuer les éventuels impacts négatifs d'un investissement accru dans l'infrastructure et dans les réseaux de transport, nécessaires au développement de la région et qui pourrait engendrer des impacts environnementaux négatifs s'il n'est pas effectué dans l'optique d'un développement durable.

Le Mode 4 offre des opportunités pour renforcer la compétitivité du tourisme dans les Caraïbes.


Le Mode 4 soulève la question du mouvement temporaire des personnes. En tant que moyen de fourniture de services, il offre des opportunités aux professionnels caribéens du tourisme qui pourront travailler temporairement dans les pays de l'UE (pour améliorer leur expérience et leur formation au niveau des destinations touristiques de l'Union européenne ou pour explorer de nouveaux marchés). Le Mode 4 offre également des opportunités aux fournisseurs de services de l'UE, là où d'autres libéralisations pourraient se produire dans la région des Caraïbes. Des professionnels de l'UE se rendant dans les Caraïbes pourraient aider les pays caribéens à répondre à l'accroissement et au développement du tourisme de façon durable et en améliorant leur compétitivité. L'exercice de modélisation effectué dans l'étude sectorielle sur la région des Caraïbes a identifié entre autres, des impacts liés à l'emploi et a indiqué que l'arrivée de fournisseurs de services de tourisme dans les Caraïbes (un niveau de 2 % dans le modèle) aurait des impacts généralement positifs sur l'industrie du tourisme en introduisant des facteurs productifs dans les économies.

Les services jouent un rôle d'intermédiaire essentiel dans les économies comme condition nécessaire à la performance économique et au développement et contribuent à créer un climat commercial plus efficace pour d'autres secteurs économiques.

Dans toutes les études sectorielles, l'accent est mis sur un engagement supplémentaire dans les services concernés. En fait, le commerce et le développement durable profitent des avantages des engagements dans diverses catégories de services. Les services jouent un rôle intermédiaire essentiel dans les économies et constituent une condition nécessaire à la performance économique et au développement en contribuant à créer un climat des affaires plus efficace pour les autres secteurs économiques. Toutes les études sectorielles de l'EIDD ont plus ou moins abordé l'importance des

⁵ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales adoptés le 27 juin 2000.

⁶ Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, OIT 2001.



Les services de transport sont essentiels pour la compétitivité dans des secteurs comme le tourisme, et l'horticulture.

Les services financiers sont une condition nécessaire pour financer le développement.


Dans toutes les études sectorielles, la coopération pour développer et diffuser des biens et services environnementaux était une priorité.

services connexes. Une attention particulière a été accordée au développement des télécommunications, à l'importance du transport aérien intra régional et international, aux services environnementaux, aux services financiers (comme l'accès au crédit) et aux services professionnels (comme les conseils, la certification et le marketing).

L'étude sectorielle dans les Caraïbes a constaté que le transport est un des principaux facteurs limitant le développement du tourisme. Ceci est vrai de tous les pays ACP et plus particulièrement dans la région du Pacifique. Dans la région de l'AfOA, et en Afrique de l'Ouest, le transport aérien est un des principaux éléments entrant dans le coût des exportations de produits horticoles frais ou d'autres produits agricoles. Des liaisons médiocres dans les transports contribuent à l'absence de compétitivité de certains pays ACP. L'amélioration des transports a également été à plusieurs reprises citée comme un élément essentiel pour améliorer l'intégration régionale dans toutes les régions des ACP.

Mettre l'accent sur les services financiers est une condition nécessaire au développement. Plusieurs études sectorielles ont soutenu la libéralisation du secteur des services financiers pour améliorer l'accès à un crédit abordable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Dans le secteur horticole au Kenya par exemple, la libéralisation des services financiers offre une opportunité aux entrepreneurs de la région voulant s'engager dans le secteur, car les taux d'intérêt et les primes d'assurance offertes par les banques dans l'UE sont plus compétitifs que ceux proposés par les banques régionales de l'AfOA. Les pays ACP (en particulier les pays d'Afrique) ont en général des secteurs financiers peu développés. Ceci est en partie dû à « l'effet d'éviction » qui oriente le financement du secteur banquier/financier vers le financement du déficit public. Certains aspects particuliers du secteur des services financiers (comme le micro-crédit) jouent un rôle important pour les petites entreprises informelles n'ayant pas accès à un financement formel. Le micro-crédit permet à de nombreux ménages de gagner leur vie. L'harmonisation des réglementations et la transparence sont essentielles à la multiplication de fournisseurs de services financiers régionaux.

Toutes les études sectorielles ont mis particulièrement l'accent sur les services environnementaux. La coopération pour développer et diffuser les biens et services environnementaux a été considérée comme une priorité. L'étude sectorielle sur le tourisme met l'accent sur les services environnementaux, en raison des impacts négatifs associés à l'échelle de développement du tourisme (dans le cadre du scénario de base et de l'APE). Les impacts négatifs sont attribués à la pollution engendrée par les déchets solides et les eaux usées. Dans les deux cas, un développement plus important des services environnementaux et le transfert de la technologie et des compétences (ainsi que l'investissement) pourraient atténuer les impacts négatifs. L'investissement est



Recommandation n° 5 :
Les négociateurs devraient accroître les engagements dans les catégories de services analysées dans l'EIDD pour améliorer la confiance et la transparence, encourager les échanges et soutenir le développement durable.

Les IDE sont essentiels pour améliorer la compétitivité, se conformer aux règles d'origine, diversifier, et intégrer verticalement.

Les capitaux élevés nécessaires pour lancer la production ne sont pas disponibles dans les régions ACP, en particulier en raison des faibles niveaux d'accès au crédit.

Il existe divers obstacles aux IDE dans les pays ACP.

encouragé dans des domaines prioritaires pour les services environnementaux comme le traitement des eaux usées, l'élimination des déchets solides et le soutien de l'infrastructure (comme les aéroports, les installations portuaires et les réseaux routiers).

Certaines études sectorielles ont également mis l'accent sur l'importance des services professionnels. Par exemple, les parties prenantes dans le secteur horticole de la région AfOA suggéraient qu'une libéralisation plus importante des services leur permettrait plus facilement de profiter de l'expertise de l'UE dans des domaines comme le marketing, ce qui pourrait leur permettre d'améliorer leur position commerciale.

Investissement direct étranger

Les études sectorielles soulignent le rôle des IDE comme moyen d'assurer le développement et de soutenir le commerce des biens et des services. L'investissement se révèle essentiel pour les pays ACP lorsqu'il n'existe pas de ressources au niveau local, pour procéder aux investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité, envisager des niveaux plus élevés de valeur ajoutée et de transformation, se conformer à des règles d'origine strictes, favoriser la diversification et l'intégration verticale et assurer un développement durable. Pour l'Afrique par exemple, l'UE est une des principales sources d'IDE.

Plusieurs études sectorielles indiquent que les IDE sont une condition préalable au développement en raison des montants élevés de capitaux nécessaires à la production dans des secteurs comme l'horticulture, la pêche ou l'agroalimentaire. Par exemple, l'investissement dans la production horticole au Kenya est d'environ 3 millions € pour une exploitation de huit hectares. L'étude sectorielle sur le Groupe SADC indique que l'investissement nécessaire pour construire une usine à tisser du jean pour soutenir l'industrie de l'habillement dans la région se monte à environ 100 millions \$US (80 millions €). Ce type d'investissement dépasse les moyens de nombreux investisseurs locaux. Pour les PME, cela est exacerbé par l'absence d'accès local au crédit.

En dépit de l'importance de l'IDE dans les régions ACP, les études sectorielles ont souligné plusieurs obstacles (ainsi qu'à l'investissement local, national et régional) qui peuvent et doivent être traités en même temps que des efforts sont menés pour accroître le flux des IDE dans les pays ACP (Encadré 3).

Les IDE peuvent aider à créer des emplois, à promouvoir le développement industriel et le transfert de compétences, de connaissances et de technologie.

Encadré 3 - Quelques obstacles aux IDE dans les ACP

- **Marché de petite taille.** La taille de l'économie est un déterminant important. Le volume des IDE dépend de la taille du marché. Une petite taille de marché demande un faible investissement, domestique ou étranger. Cependant, l'amélioration de l'intégration régionale pourrait encourager l'investissement dans les régions ACP.
- **Pays les moins avancés.** Une situation enclavée et dans certains cas, l'instabilité politique et des niveaux de risque élevés sont avancés pour expliquer les faibles niveaux d'afflux d'IDE vers les pays ACP les moins avancés.
- **Diversification limitée de la structure de l'industrie.** La forte dépendance par rapport aux produits primaires implique une faible diversification économique, ce qui réduit l'attrait des pays ACP pour les investisseurs étrangers ou contribue à concentrer l'investissement dans certains secteurs. L'afflux des IDE en Afrique s'est concentré sur quelques pays et quelques secteurs de matières premières. En Afrique Centrale, par exemple, les IDE sont destinés au secteur pétrolier, et parmi les ACP, le Nigeria est en général parmi les cinq premiers récipiendaires d'IDE africains.
- **Absence de services et d'infrastructure de soutien.** Des infrastructures et une logistique médiocres, un environnement en général peu propice aux affaires, l'absence de services de soutien et des capacités humaines et de gestion faibles sont parmi les facteurs décourageant l'investissement dans certains pays ACP.

Pour les régions ACP, les IDE sont en général considérés comme un élément positif des APE, porteur entre autres de promesses de création d'emplois, de développement industriel, de transfert de compétences et de connaissances, de technologies de pointe et de pratiques de gestion (notamment la RSE) et de l'amélioration de l'infrastructure.

Les pays cherchent à attirer les IDE en offrant des mesures incitatives fiscales qui peuvent compromettre la qualité de cet investissement.

Actuellement, la majorité des IDE dans les pays ACP se concentre dans le secteur des industries extractives. Dans un effort de diversification, certains pays offrent des mesures fiscales généreuses aux investisseurs potentiels. Par exemple, les autorités nationales dans les pays d'Afrique centrale ont cherché à attirer les IDE en offrant aux entreprises un traitement fiscal favorable (et dans certain cas, une exonération fiscale). Ceci s'est également produit au Lesotho, dans le groupe de la SADC, pour attirer les usines dans le secteur de l'habillement. Dans certains cas, du fait de ces mesures incitatives, les entreprises étrangères contribuent peu aux économies locales en dehors de l'emploi direct qui est souvent mal payé et n'offre pas de sécurité. Leur contribution au niveau des recettes publiques est très limitée et il y a peu de transfert de compétences au travers de la formation ou d'un investissement



durable dans les technologies et l'infrastructure. Les mécanismes ou accords encourageant le transfert de technologies environnementales et autres et le savoir faire sont importants pour assurer que les IDE peuvent contribuer à un développement durable sur le long terme.

Recommandation n° 6 :
Les APE devraient contribuer à créer un climat stable pour les IDE et encourager les IDE et les investissements régionaux qui soutiennent le développement durable au travers, entre autres, de mécanismes de coopération pour assurer que les investisseurs se conforment aux réglementations environnementales et sociales.


Une approche régionale de l'investissement peut aider à dépasser l'obstacle que représente la petite taille des économies ACP.

Les politiques pour encourager les IDE devraient être accompagnées de protections adéquates pour le développement durable.

L'étude sur les services financiers en Afrique Centrale indique notamment que le sentiment d'instabilité politique et les risques élevés associés aux économies dans la région font obstacles aux IDE. Les APE pourraient contribuer à un environnement plus stable, en incluant des règles pour protéger les investissements, améliorer la transparence. Dans les APE, ceci pourrait impliquer l'interdiction de rabaisser les normes sociales et environnementales pour attirer l'investissement ou interdire les mesures incitatives fiscales qui font que l'investissement n'est pas durable à long terme. Il faut également promouvoir activement la RSE et aider les pays ACP à renforcer leurs capacités pour élaborer et adhérer à des codes de conduite pertinents. De telles politiques auraient l'avantage supplémentaire d'améliorer le climat des investissements aux niveaux local, national et régional.

Plusieurs études sectorielles soulignent la pertinence de la coopération pour élaborer une politique d'investissement au niveau régional dans les pays ACP. Cette approche peut permettre de dépasser le défi que la petite taille des économies ACP prises individuellement pose aux IDE et pourrait encourager l'intégration régionale. Cela pourrait aider les régions ACP à développer une intégration verticale et multiplier les niveaux de transformation qui utilisent des matières premières produites localement. Poursuivre une telle politique devrait prendre en compte l'harmonisation permanente des règlements et du droit des affaires dans les secteurs stratégiques, comme les télécommunications. La coopération au niveau régional existe déjà en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour l'harmonisation du droit commercial, et porte sur les dispositions commerciales et l'investissement.

Les tentatives pour encourager l'IDE devraient être accompagnées de mesures de protection adéquates pour assurer le développement durable. Dans le Pacifique par exemple, l'étude sectorielle indiquait que l'IDE devrait être utilisé pour les infrastructures et la logistique, notamment pour les réseaux de transport. Cependant, tout développement des infrastructures, en particulier dans les régions côtières fragiles, pourrait avoir des impacts négatifs sur l'environnement s'il n'est pas effectué dans l'optique d'un développement durable. Et ceci en dépit, vraisemblablement, d'impacts économiques et sociaux largement positifs.



Les IDE devraient faire l'objet d'une surveillance environnementale élevée (incluant les EIDD) et être régi par des exigences obligatoires et des codes de conduite volontaires qui donnent la priorité au développement durable.

Des questions similaires ont été soulevées dans l'étude sur le développement du tourisme dans les Caraïbes. Cependant, le secteur du tourisme dans les Caraïbes est parmi les plus avancés pour ce qui concerne la durabilité des IDE. L'adoption de codes pour un tourisme durable se multiplie et les Caraïbes sont en position d'assurer l'existence d'une législation adéquate pour garantir des IDE plus importants (et d'autres investissements dans l'infrastructure) de façon à soutenir le développement durable. L'engagement volontaire des investisseurs pour la transparence et un comportement responsable sur le plan social et environnemental au travers d'initiatives comme la RSE ou le Pacte mondial des Nations Unies peut s'ajouter aux exigences obligatoires et aux codes (comme le projet de code d'investissement du CSME élaboré en 2006) pour renforcer leur contribution positive. Dans les Caraïbes, l'étude sectorielle a souligné la nécessité d'IDE pour les infrastructures environnementales, le recyclage à grande échelle et le transport.


Normes et accréditation

Les pays ACP ont mis en place un nombre limité de mesures SPS et OTC.

Plusieurs études sectorielles, en particulier celles portant sur l'agriculture et les produits de la pêche, ont abordé la question des normes, en particulier les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les questions d'accréditation comme les obstacles techniques au commerce (OTC). Les pays ACP ont mis en place un nombre limité de mesures SPS, d'exigences de sûreté alimentaire, ou d'obstacles techniques au commerce. En soi, ceci n'engendre pas d'impact négatif, mais peut entraîner un impact économique négatif lorsque les producteurs sont incapables de répondre aux exigences imposées par l'UE et les importateurs privés dans l'UE (comme les grandes chaînes de distribution) du fait de l'absence d'information, de l'absence de capacités, ou de l'absence d'installations de contrôle.

Les mesures SPS ne créent pas toujours des obstacles au commerce et les OTC posent de plus en plus souvent des défis.

Les normes et les questions d'accréditation étaient importantes dans l'étude sectorielle sur l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest. Les consultations menées pour cette étude indiquent cependant que les mesures SPS ne constituent pas un obstacle majeur pour exporter vers l'UE, du moins pour les entreprises déjà engagées dans l'exportation. Cependant, on considère que les OTC, comme les normes d'étiquetage et de conditionnement posent de plus en plus de défis aux producteurs d'Afrique de l'Ouest. Des défis similaires ont été rapportés dans le secteur horticole dans la région de l'AfOA et pour la pêche dans le Pacifique et en Namibie. Les procédures onéreuses d'inspection sont responsables de retards coûteux dans certains cas, dans le secteur de la pêche dans le groupe de la SADC et pour les produits horticoles dans la région de l'AfOA. Les impacts économiques négatifs des retards associés aux inspections concernaient surtout les produits frais qui doivent arriver chez le consommateur en temps opportun.



Les APE peuvent lever les contraintes grâce à une plus grande coopération et un appui pour élaborer des normes régionales et créer les organismes nécessaires.

Les pays ACP devraient élaborer leurs propres normes SPS aux niveaux national et régional.

Le développement dans les ACP serait facilité par des initiatives régionales et des organismes d'accréditation reconnus.

Le renforcement des capacités et la coopération pourraient faciliter plusieurs questions relatives à la vérification, la mise en œuvre, le suivi et l'étiquetage.

Les négociations des APE offrent une opportunité d'accroître la coopération pour atténuer les impacts économiques négatifs potentiels, et pour que les mesures SPS et de sûreté alimentaire bénéficient à l'environnement et aux populations. Toute action dans ce sens aura des retombées positives sur d'autres secteurs de l'économie qui dépendent également du respect de normes internationales pour l'exportation des biens vers l'UE ou d'autres marchés internationaux.

Un des objectifs du programme de coopération dans le cadre des APE serait d'aider les pays ACP à développer des normes nationales et régionales et à créer des organismes de vérification et de certification. Ceci permettrait aux pays et aux régions de protéger leurs propres populations plus efficacement avec des normes élaborées localement, qui seront plus pertinentes pour les produits locaux, et les spécificités locales et qui respecteront les normes internationales pour l'exportation des biens vers d'autres marchés. Ceci contribuera également à soutenir la restructuration d'entreprises régionales ACP de certification et d'étiquetage pour réduire les coûts de conformité aux normes de l'UE des producteurs ACP. Toute évolution des normes nationales et régionales dans les ACP devrait être basée sur un processus qui implique les parties prenantes intéressées, comme les transformateurs locaux.

Pour œuvrer dans ce sens, il faudrait prendre en compte et profiter des initiatives qui existent déjà dans les régions. Par exemple, l'organisme SPS kenyan (KEPHIS) est reconnu par l'UE pour approuver les vérifications de la conformité aux normes de marketing applicables aux fruits et légumes frais. Comme le Kenya est une plaque tournante où transitent des produits venant d'autres pays de l'AfOA, ceci est positif pour le développement général du secteur dans la région. L'étude sectorielle recommande que cette accréditation soit élargie aux fleurs coupées.

Les questions SPS, OTC et de sûreté alimentaire dans les ACP devraient dans la mesure du possible se traiter au niveau régional. Cependant, pour favoriser l'accès des ACP à des marchés de niches de haute valeur ajoutée, il faut faire des efforts pour développer un système d'étiquetage compatible avec les règles de l'OMC pour les produits biologiques, du commerce équitable, ou les labels du secteur privé dans l'UE.

Recommandation n°7 :
La coopération UE-ACP sur les normes devrait être axée sur les obstacles au commerce, le maintien de niveaux de protection élevés pour les consommateurs et l'environnement et aider les pays ACP à élaborer leurs propres approches nationales et régionales des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des obstacles techniques au commerce (OTC).

La facilitation du commerce implique de réduire le fardeau administratif et réglementaire sur les importateurs et les exportateurs, lorsque les pertes liées aux procédures compliquées peuvent dépasser le montant des droits de douane.

Des installations douanières efficaces et modernes, des règles transparentes et cohérentes pour les partenaires commerciaux seront profitables, notamment pour une meilleure intégration régionale.

Le partage d'informations, le renforcement des capacités et la coopération technique avec l'UE faciliteraient la réalisation de ces objectifs. L'EIDD suggère que cette coopération soit entreprise en même temps que la mise en œuvre des APE, au travers d'un groupe de travail ou d'un comité sur le commerce. Un tel organisme pourrait utilement se pencher sur les questions suivantes :

- Échange d'informations sur les exigences d'étiquetage et de conditionnement ;
- Identifier les mesures SPS et OTC les plus contraignantes pour les producteurs ACP ;
- Suivre les évolutions en cours des normes SPS et des mesures OTC dans l'UE ;
- Aider les pays ACP à développer des stratégies (notamment celles relatives aux capacités) pour respecter ces normes et soutenir les entreprises locales/régionales pour réduire le coût de la certification ;
- Faciliter le développement de mesures SPS dans les ACP en les aidant à élaborer leurs propres normes qui pourront être appliquées au niveau régional ;
- Promouvoir la compatibilité entre l'UE, les pays ACP, et la sûreté alimentaire au niveau international, les mesures SPS et OTC. Toutes les parties devraient autant que possible, participer aux accords internationaux et régionaux pertinents.

Facilitation du commerce

La facilitation du commerce s'intéresse aux moyens de soulager les fardeaux administratifs et réglementaires pesant sur les sociétés voulant importer ou exporter, au travers de mesures comme la transparence et l'accès à l'information (sur les règles d'exportation et d'importation des autres pays) et sur le plan des questions administratives relatives aux procédures douanières et à d'autres formalités. Il s'agit de simplifier et d'harmoniser les procédures du commerce international, notamment les pratiques et les formalités pour la collecte, la présentation, la communication et la transformation des informations nécessaires à la circulation des marchandises. Toutes les études sectorielles s'accordent à considérer qu'il est important de faciliter le commerce, car les pertes encourues par les entreprises du fait des retards aux frontières, d'exigences de documents compliqués et inutiles, et l'absence d'automatisation des procédures commerciales mandatées par le gouvernement peuvent être supérieures au montant des droits de douane.

La facilitation du commerce implique d'améliorer les installations portuaires, les aéroports et d'autres passages de frontière. Dans le contexte des ACP, cela implique également la lutte contre la taxation informelle sur les principales



routes commerciales en Afrique. La facilitation du commerce implique de mettre en place des régimes douaniers efficaces et modernes, et des règlements transparents et cohérents entre les partenaires commerciaux. Elle peut se réaliser grâce à une coopération technique pour mettre en place des procédures communes et échanger des informations par exemple sur les meilleures pratiques.

La facilitation du commerce peut contribuer à créer un environnement qui encouragera la croissance (du commerce, de l'investissement et de la transformation).

Rationaliser les procédures douanières, réduire les coûts et les formalités administratives et améliorer le transit pourraient encourager plus largement le commerce régional et l'intégration régionale. Bien appliquée, la facilitation du commerce pourrait engendrer une plus grande compétitivité, accroître les capacités commerciales et générer des impacts à court terme pour améliorer une meilleure circulation des biens au-delà des frontières – notamment l'axe nord-sud et l'axe sud-sud. Tout accord sur la facilitation du commerce peut aussi contribuer à encourager des flux commerciaux plus importants, à attirer les investissements et à améliorer les perspectives de production industrielle.


Nécessité d'améliorer la facilitation du commerce, les capacités et la gouvernance et de soutenir les institutions faibles et la coopération douanière entre l'UE et les régions ACP.

Les études sectorielles de l'EIDD soulignent la nécessité de se pencher sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'amélioration des capacités et de la gouvernance et du soutien aux institutions faibles. Dans tous les cas, la coopération douanière est considérée comme un moyen de faciliter les échanges entre l'UE et les régions ACP, même si on note qu'il serait nécessaire de renforcer les capacités. La facilitation du commerce permettrait également de favoriser l'intégration régionale là où les bureaux des douanes sont confrontés à la fraude et à la contrebande du fait de l'absence de ressources financières et techniques, de mécanismes de compensation inadéquats, d'un faible engagement politique, et du niveau élevé du commerce informel transfrontalier dans les régions ACP.

**Recommandation n° 8 :
L'UE devrait s'engager dans
une coopération permanente
avec les ACP dans divers
domaines liés à la facilitation
des échanges, notamment
entre autres, les douanes, le
transport, la technologie, les
informations commerciales
et les ressources humaines.**

Les progrès réalisés au niveau de la facilitation du commerce agiront en synergie avec d'autres mesures commerciales comme l'investissement pour alléger certaines contraintes pesant sur les échanges commerciaux entre l'UE et les ACP, l'intégration régionale, et le commerce sud-sud. La facilitation du commerce implique de s'attaquer notamment à l'inefficacité des services de soutien du commerce ; à l'absence de financement pour le commerce ; au développement insuffisant des douanes ; à la faiblesse des infrastructures de transport ; au manque d'information sur les activités commerciales et à l'insuffisance des ressources humaines. L'amélioration des réseaux de transport pourrait réduire les coûts élevés du transport des biens dans les régions ACP, et assurer une livraison plus rapide et plus fiable des marchandises. L'UE pourrait travailler avec les régions ACP pour coopérer et mettre en place des programmes pour améliorer la facilitation du commerce. La coopération pourrait commencer dans les domaines suivants :

- Simplification des règles et procédures douanières favorisant l'harmonisation des procédures, une plus grande transparence, l'élimination ou la réduction des délais administratifs et des retards de procédures et donc des coûts pour les transactions internationales de biens et services, et la rationalisation des procédures d'obtention de visas d'affaires.
- Amélioration dans le transport de transit en offrant une assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans le domaine du transport et de la facilitation des échanges, notamment avec l'utilisation de systèmes automatisés pour améliorer le commerce international et la gestion des transports. Une attention particulière devrait être apportée aux accords de transit pour les pays enclavés.
- Soutenir les instruments et les institutions juridiques existants affectant le transport international, la facilitation du commerce et le transport multimodal.
- Évaluer les capacités et encourager la technologie de l'information. À court terme, l'informatisation est une question particulièrement pertinente en matière de facilitation du commerce (et indirectement, l'intégration économique régionale et le développement de chaînes régionales d'approvisionnement). Au niveau du processus commercial, il est possible de soutenir plus encore le rôle des autorités douanières au travers de systèmes améliorés de transformation, de suivi et de mise en place de contrôles douaniers adéquats tout en améliorant le processus commercial.
- Améliorer la transparence, mettre l'accent sur l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et d'autres informations pertinentes dans les ACP et l'UE.




La libéralisation du commerce seule n'est pas une condition suffisante pour garantir des niveaux plus élevés d'échanges et/ou de développement durable au niveau économique, environnemental et social si elle n'est pas accompagnée par une assistance technique et une coopération pour le développement, notamment des politiques et programmes pour soutenir le commerce, renforcer les capacités et promouvoir un développement durable.

Mesures pour promouvoir le développement durable

Le volet développement des APE est important, et que le développement se produise ou non et qu'il soit durable ou non, ne dépend pas seulement du commerce, mais de toute une série d'autres facteurs.

Aucune des mesures commerciales abordées dans l'EIDD ne pourra à elle seule permettre le développement durable ni accroître les échanges commerciaux. Dans le cadre des précédentes Convention de Lomé, en dépit des accès préférentiels aux marchés de l'UE, les exportations des ACP ont enregistré une baisse, passant de 6,7 % du marché de l'UE à 3 % en 1998, avec 60 % des exportations totales concentrées sur dix produits. La coopération économique était la principale préoccupation des Conventions de Lomé. L'ajout du volet développement dans les APE est essentiel pour encourager la croissance et



Les politiques pour promouvoir le développement durable sont conçues à l'intention des décideurs nationaux dans l'ensemble des ministères concernés.

Trois domaines prioritaires sont présentés pour bénéficier de l'assistance technique et de l'aide au développement.

assurer que le développement est durable d'un point de vue économique, environnemental et social.

Elaborer des mesures politiques pour accompagner les APE et assurer que le résultat des négociations contribue au développement durable exige une intervention qui se fait habituellement aux niveaux national ou régional. Ainsi, les mesures soulignées dans cette section sont conçues à l'intention des décideurs et des législateurs dans tous les ministères et dans la société civile des ACP et de l'UE. Au-delà des droits de douane et du rôle des négociateurs commerciaux, l'étude sur les RO fait partie de celles qui ont souligné le rôle important que la législation domestique et les politiques peuvent jouer au niveau de la conformité aux mesures commerciales. Dans ce cas, la gestion efficace des ressources halieutiques a aidé la Namibie à respecter des RO relativement strictes. La conformité aux règles commerciales et le développement économique commencent aux niveaux national et régional. Les règles commerciales peuvent être élaborées de façon à ne pas empêcher le développement, mais que cela se produise ou non et que le développement soit durable ou non dépend de toute une série d'autres facteurs. Certains de ces facteurs ont été identifiés dans l'EIDD.

Cette synthèse ne peut couvrir l'ensemble des questions abordées dans l'EIDD, seules les plus importantes sont reprises ici. Pour assurer une approche cohérente et intégrée, ces questions devraient être couvertes par les chapitres et les dispositions environnementales et sociales dans le texte même des APE (par exemple la mise en œuvre effective de la législation existante). Les études sectorielles identifient au moins trois domaines prioritaires qui pourraient à court terme bénéficier de l'assistance technique et de la coopération pour le développement pour assurer que les APE encouragent le commerce et le développement durable à long terme :

- besoins prioritaires de diversification et une plus grande valeur ajoutée dans la production ;
- améliorer la collecte et l'analyse de données relatives au commerce et au développement durable aux niveaux national et régional ;
- le renforcement des capacités pour offrir un plus grand soutien humain et technique au développement durable.

Besoins prioritaires pour diversifier la production et créer une plus grande valeur ajoutée

Les économies des ACP sont caractérisées, dans une plus ou moins grande mesure, par un niveau élevé de dépendance envers quelques produits ou services primaires. Ceci rend leurs économies très vulnérables aux changements

Viser la valeur ajoutée grâce au développement de la transformation peut aider les pays à diversifier leurs économies.

des prix internationaux des matières premières, à la baisse de la demande mondiale, ou à des facteurs indépendants comme le climat (qui peut engendrer des pertes de récoltes, par exemple). Augmenter l'intégration verticale (transformation secondaire) est une stratégie qui peut être employée pour traiter la baisse de la demande d'exportations traditionnelles, pour poursuivre une diversification horizontale et aller vers une production à plus forte valeur ajoutée. Cependant, les études sectorielles ont identifié plusieurs défis qui se posent aux pays ACP cherchant à diversifier et à apporter une valeur ajoutée à la production. Parmi les plus gros défis, on note l'absence de capacités logistiques et l'absence d'infrastructure physique, notamment l'infrastructure du transport.

L'infrastructure physique dans les ACP est sous développée dans plusieurs secteurs et pose un défi pour obtenir une production à plus forte valeur ajoutée.

Les études sectorielles de l'EIDD indiquent que les faibles niveaux de commerce et d'intégration régionale, et l'absence de compétitivité dans le secteur industriel des pays ACP sont en partie le résultat du sous-développement des infrastructures physiques. Par exemple, l'absence de capacité locale de réfrigération et de fret aérien régional et international est le principal obstacle aux exportations vers l'UE en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Dans la région du Pacifique, une infrastructure pour la transformation du poisson contribuerait au développement et à l'accroissement de la valeur ajoutée. En Afrique centrale, le développement du secteur financier est limité par une infrastructure des télécommunications médiocre (en particulier dans les pays enclavés). Dans la région de l'AfOA, l'absence de laboratoire et d'organisme d'accréditation limite le développement du secteur horticole. Dans le groupe de la SADC, un approvisionnement en eau et une alimentation électrique plus fiables pourraient améliorer la compétitivité dans le secteur de l'habillement.

L'infrastructure médiocre des transports est une entrave à l'intégration régionale...

Dans l'ensemble des ACP, le faible niveau des infrastructures de transport est une entrave à l'intégration régionale et au développement. Avec les groupements régionaux de pays dans les ACP qui s'orientent vers des zones de libre échange, l'amélioration des systèmes de transport est essentielle pour encourager le commerce intra régional.

...et à la compétitivité dans divers secteurs.

Une médiocre infrastructure de transport a également un impact négatif sur la compétitivité de certains secteurs spécifiques. Par exemple, dans le secteur horticole au Kenya, le coût des réparations et de la maintenance des camions utilisés pour le transport des fleurs des exploitations agricoles vers l'aéroport pour l'exportation est élevé, en raison de l'état médiocre des routes. Dans le Groupe des pays de la SADC, améliorer la viabilité de l'approvisionnement en tissu en provenance de la région, qui permettrait aux fabricants dans l'habillement de se conformer aux RO de l'UE, est confronté à plusieurs défis, notamment à la médiocrité des infrastructures de transport dans les pays producteurs de coton dans la région, et avec d'autres régions ACP (comme l'Afrique de l'Ouest). Dans le secteur de la pêche, une amélioration de l'infrastructure des transports faciliterait le transport des produits halieutiques



vers des destinations plus lointaines que la côte et aurait un impact positif sur la sécurité alimentaire.


Les nouveaux développements devraient être soumis à une EIDD.

L'amélioration des installations de transformation et la création d'usines pourraient accroître la compétitivité dans plusieurs secteurs. Cependant, l'expérience du Groupe de la SADC suggère que le développement des infrastructures devrait faire l'objet d'une évaluation de l'impact sur le développement durable. Au Lesotho, l'impact de l'une des usines de tissage de jean qui fournit le secteur de l'habillement local et régional, souligne la nécessité d'une EIDD. Dans ce cas, l'usine a été construite sans tenir compte des impacts environnementaux et sociaux. Au niveau environnemental, les impacts de la production de jean ont été importants, avec une forte utilisation et pollution des eaux, en l'absence d'infrastructure adéquate pour gérer les effluents industriels et d'installation pour traiter les déchets dangereux. De même, la création de logements pour les ouvriers, sans planification, pèse sur les infrastructures locales qui doivent fournir les services de base. Actuellement, vingt ans plus tard, l'entreprise est en train de construire une usine de traitement de ses eaux usées (en partie en réponse aux demandes des acheteurs). Cependant, l'environnement a déjà subi de sérieux dégâts. Un développement continu dans ce sens exige une bonne compréhension des infrastructures environnementale et sociale nécessaires pour accompagner le développement industriel afin d'assurer sa durabilité.

Recommandation n° 9 : La coopération pour le développement devrait se concentrer sur les besoins prioritaires pour diversifier la production et les exportations vers des produits à plus forte valeur ajoutée, en mettant l'accent sur le renforcement des secteurs économiques et industriels touchés par les APE, tout en assurant un développement durable.

Les études sectorielles ont identifié les domaines prioritaires suivants pour soutenir un développement durable des infrastructures qui permettra la diversification et une plus grande valeur ajoutée de la production :

- infrastructures pour gérer les déchets dangereux, le traitement de l'eau, le recyclage des effluents ;
- infrastructures de transport, en mettant l'accent sur les routes et le rail pour soutenir le développement au niveau national et encourager les liaisons avec les marchés régionaux ;
- infrastructure urbaine, en particulier autour des zones industrielles, pour offrir des services de base aux ouvriers qui migrent vers les usines, les installations de tourisme ou d'autres zones de production ;
- entrepôts frigorifiques, notamment dans les aéroports ;
- modernisation des usines de transformation de poissons et d'autres installations agroalimentaires pour utiliser la meilleure technologie disponible, ce qui peut réduire les impacts environnementaux négatifs ;
- développer les infrastructures de communication et les technologies d'information et de communication (TIC) (et donner aux pays enclavés l'accès aux réseaux régionaux de TIC).



Améliorer la collecte de données et l'analyse sur les échanges commerciaux et le développement durable aux niveaux national et régional

Il est nécessaire de disposer de données plus fiables sur le commerce et le développement durable.

Les études sectorielles de l'EIDD ont identifié la nécessité d'avoir accès à des données plus fiables sur le commerce et le développement durable. Lorsque des données fiables sur le commerce et l'investissement ne sont pas disponibles, ceci pose un défi particulier à l'élaboration de politique et au développement des intérêts offensifs et défensifs dans les négociations commerciales. Lorsque des données fiables sur la durabilité n'existent pas, l'enjeu consiste à identifier les liens entre l'activité économique et environnementale et le bien-être social, pour comprendre les implications de ces impacts dans le temps, et pour fixer des priorités pour poursuivre un développement durable.

Les efforts pour collecter des données aux niveaux national et régional sont limités et des systèmes de collecte de l'information sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques.

Dans les régions ACP, les systèmes de collecte de l'information présentent de grandes déficiences et offrent peu de capacités pour la mise en place d'améliorations. Des financements des gouvernements et des bailleurs de fonds ont permis des améliorations, mais il reste encore beaucoup à faire pour développer des systèmes qui appuient la prise de décision politique. Ceci est cohérent avec les efforts pour soutenir la facilitation du commerce (abordée plus haut) car les niveaux élevés de commerce informel posent un défi pour rassembler des données fiables dans certaines régions ACP.

Recommandation n° 10 : La coopération pour le développement devrait se concentrer sur l'assistance technique pour collecter les informations et les données sur le commerce et le développement durable en appui des décisions politiques.

Dans certaines configurations régionales, des efforts ont été faits pour collecter des données au niveau régional. Cependant, même dans les régions où l'intégration régionale est relativement avancée, la collecte de données est médiocre. Ceci est par exemple le cas en Afrique Centrale. La configuration de négociation des APE présente un autre défi car elle inclut Sao Tomé & Príncipe et la République démocratique du Congo, non membres de la CEMAC ni soumis aux mêmes efforts coopératifs pour collecter l'information. Il reste encore beaucoup à faire pour recueillir des données et les harmoniser dans les initiatives d'intégration régionale.

Dans ce domaine, l'assistance technique et le soutien peuvent entraîner des résultats positifs relativement rapides au niveau du commerce et de la priorité accordée aux questions essentielles de durabilité. La collecte d'informations sur le commerce pourrait avoir un impact positif sur la facilitation du commerce. Associé à un soutien pour l'achat d'équipements et à une assistance technique appropriée et permanente, cela permettrait de développer des systèmes améliorés qui renforceraient le processus commercial, feraient avancer l'objectif de développement économique dans la région et soutiendraient l'intégration régionale.

De meilleures données aideront les futurs efforts de suivi.

Les APE seront mis en place sur une période d'au moins douze ans. Leur mise en œuvre pourrait pendant ce temps faire l'objet d'un suivi, en mettant l'accent sur la contribution des APE au développement durable. Il sera possible d'adapter les domaines de priorité de la coopération pour le développement et de l'assistance technique au fur et à mesure de la mise en place des APE. Améliorer la collecte de données aux niveaux national et régional renforcerait tout effort de suivi des impacts des APE pour assurer que la coopération est orientée vers des domaines plus pertinents sur le plan économique, environnemental et social. En outre, un tel effort aiderait les experts qui pourraient effectuer des EIDD dans l'avenir, et contribuerait aux efforts des organisations aux niveaux national, régional et international, qui collectent des données relatives aux indicateurs du développement durable. Et enfin, de meilleures informations contribueront à la détermination des priorités et à l'élaboration de politiques.

Les parties prenantes bénéficieraient d'une meilleure diffusion de l'information.

Outre l'importance de collecter des informations, les consultations pour l'EIDD démontrent clairement qu'un grand nombre de parties prenantes ne disposait pas des informations de base sur les APE et sur l'EIDD. C'est pourquoi, toutes les études sectorielles comportent une recommandation pour améliorer les méthodes de diffusion de l'information.

Renforcement des capacités pour un soutien humain et technique plus important en faveur du développement durable

Recommandation n° 11 :
La coopération pour le développement devrait se concentrer sur le renforcement des capacités pour promouvoir un développement durable dans les secteurs public et privé, en mettant l'accent sur la formation, la recherche et le développement, et un cadre réglementaire solide.

Toutes les études sectorielles de l'EIDD soulignent l'importance du renforcement des capacités pour un soutien technique et humain plus important du développement durable. En Afrique de l'Ouest, l'étude sectorielle sur l'agroalimentaire recommande que l'accent soit mis sur l'amélioration de la formation et des services de vulgarisation pour les paysans pour augmenter les niveaux de productivité. L'étude dans la région des Caraïbes montre qu'il est essentiel de développer la formation dans le secteur du tourisme, étant donné l'importance des ressources humaines pour ce secteur. L'étude sectorielle dans la région du Pacifique a recommandé un renforcement des capacités pour développer un régime de gestion efficace de la pêche et des lois pour lutter contre la pêche illégale. Dans le secteur horticole dans la région AfOA, il faudrait améliorer les capacités au niveau de la certification et de l'application des codes de conduite.

La diffusion des codes de conduite et des bonnes pratiques soutiendrait la durabilité.

Plusieurs études sectorielles considèrent que la formation pour améliorer les capacités à rechercher des niches à valeur ajoutée sur le marché de l'UE pour une production spécifique (incluant les améliorations de la certification) est importante. L'utilisation de codes de conduite dans des secteurs comme celui de la floriculture au Kenya ou dans le secteur du tourisme dans les Caraïbes, est importante car elle amène les producteurs à prendre conscience des questions



associées à la durabilité. Cependant, dans de nombreux pays ACP, le niveau de prise de conscience en matière de durabilité et de meilleures pratiques est plus faible. L'étude sectorielle sur l'agroalimentaire en Afrique de l'Ouest a identifié le besoin d'améliorer la diffusion de meilleures pratiques relatives à des technologies et à une agriculture durables.

Les compétences en marketing et les contacts interentreprises sont essentiels.

Plusieurs études sectorielles ont insisté sur le renforcement des capacités dans le secteur privé, sur le plan du marketing et de la création de liens avec les acheteurs ou des entreprises partagent la même optique dans l'UE. L'étude sectorielle sur les RO recommandait que dans le secteur de l'habillement, un soutien soit apporté aux industries locales dans le groupe de la SADC cherchant à développer des partenariats à long terme avec des investisseurs étrangers. Ces partenariats éventuels permettraient de stabiliser l'investissement et de renforcer les capacités au travers d'une formation plus intense des gestionnaires locaux. La nécessité de contacts interentreprises plus nombreux, mentionnée dans les études sectorielles, est déjà mise en œuvre dans des institutions comme le forum des affaires UE-SADC, lancé en 2006.

La recherche et le développement devraient être accompagnés par une formation.

Certaines études sectorielles considèrent que la recherche et le développement sont importants. L'étude sur l'horticulture dans la région AfOA par exemple, indique que le développement de technologies environnementales et de nouvelles variétés adaptées au climat africain pourrait réduire les coûts associés au versement de royalties et améliorerait les méthodes de protection intégrée des cultures, et que la faible consommation d'énergie ou le recours aux sources d'énergie renouvelables pourraient permettre une utilisation moindre des intrants. Dans la région de l'AfOA, il n'existe qu'une institution spécialisée dans les aspects techniques de la production horticole, située en Zambie. Etant donnée l'importance croissante du secteur dans la région, d'autres systèmes de formation sont nécessaires.

Un cadre réglementaire domestique devrait être mis en place pour soutenir le développement durable.


Toutes les études sectorielles ont insisté sur l'importance d'une législation adéquate au niveau national pour encourager le développement durable. Ceci inclut, par exemple, une législation pour assurer que les IDE et d'autres investissements dans les infrastructures soient effectués de façon à soutenir le développement durable, ou l'élaboration de réglementations nationales pour soutenir un développement durable des politiques de la pêche. Dans certains cas, comme dans le Pacifique, ceci pourrait impliquer d'offrir une aide politique aux responsables nationaux et régionaux en charge du développement, de la mise en œuvre et de l'application des politiques de la pêche, d'offrir une assistance technique et les capacités de lutte contre la pêche illégale, et la surveillance des navires. Il peut également y avoir d'autres domaines où les pays devraient accorder la priorité à l'aspect réglementaire. Par exemple, lorsque la réciprocité menace de dégrader une part importante des recettes publiques, les pays peuvent devoir diversifier leurs sources de revenus et établir des systèmes

Envisager une combinaison de mesures de contrôle et de mesures économiques incitatives.

de taxation réalistes, efficaces et réalisables pour atténuer les impacts fiscaux négatifs des baisses de droits de douane.

Dans la région des Caraïbes, l'étude sectorielle sur les services touristiques indique la nécessité de réglementations associées à la planification, au zonage et à l'utilisation des sols. La législation, en conjonction avec la planification pourrait exiger des EIDD pour un nouvel investissement et l'expansion de l'infrastructure existante et, lorsque cela est viable, offrir des mesures économiques incitatives pour améliorer la logistique et moderniser l'équipement et les installations de transport de façon à encourager un investissement responsable sur le plan économique, environnemental et social, incluant les pratiques de gestion et la bonne gouvernance. L'étude caribéenne suggérait également que les instruments économiques (comme les mesures incitatives pour promouvoir l'approvisionnement local) pourraient être employés pour maximiser les avantages économiques du tourisme de croisière pour les économies locales.





Les mécanismes institutionnels impliquant diverses parties prenantes sont essentiels pour assurer une approche intégrée des négociations commerciales futures et du suivi de la mise en œuvre des APE pour évaluer leurs contributions au développement durable sur le plan économique, social et environnemental.

Mécanismes institutionnels et surveillance

La participation des parties prenantes est essentielle dans les politiques relatives au commerce et au développement durable et les institutions sont nécessaires pour assurer que toutes les questions pertinentes sont bien intégrées dans les négociations commerciales.

Les parties prenantes appellent à une participation constructive dans les négociations des APE.

D'autres conclusions transversales des études sectorielles dans l'EIDD portent sur des questions de surveillance institutionnelle, le rôle des parties prenantes dans les négociations commerciales en général, et dans la mise en œuvre des APE en particulier. Ces questions peuvent être traitées dans le cadre d'accords institutionnels appropriés ou en créant des voies permettant la participation. Les APE devraient reconnaître l'importance d'une participation publique effective impliquant diverses parties prenantes pour l'élaboration réussie de politiques relatives au commerce et au développement durable.

Soulignant la nécessité d'améliorer la collecte et la diffusion d'informations, les études sectorielles de l'EIDD contiennent des recommandations générales qui pourraient être appliquées à court terme pour améliorer la diffusion des informations et la participation effective de la société civile dans les négociations des APE. Ces recommandations concernent des mécanismes pour soutenir un dialogue avec les acteurs non étatiques et leur accès à l'information en temps voulu.

Développer des groupes consultatifs ou d'autres voies institutionnelles pour intégrer les contributions des parties prenantes des ACP dans les négociations commerciales.

Recommandation n°12 : Il faudrait développer un mécanisme institutionnel permanent pour suivre la mise en œuvre des APE sur le plan de la durabilité économique, environnementale et sociale.

Etablir un dialogue coopératif permanent UE-ACP pour la participation publique et le renforcement des capacités pour le développement durable.

Certaines parties prenantes ont indiqué la nécessité d'un mécanisme institutionnel permanent qui permettrait d'une façon générale d'apporter une certaine contribution aux négociations, et plus particulièrement aux négociations des APE. Ce mécanisme existe dans l'UE au sein du Dialogue avec la Société Civile de la Commission européenne. La région des Caraïbes possède une certaine expérience dans la prise en compte du point de vue des parties prenantes dans les négociations commerciales au travers d'organismes comme le Forum des acteurs non étatiques. Dans les régions ACP, ces mécanismes pourraient utilement être développés et renforcés. Ils pourraient agir au travers de groupes consultatifs techniques, sectoriels ou régionaux où sont représentés les experts et les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé et des représentants des ONG environnementales et sociales, d'organisations de femmes, de paysans, et les représentants des syndicats.

Les acteurs de la société civile possédant les informations, connaissances et compétences appropriées peuvent apporter une contribution efficace à la coopération ACP-UE dans le cadre des APE afin de soutenir la durabilité. A moyen et plus long termes, ceci pourrait se produire au travers d'un mécanisme de surveillance efficace et impliquant diverses parties prenantes pour suivre la mise en œuvre des APE une fois que les négociations seront achevées. Ce suivi et cette surveillance seraient utiles pour les programmes futurs et pourraient constituer un enseignement utile pour de futurs accords et négociations commerciales.

A cette fin, les Parties devraient établir un dialogue coopératif permanent UE-ACP pour permettre la participation publique et le renforcement des capacités en faveur du développement durable. Un tel mécanisme permettrait de promouvoir une participation permanente de multiples parties prenantes à la coopération pour le développement et au renforcement des capacités pour appuyer le développement durable dans le cadre des APE. Il encouragerait une participation informée dans la mise en œuvre des APE au travers d'une collecte, d'une analyse et d'une diffusion permanente des informations et données pertinentes pour continuer à accroître la prise de conscience et à suivre l'évolution en faveur de la durabilité. Cet organisme devrait avoir la capacité de proposer des recommandations aux principaux décideurs dans l'UE et les régions ACP. Ce mécanisme pourrait :

- Compiler et diffuser l'information, et entreprendre une recherche et des évaluations sur le commerce et le développement durable ;
- Coordonner l'assistance technique pour appuyer le développement durable ;
- Consulter et coopérer avec les autorités et institutions locales, nationales, et régionales environnementales ;
- Assurer une interaction et une consultation régulière avec la société civile ;
- Elaborer des indicateurs pouvant être utilisés pour surveiller la mise en œuvre des APE et évaluer leur contribution continue au développement durable ;



- Créer des directives pour la participation publique sur des questions relatives à la coopération UE-ACP.

Impliquer un large éventail de parties prenantes influents et des représentants du gouvernement de l'UE et des ACP.

Pour être totalement pertinent, ce mécanisme devrait inclure un large éventail de parties prenantes influentes représentant notamment les syndicats, les organisations de femmes, les ONG environnementales et sociales, les communautés traditionnelles, les associations professionnelles, les organisations paysannes et les représentants du gouvernement des pays de l'UE et des ACP. Cette institution et les directives qu'elle établirait pourraient avoir des retombées dans d'autres domaines comme les mécanismes de coopération intra régionale ou d'autres efforts multilatéraux, comme les négociations commerciales.

Insister sur les contacts interentreprises.


Cet organisme pourrait en premier lieu, œuvrer pour aider à développer des liens entre les entreprises concernées de l'UE et des régions ACP. Certaines études sectorielles de l'EIDD considèrent que l'absence de connaissances sur le marché et de contacts avec les entreprises est une entrave au commerce des ACP vers l'UE. Le développement de liens commerciaux entre les pays est d'abord promulgué par la communauté des affaires, et le développement de liens entre les acteurs du monde des affaires des ACP et de l'UE pourrait permettre d'élaborer des stratégies communes et d'accroître le flux des échanges entre l'UE et les pays ACP. Un mécanisme pour le suivi et la surveillance des APE pourrait créer des liens avec des initiatives interentreprises pertinentes existantes comme le Forum des Affaires UE-Afrique et le Forum des affaires UE-SADC.

Créer des groupes de travail ou des comités sur le commerce pour aider l'UE et les régions ACP à mettre en place un programme coopératif sur des questions d'intérêt commun relatives au commerce.

Lorsqu'une plus grande coopération s'avère nécessaire pour réfléchir à des approches de mesures commerciales spécifiques, l'UE et les pays ACP devraient envisager de créer des groupes de travail sur le commerce. Ces groupes pourraient faire avancer le dialogue réglementaire et promouvoir des approches coopératives pour partager l'information. De plus, ils pourraient permettre d'améliorer les capacités techniques nécessaires pour aider à s'assurer que les avantages apportés par les APE ne sont pas limités par des obstacles qu'une plus grande coopération, une plus forte prise de conscience et un renforcement des capacités pourraient permettre de contourner. Dans de nombreux cas, un dialogue réglementaire coopératif en lien avec une amélioration des accords institutionnels et de la coopération pour le développement pourra donner de meilleurs résultats.

L'accent initial pourrait être mis sur le renforcement des capacités, des SPS et OTC, et de la facilitation commerciale.

Ces groupes de travail devraient développer des mécanismes consultatifs appropriés pour assurer une participation adéquate des parties prenantes. L'EIDD souligne l'utilité de groupes de travail tout d'abord dans les domaines suivants : la coopération et le renforcement des capacités au niveau des mesures SPS et OTC et la coopération et le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce.



L'EIDD a permis de dégager des enseignements qui soulignent l'importance d'établir des liens constructifs avec les régions ACP et d'entreprendre un dialogue durable avec les négociateurs et la société civile. Elle a contribué à la discussion qui entoure les APE et a aidé à définir et/ou à renforcer le programme de coopération pour le développement ACP-UE.

Enseignements tirés


Pour effectuer des EIDD

Choisir des secteurs en fonction de critères définis.

Les secteurs à étudier dans une EIDD devraient être choisis à partir de certains critères. Il est tout aussi important que les choix de secteurs soient pris en compte dans le processus participatif, lorsque cela est possible, afin de garantir un choix de secteurs étudiés qui soit pertinent et qui aura le plus de chances de susciter l'intérêt des parties prenantes sur le fond et les conclusions de l'EIDD. Lorsque les négociateurs et/ou les parties prenantes considèrent que les secteurs ne sont pas pertinents, les résultats de l'EIDD n'apportent vraisemblablement aucune valeur ajoutée à la discussion.

Prévoir un temps et des ressources suffisants pour entreprendre des missions sur le terrain.

Il était important de passer du temps dans les régions ACP pour donner des informations précises sur l'EIDD et pour collecter des données. Les missions sur le terrain menées en parallèle des recherches pour les études sectorielles ont été importantes dans tous les cas, permettant de collecter des informations qui ne sont pas facilement disponibles, et de discuter l'EIDD et les APE avec les parties prenantes des régions ACP. Les missions et les entretiens spécialisés sont utiles à différentes étapes du processus de l'EIDD. Au début, ils peuvent être utilisés



pour analyser les questions économiques, environnementales et sociales les plus pertinentes relatives aux mesures commerciales ou au secteur considéré, identifier les parties prenantes les plus pertinentes et rassembler les données préliminaires. Ils sont également utiles par la suite pour tester les résultats des premières analyses et collecter des données centrées sur des liens définis entre le commerce, l'activité économique et les impacts environnementaux et sociaux. Dans de nombreux cas, les arguments indiscutables commencent souvent par des témoignages sous forme d'anecdote, étayés par des données qui seront plus facilement obtenues et interprétées dans le cadre d'une expérience directe.

Travailler en étroite coopération avec des organisations régionales crédibles et pertinentes.


L'EIDD a clairement souligné l'avantage de travailler avec des organisations déjà établies dans les régions ACP. Cela permet aux équipes d'avoir un premier contact pertinent, d'identifier des points clés et les domaines de préoccupation ; d'apporter une contribution substantielle à l'EIDD sur la base d'une expérience acquise sur place, d'organiser des missions régionales et d'avoir accès plus facilement aux personnes et aux organisations pertinentes ; de permettre à l'équipe EIDD d'entrer dans des forums régionaux et d'avoir accès à une expertise régionale, et d'offrir une opportunité de partenariat dans l'organisation de réunions régionales.

Maintenir une flexibilité au niveau de la composition de l'équipe de l'EIDD.

Entreprendre des études sectorielles diverses et variées a permis de souligner l'importance d'une flexibilité dans la composition de l'équipe pour pouvoir compléter l'équipe avec des experts locaux et/ou commander un travail à des experts des régions ACP. Ceci a permis à l'équipe pivot de l'EIDD d'intégrer une part de travail local dans le projet. La flexibilité est également importante pour permettre à l'équipe d'ajouter, de modifier et/ou de réviser des points lorsque cela est pertinent, en réponse à une recherche et à des consultations préliminaires et, pour profiter de la compétence existant dans les régions ACP.

Maintenir une flexibilité au niveau des consultations.

L'équipe effectuant une EIDD devrait tout au long du processus profiter de toute bonne occasion pour consulter les parties prenantes pendant l'EIDD, formellement ou informellement. Les réunions régionales de parties prenantes constituent un élément essentiel de cette EIDD. Dans le même temps, des consultations plus réduites, et en particulier des entretiens spécialisés avec les principales parties prenantes se sont révélés très utiles là où il aurait été difficile de rassembler des personnes représentant des intérêts différents, ou lorsque ceci aurait pu avoir un impact négatif sur les discussions. En dépit des difficultés et des dépenses associées aux ateliers réunissant un public large, le dialogue dans un même forum avec des représentants d'intérêts divers permet une discussion exhaustive. Cela permet de créer la confiance et une plus grande prise de conscience des participants à l'égard de l'ensemble des questions qui entourent le développement durable. Ainsi, dans la mesure du possible, il faut que l'EIDD vise des ateliers impliquant diverses parties prenantes.



Les grandes consultations multi parties prenantes donnent de meilleurs résultats dans les régions où il existe une tradition de participation publique.

Des réunions plus restreintes avec des parties prenantes partageant la même optique ou des entretiens individuels sont efficaces dans des régions où la confiance entre les parties prenantes est moins bien établie.

Investir dans des consultations tout au long du processus.

Les échanges avec les négociateurs sont utiles.

Il est difficile d'établir des liens de causalité entre l'EIDD et les négociations des APE, même s'il existe des signes visibles de son influence sur certains négociateurs.

Cependant, l'expérience montre que des consultations à grande échelle avec un large éventail de parties prenantes réunies, donnent de meilleurs résultats là où la confiance entre les parties prenantes est déjà bien établie. En général, ceci se produit dans des régions où la participation publique est une tradition de longue date, et est facilitée là où existe un certain accord sur la façon d'aborder les questions étudiées. Ceci était par exemple le cas pour l'étude sur le tourisme de la région des Caraïbes, où de larges réunions de parties prenantes ont donné lieu à des discussions très animées et engendré des conclusions constructives.


Dans les régions ayant peu d'expériences de dialogue impliquant divers points de vue et dans des secteurs où la transparence est faible, où les parties prenantes n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, et où il n'existe pas de consensus sur les meilleures façons et la nécessité d'assurer le développement durable, de larges réunions posent un défi plus important. Lorsqu'il n'existe pas de confiance entre les parties prenantes, elles peuvent se montrer réticentes à assister à des ateliers et à discuter de questions controversées. Dans ce cas, une consultation avec les parties prenantes concernées en réunions individuelles ou en petit comité réunissant des personnes et des organisations partageant le même point de vue, est un moyen efficace d'obtenir un retour d'information et de diffuser des informations.

La diffusion de l'EIDD et des études sectorielles a contribué à une meilleure sensibilisation aux APE et à l'EIDD et à impliquer les parties prenantes dans le processus de négociation. Toutes les parties prenantes concernées devraient être impliquées dans les consultations et être informées des résultats de l'EIDD. Les premiers résultats devraient être soumis aux parties prenantes pour commentaires. Les membres de l'équipe devraient assurer un suivi des personnes interviewées et de celles ayant participé à des consultations (électroniques ou autres) pour valider et/ou modifier l'analyse en fonction des données et les informations récoltées lors de missions sur le terrain.

Les échanges avec les négociateurs de l'UE sont importants pour assurer une communication constructive. Ceci implique des possibilités d'échanges informels d'informations et d'idées. Les études sectorielles de l'EIDD ont également bénéficié de communications et de discussions similaires avec les négociateurs ACP, qui se sont révélées essentielles pour que les études reflètent un éventail exhaustif d'opinions et que les recommandations de politique soient de la plus haute pertinence.

Pour les négociateurs et les autres parties prenantes

Il est difficile d'établir un lien de causalité entre les recommandations faites dans l'EIDD et les négociations des APE UE-ACP en cours. Il existe dans plusieurs domaines, des parallèles entre les recommandations de l'EIDD et les politiques



visées dans les négociations. Ceci est cohérent avec le fait que l'EIDD ait été menée avec une forte participation publique, notamment un dialogue avec les négociateurs. Cependant, il est également clair que l'EIDD a exercé une influence sur la réflexion de certains négociateurs.

Les négociateurs de l'UE ont utilisé l'EIDD à des fins diverses.

Les négociateurs de l'UE ont utilisé les EIDD à des fins diverses. Les études sectorielles ont été utilisées comme document d'information à l'intention de personnes de l'UE et des régions ACP, pour préparer des présentations sur les APE, rédiger des discours, et répondre aux éléments du développement durable associés aux APE. Les EIDD ont donc permis une plus grande prise de conscience dans des domaines concernés par les négociations. Toutes les idées et les apports des experts extérieurs sont considérés utiles dans l'examen du vaste éventail de questions, notamment les questions environnementales, sociales et de développement, qui seront incluses dans les APE.

L'EIDD a été utilisée par les négociateurs et les parties prenantes des régions ACP.


Les études ont également été utilisées par les négociateurs et les parties prenantes concernées des régions ACP. Par exemple, l'étude du Groupe SADC sur les RO a été distribuée dans des réunions de parties prenantes et de négociateurs dans les régions ACP et utilisées comme document d'information dans des ateliers sans liens avec l'EIDD. Dans ce cas, l'EIDD a apporté des éléments nouveaux car le lien entre les règles d'origine et le développement durable dans le cadre des APE n'avait pas encore été étudié et l'étude a ouvert un nouveau champ de discussion. L'étude sectorielle de l'Afrique centrale sur les services financiers a servi de base à une réunion des négociateurs ACP à Bruxelles. L'étude sectorielle caribéenne sur les services de tourisme est connue des négociateurs ACP et des parties prenantes dans cette région, et a été inscrite à l'ordre du jour de plusieurs forums depuis qu'elle a été rédigée.

Point de vue d'un négociateur de la CE...

« L'étude EIDD sur les règles d'origine dans le groupe de la SADC a permis de dégager des considérations utiles sur le commerce et le développement qui favorisent le développement durable au niveau économique, social et environnemental. Certaines de ces considérations viendront alimenter la préparation du cycle des négociations entre la CE et la SADC et seront modifiées en fonction des discussions entre les parties. Les règles d'origine sont un sujet extrêmement pertinent sur le plan pratique dans la région, et l'étude a permis une plus grande compréhension de cette question très importante entre les parties prenantes impliquées dans le processus de négociation. »

L'EIDD a renforcé l'importance des débats existants.

Dans certains cas, l'EIDD a renforcé l'importance des débats existants. Par exemple, l'étude sectorielle sur l'Afrique de l'Ouest recommande que certains produits soient classés « sensibles ». Les APE contiendront un calendrier des



produits sensibles, en dépit de l'absence de consensus sur la façon de les définir. Ce qui est clair, c'est que le cahier des charges pour libéraliser « l'essentiel des échanges commerciaux » sera de l'ordre de 80 %, ce qui est conforme au scénario utilisé dans l'étude. Il est également vraisemblable que des mesures de protection seront incluses dans les APE, comme couramment dans les accords commerciaux. Cependant, le déclenchement d'une mesure de protection pour promouvoir le développement durable, et non pour de strictes raisons commerciales, n'est pas encore clairement établi, bien que cela soit une des recommandations de l'EIDD.

L'EIDD peut aider à déterminer des priorités pour les infrastructures relatives au commerce et le développement.

Les EIDD peuvent aider à déterminer des priorités pour le développement qui seront incluses dans les APE. Par exemple, l'accent mis sur les infrastructures et les questions transversales dans l'EIDD suggèrent des domaines de priorité pour le développement des infrastructures commerciales, qui peuvent être traités dans le cadre de la coopération pour le développement en parallèle avec la mise en œuvre des APE.

L'EIDD a mis en lumière des questions relatives à l'intégration régionale.

Plusieurs recommandations de l'EIDD ont contribué aux discussions sur l'intégration régionale. Elles incluaient des priorités claires comme l'adoption d'un TEC en Afrique de l'Ouest par exemple, mais aussi des recommandations plus larges comme le développement de politiques économiques et industrielles au niveau régional dans des domaines incluant l'agriculture, le textile et le tourisme. En outre, l'EIDD a souligné des points importants associés aux APE et à l'intégration régionale pour assurer la compatibilité générale des règles commerciales avec l'intégration régionale et le fonctionnement efficace de ces règles. Toutes les études ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données statistiques au niveau régional.

L'EIDD a mis en exergue des mesures institutionnelles pertinentes.

Comme pour les mesures relatives au commerce, les discussions institutionnelles peuvent ne pas passer directement de l'EIDD aux APE. Cependant, l'approche proposée par l'EIDD a été abordée lors d'une discussion qui pourrait déboucher sur un nouvel accord institutionnel pour surveiller la mise en œuvre des APE. Il n'est pas encore clair dans quelle mesure un tel organisme impliquerait des liens permanents avec les intérêts vitaux de la société civile. Il est également vraisemblable que des groupes sur le commerce pourraient être créés pour faciliter une coopération continue entre les parties afin de mettre en place les APE. Une coopération plus approfondie dans des domaines comme la facilitation du commerce où les normes et l'accréditation recommandée dans l'EIDD pourrait aider à fournir les premiers points du programme provisoire de l'agenda exhaustif et approfondi de ces groupes.

L'EIDD a inspiré les débats et a fait partie des discussions.

L'EIDD a inspiré les débats et a fait partie de la discussion entre les négociateurs et les parties prenantes de la société civile. Elle a été utile pour améliorer une prise de conscience, engager les parties prenantes, rehausser le niveau du dialogue et



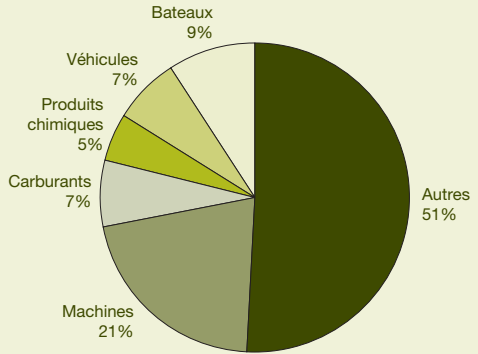
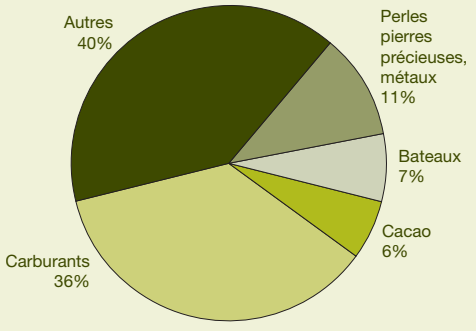
encourager la discussion dans l'UE et dans les ateliers régionaux dans les régions ACP. L'EIDD et ses composantes études sectorielles ont été utilisées et citées par les ONG dans diverses déclarations et rapports, ce qui a permis une plus grande prise de conscience, a apporté quelque chose à la discussion sur les APE et les EIDD et a aidé à diffuser ses résultats et ses recommandations.

L'EIDD est utile pour aider à créer et/ou à renforcer le programme de coopération pour le développement.

Les résultats de l'EIDD ont été utiles pour instaurer/ou renforcer l'agenda de la coopération pour le développement visant à améliorer la compétitivité et l'infrastructure. L'EIDD constituait un point de départ important pour identifier les questions et les mécanismes permettant de favoriser le volet développement durable des APE. Les aspects de la durabilité sont liés au développement et aux principales normes sur l'environnement et le travail, et dire que les normes sociales et environnementales ne doivent pas être négligées est un message majeur. Les chapitres environnementaux et sociaux négociés dans le contexte des APE devraient correspondre aux objectifs régionaux de développement durable, notamment ceux identifiés dans l'EIDD. Enfin, ils devraient également appeler à un meilleur respect et une application effective des normes environnementales et sociales.



Vue globale de l'UE et de la région ACP

	Union européenne (UE)	Afrique, Caraïbes et région Pacifique (ACP)
Pays membres et configuration des négociations	27 membres 12 Etats membres ont adhéré depuis que les négociations ACP-UE ont démarré en 2002 (10 en 2004 et 2 en 2007)	77 pays 6 sous-régions négocient des APE avec l'UE
Population (2005)	462 millions (EU-25) (a)	706 millions (b)
Surface	4 millions km ² (c)	25 millions km ²
PIB (2005)	10 817 milliards € (c) 23 413€ par habitant (c)	300 milliards € (courant) (b) 426€ par habitant (b)
Dette (2005)		145 milliards € (b) 206€ par habitant (b)
Investissement direct à l'étranger (IDE)	Déboursement net de 71,6 milliards € en 2004 (e)	Entrée nette de 9 milliards € en 2005 (b) 13€ par habitant en 2005 (b)
Total de l'Aide Publique au Développement (APD) et de l'aide officielle	Le 10e FED offrira 22,7 milliards € (2008-2013) (f) Le 9e FED a offert 13,5 € sur 2002-2007 (f) 2 milliards € par an d'appui à "l'Aide au commerce" promise par la CE et les États membres de l'UE (g)	11 milliards € reçus en 2005 (b) 16 € par habitant en 2005 (b)
Indice de développement humain du PNUD (2005)	Elevé (h)	Moyen ou faible en majorité (h) Elevé pour huit pays (h)
Pays les moins avancés (PMA)	Aucun	38 PMA. 32 PMA en Afrique, cinq dans le Pacifique et un dans la région des Caraïbes
Total Echanges commerciaux (2005)	Exportations UE vers les ACP : 25 milliards € (d)	Exportations ACP vers l'UE : 29 milliards € (d)
Principaux produits importés / exportés	Principaux produits de l'UE exportés vers les ACP (d) 	Principaux produits des ACP exportés vers l'UE (d)  <p>Les produits primaires représentent environ 2/3 des produits. L'agriculture représente environ 1/4 des produits.</p>

Sources : (a) L'Europe en chiffres, Annuaire Eurostat 2006-07, 20 février 2007.

(b) Banque mondiale, cité dans DG-COMMERCE, Fiche Pays ACP, 22 mars 2006.

(c) Faits marquants sur l'Europe et les Européens, Commission européenne.

(d) DG-COMMERCE, Fiche Pays ACP, 22 mars 2006, basée sur les déclarations UE, Comext 2005.

(e) Eurostat, statistiques en bref, Investissement direct à l'étranger de l'UE en 2004, 13/2006.


(f) DG-Développement.

(g) "L'UE sur le point de prendre de nouveaux engagements sur l'aide au commerce", Luxembourg, 16 octobre 2006.

(h) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport 2006 sur le développement humain.







PricewaterhouseCoopers (www.pwc.com) développe des missions d'audit et de conseil pour des entreprises de toutes tailles, publiques et privées, privilégiant des approches sectorielles et assurant confiance et valeur ajoutée pour ses clients et l'ensemble des parties prenantes. Plus de 142 000 personnes travaillent en réseau dans 149 pays, partageant points de vue, expériences et solutions pour proposer des perspectives innovantes et des conseils adaptés à chaque problématique.

Le département secteur public de PricewaterhouseCoopers en Europe s'engage à assister les Institutions de l'UE à remplir leur mission de décision, de gouvernance et de fourniture de services publics. Nous offrons des services d'audit, de conseil en gestion financière, de certification de conformité aux règles, de gestion et de mise en œuvre de programmes et de projets, de formation, de suivi et d'évaluation, de gestion des ressources humaines et d'études sur les politiques communautaires.

Pour de plus amples informations sur notre offre de services et sur l'assistance que PwC peut vous apporter, vous pouvez consulter notre site web dédié : www.euservices.pwc.com

Ce rapport fait partie d'une série de projets d'Evaluation de l'Impact sur le Développement Durable (EIDD) dont la coordination est assurée par le Département Développement Durable de PricewaterhouseCoopers, un réseau de plus de 400 professionnels spécialistes du développement durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise (www.pwc.fr/dd).

Les publications dans cette série couvrent les régions et les secteurs suivants :

- L'horticulture en Afrique Orientale et Australe (AfOA)
- Les règles d'origine dans le Groupe de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)
- Les services financiers en Afrique Centrale
- L'agro-industrie en Afrique de l'Ouest
- Les services touristiques dans les Caraïbes
- La pêche dans le Pacifique

Publications relatives à la consultation des parties prenantes :

- Summary of dissemination and stakeholder engagement – key issues surrounding the SIA (en anglais - parution prochaine – été 2007)
- Afrique Centrale – Intégrer la dimension du développement durable dans les Accords de Partenariat Economique (parution prochaine, été 2007)
- Caraïbes - Intégrer les questions du développement durable dans les Accords de partenariat économique (en anglais) – Rapport de l'atelier régional caribéen organisé à Montego Bay en Jamaïque les 24-25 juillet 2006
- Atelier de consultation caribéen sur l'évaluation de l'impact sur le développement durable à Port of Spain, Trinidad et Tobago, les 11-13 novembre 2003
- Atelier de consultation ouest africain sur l'évaluation de l'impact sur le développement durable à Dakar, Sénégal, les 10-11 novembre 2003

Pour de plus amples informations sur ces publications et le projet EIDD, vous pouvez consulter notre site web : www.sia-acp.org

